



Document d'enregistrement universel
2020

 **visiativ** | The Phygital Platform Company

WWW.VISIATIV.COM

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 23 avril 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé que s'il est complété par une note relative auxdites valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 17 juillet 2019 par l'AMF sous le N°D.19-0700, respectivement aux pages 104 à 150 ainsi qu'aux pages 151 à 153
- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document d'enregistrement Universel enregistré le 4 mai 2020 par l'AMF sous le N°D.20-0440, respectivement aux pages 106 à 149 ainsi qu'aux pages 149 à 153.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.visiativ.com).

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document d'enregistrement universel, et sauf indication contraire :

Le terme « **Visiativ** » ou la « **Société** » renvoie à la **Société Visiativ SA**.

Le terme le « **Groupe** » renvoie à **Visiativ SA et ses filiales**.

AVERTISSEMENT

Le présent Document d'enregistrement universel contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Visiativ, notamment au chapitre 12 « Tendances », qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document d'enregistrement universel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel avant de prendre leur décision d'investissement.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document d'enregistrement universel contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.2 « L'environnement Visiativ ».

Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	7
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	7
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	7
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	8
2.3	INFORMATIONS SUR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AYANT DÉMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RENOUELÉS	8
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
4	FACTEURS DE RISQUES	10
4.1	PRÉLIMINAIRES	10
4.2	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	11
4.3	RISQUES JURIDIQUES	16
4.4	RISQUES FINANCIERS	17
4.5	RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ	19
4.6	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	20
4.7	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	20
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	21
5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	21
5.2	INVESTISSEMENTS	28
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	30
6.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	30
6.2	L'ENVIRONNEMENT VISIATIV	35
6.3	UNE ORGANISATION STRUCTURÉE ET RÉACTIVE	39
7	ORGANIGRAMME	43
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	43
7.2	SOCIÉTÉS DU GROUPE	44
7.3	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE	48
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS	51
8.1	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS	51
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE	52
9	EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	53
9.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	53
9.2	COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES	54
9.3	ANALYSE DU BILAN	60
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	64
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE	64
10.2	FLUX DE TRÉSORERIE	66
10.3	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	68
10.4	RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX	68
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES À L'AVENIR	68
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	69
11.1	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	69
11.2	CONTRATS DE LICENCE	69
11.3	AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	70
12	TENDANCES	75
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	75
12.2	TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU ÉVÉNEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ	75
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	76
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	78

14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE.....	79
14.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	79
14.2	CONFLITS D'INTÉRÊT AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	84
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	85
15.1	RÉMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	85
15.2	SOMMES PROVISIONNÉES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	87
15.3	BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	87
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	88
16.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIETE	88
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIÉTÉ	92
16.3	DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	92
16.4	CONTRÔLE INTERNE.....	94
17	SALARIÉS.....	96
17.1	RESSOURCES HUMAINES	96
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	98
17.3	PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ.....	98
17.4	CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION	98
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	99
18.1	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	99
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	100
18.3	CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ.....	100
18.4	PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE.....	100
18.5	FRANCHISSEMENT DE SEUIL	101
19	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS.....	101
19.1	OPÉRATIONS INTRA-GROUPE.....	101
19.2	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS.....	101
19.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ÉTABLIS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020.....	101
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR	105
20.1	COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020	105
	NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS	112
1.1	Information relative à la Société et à son activité.....	112
1.2	Evènements marquants de l'exercice.....	112
1.3	Evènements postérieurs à la clôture.....	113
	NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	114
2.1	Principe d'établissement des comptes consolidés.....	114
2.2	Application des méthodes préférentielles	114
2.3	Utilisation de jugements et d'estimations.....	114
2.4	Changement de méthode comptable	115
	NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION	115
3.1	Méthodes de consolidation.....	115
3.2	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020	116
3.3	Variations de périmètre	117
3.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation.....	118
	NOTE 4 : METHODES ET REGLES D'EVALUATION	118
4.1	Ecart d'acquisition.....	118
4.2	Ecarts de conversion	119
4.3	Immobilisations incorporelles.....	119
4.4	Immobilisations corporelles.....	120
4.5	Immobilisations financières.....	121
4.6	Contrats de location	121

4.7 Créances.....	121
4.8 Impôts différés.....	121
4.9 Valeurs mobilières de placement.....	122
4.10 Disponibilités.....	122
4.11 Opérations en devises étrangères.....	122
4.12 Provisions pour risques et charges.....	122
4.13 Indemnité de départs à la retraite.....	122
4.14 Instruments financiers.....	123
4.15 Emprunts.....	123
4.16 Contrat de liquidité.....	123
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	124
4.18 Chiffre d'affaires.....	124
4.19 Informations sectorielles.....	124
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	125
4.21 Résultat financier.....	125
4.22 Résultat par action.....	125
NOTE 5 : NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ.....	126
5.1 : Ecarts d'acquisition.....	126
5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	126
5.3 : Créances clients.....	127
5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance.....	127
5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	129
5.6 : Trésorerie nette.....	130
5.7 : Charges et produits constatés d'avance.....	131
5.8 : Capitaux propres.....	131
5.9 : Provisions pour risques et charges.....	131
5.10 : Dettes financières.....	132
5.11 : Détails du passif circulant par échéance.....	136
5.12 : Détail des charges à payer.....	136
5.13 : Chiffre d'affaires.....	136
5.14 : Autres produits d'exploitation.....	137
5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	137
5.16 : Produits et charges financiers.....	138
5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	138
5.18 : Résultat par action.....	139
5.19 : Parties liées et gouvernance.....	139
5.20 : Engagements donnés.....	140
5.21 : Effectifs.....	145
5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	145
5.23 Honoraires des commissaires aux comptes.....	147
20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PROFORMA.....	147
20.3 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX DE VISIATIV SA.....	148
20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES.....	183
20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	191
20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES.....	191
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	191
20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	191
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE.....	191
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	192
21.1 CAPITAL SOCIAL.....	192
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	198
21.3 RAPPORT DE GESTION VISIATIV SA.....	202
21.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE CONSOLIDÉE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE VISIATIV SA.....	272
22 CONTRATS IMPORTANTS.....	277
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	279
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	280
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	280
26 TABLES DE CONCORDANCE.....	281
27 GLOSSAIRE.....	282

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Laurent FIARD, Président Directeur Général de VISIATIV.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 202 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Laurent FIARD
Président Directeur Général
Charbonnières-les-Bains,
Le 22 avril 2021

1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Philippe GARCIA Directeur Général Adjoint Finance Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : investisseurs@visiativ.com	Monsieur Damien DUQUESNE Directeur Financier Groupe Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : investisseurs@visiativ.com
--	---

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

AVVENS AUDIT

Représenté par Monsieur Pascal BLANDIN
14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir
69009 Lyon
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : assemblée générale du 18 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Jean-Marie Le JÉLOUX
106 cours Charlemagne – Immeuble Higashi
69002 LYON
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 31 décembre 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, au paragraphe 20.1 « Comptes consolidés établis en normes françaises pour les exercices clos au 31 décembre 2020 ».

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Jean-Pierre EPINAT

14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir
69009 Lyon
(Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : assemblée générale du 18 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AYANT DÉMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RENOUVELÉS

Néant.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel français.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document d'enregistrement universel.

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2020 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités
Actif immobilisé	102 304	81 796
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	79 429	61 080
Dont immobilisations incorporelles	14 554	10 716
Dont immobilisations corporelles	4 521	5 357
Dont immobilisations financières	3 800	4 643
Actif circulant	148 316	128 275
Dont créances clients et autres créances	83 066	96 593
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	65 250	31 682
TOTAL ACTIF	250 620	210 072
Capitaux propres part groupe	45 075	40 844
Intérêts minoritaires	1 753	12 140
Total capitaux propres	46 827	52 984
Provisions pour risques et charges	4 543	3 899
Dettes	199 250	153 189
Dont dettes financières	100 652	58 035
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	82 070	77 664
Dont produits constatés d'avance	16 528	17 490
TOTAL PASSIF	250 620	210 072

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2020 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités
Chiffre d'affaires	189 945	203 216
Autres produits d'exploitation	13 025	10 427
Total des produits d'exploitation	202 970	213 643
Résultat d'exploitation	7 384	13 618
Résultat financier	(2 924)	(1 481)
Résultat courant	4 460	12 137
Résultat exceptionnel	(490)	(748)
Bénéfice ou perte de l'exercice	2 173	7 867
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(2 036)
Résultat Groupe	1 464	2 617

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2020 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 328	14 658
Incidence de la variation du BFR	5 102	-7 266
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	14 430	7 391
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 089)	(16 489)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	42 502	5 246
Incidence des variations des cours de devises	(318)	217
Variation de trésorerie sur l'exercice	33 524	-3 635

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document d'enregistrement universel ainsi que les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

4.1 PRELIMINAIRES

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour lui de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle.

Les investisseurs, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société, sont invités à examiner attentivement chacun des risques présentés ci-dessous ainsi que l'ensemble des informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel. Ces risques sont, à la date du document d'enregistrement universel, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives et dont la connaissance est importante pour la prise de décision d'investissement. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant significatifs, à la date du présent document d'enregistrement universel, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, l'état de sa trésorerie, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Conformément à cette nouvelle réglementation Prospectus 3 applicable à compter du 21 juillet 2019, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont désormais présentés dans ce chapitre.

Aussi, parmi les 19 risques initialement présentés par la Société, seuls 9 risques ont été conservés. L'exercice de cartographie des risques a permis, en conséquent, à la Société de résumer les principaux risques et de les regrouper en 4 catégories, sans aucune hiérarchie entre elles.

Dans chacune des 4 catégories susmentionnées, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- L'impact potentiel sur les opérations de la Société (encore désigné sous le terme de « criticité »), classé en trois niveaux : critique, significatif ou peu significatif ; et
- La probabilité de la survenance / d'occurrence du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

Etant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif potentiel le plus élevé sont placés en premier dans chaque catégorie.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société.

4.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

4.2.1 Risques liés aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels

L'activité historique du groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start-up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 61% du chiffre d'affaires de l'exercice 2020, devenant le principal distributeur en France (se reporter au paragraphe 4.2.2 du présent Document d'enregistrement universel – « Risques commerciaux liés aux fournisseurs »). Grâce à ces bonnes performances, le Groupe a obtenu la distribution des logiciels CATIA, ENOVIA, SIMULIA et EXALEAD à destination des entreprises de taille plus importante. Les accords sont reconduits pour des périodes annuelles, sur la base d'objectifs de ventes annuelles revus au cours du premier trimestre de l'année civile ou lors de chaque renouvellement (les principales caractéristiques de ces accords sont présentées au chapitre 22 du présent Document d'enregistrement universel).

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes. Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement modéré.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du processus de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

Toutefois, un tel risque existe et ce changement de la part d'un ou plusieurs éditeurs pourrait affecter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **critique**.

4.2.2 Risques commerciaux liés aux fournisseurs

Le premier fournisseur, qui est le seul qui représente une dépendance du Groupe à son égard, est le groupe Dassault Systèmes. Le groupe Visiativ réalise la distribution et l'intégration des logiciels du groupe Dassault Systèmes, qui représentait 57% des achats sur l'exercice 2020, poids relativement stable d'année en année. Comme exposé dans les risques liés aux accords de distribution (paragraphe 4.2.1 du présent Document d'enregistrement universel), les accords de distribution initialement avec l'éditeur de logiciel de CAO SOLIDWORKS, font partie de l'histoire du groupe Visiativ, qui a d'abord développé ses capacités d'éditeur et d'intégrateur en France puis en Suisse, puis a poursuivi ces accords avec le groupe Dassault Systèmes en couvrant de plus en plus de logiciels de la gamme de l'éditeur ainsi que de son développement au Maroc. Visiativ a su rapidement se faire reconnaître comme un distributeur de qualité qui a favorisé la pénétration du marché des entreprises petites et moyennes du monde industriel en développant des compléments logiciels permettant l'intégration au système d'information des clients. Alors que le logiciel de CAO phare de Dassault Systèmes s'est imposé dans le monde entier comme leader, le Groupe est devenu le principal distributeur en France et compte parmi les 350 distributeurs sélectionnés par Dassault Systèmes au niveau mondial.

Les autres fournisseurs, fournisseurs de matériels informatiques ou sous-traitants, ne présentent pas de risque de dépendance.

Avec l'élargissement progressif de ses activités d'intégration vers d'autres secteurs d'activité que l'industrie, comme l'agroalimentaire, les activités de services dont les experts-comptables, la mode, le e-commerce et le développement de ses propres activités d'édition et de conseil pour fournir à ses clients des solutions plus globales, le Groupe tend à diminuer progressivement sa dépendance.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **critique**.

4.2.3 Risques liés au caractère cyclique du chiffre d'affaires de certaines activités

Parmi les activités du Groupe, la vente de licences et les renouvellements de contrats subissent une fluctuation marquée sur le dernier trimestre de l'exercice. En particulier, le mois de décembre, sur les trois derniers exercices, représente entre 22% et 30% en moyenne du chiffre d'affaires annuel de cette activité. Cette fluctuation du chiffre d'affaires s'explique, par la consommation des soldes des budgets de projets informatiques des clients qui clôturent le plus souvent leur exercice fiscal sur l'année calendaire.

Si cette saisonnalité a des conséquences sur l'affichage du chiffre d'affaires qui se traduit par un deuxième semestre pour le Groupe plus fort que le premier semestre, elle ne comporte pas de risque spécifique sur le niveau d'activité mais doit être mise en regard de la récurrence du chiffre d'affaires qui constitue une particularité du Groupe.

En effet, le chiffre d'affaires quasi récurrent, grâce aux renouvellements de licences et de la maintenance représente chaque année environ 70% du chiffre d'affaires consolidé. Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe interviennent généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent sur les commandes importantes de certains clients.

Néanmoins, la conjugaison de cette saisonnalité avec une situation conjoncturelle dégradée sur les derniers mois d'une année donnée, pourrait conduire à des reports de décision de bon nombre de clients et pourrait avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.2.4 Risques de crise sanitaire / pandémie mondiale

Visiativ est par sa présence mondiale, exposé aux épidémies ou autres crises de santé publique dans les pays dans lesquels il opère, les principaux risques sont les suivants :

- atteintes à la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs dans le cadre de leurs missions et de leurs déplacements professionnels, et confinement de la population empêchant l'accès des collaborateurs sur leur site de travail ;
- difficultés pour l'entreprise d'opérer normalement à la suite de mesures restrictives mises en place par les autorités, restreignant l'accès des collaborateurs sur les sites du Groupe ;
- réductions de la demande des produits liée à un attentisme de la part des clients, et notamment sur l'UGT 3DX VAR qui a été particulièrement touchée en 2020 ;
- difficultés financières des clients à la suite d'une réduction drastique de leurs niveaux d'activité.

Ainsi, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est répandue dans le monde entier et qui continue de toucher de nombreuses zones géographiques où le Groupe opère. En fonction de sa durée, de son expansion géographique et des conséquences économiques et sociales en découlant, une crise sanitaire peut avoir un impact significatif sur les activités du Groupe et l'atteinte de ses objectifs.

Pour répondre à cette crise, Visiativ a structuré un comité de pilotage permettant de prévenir et limiter les impacts de cette crise sur toutes ses entités. Ce comité a mis en place :

- le télétravail généralisé lorsque c'était possible grâce aux systèmes d'information du Groupe qui ont permis de développer à grande échelle les méthodes de travail flexibles et à distance,
- des mesures strictes pour sécuriser la santé des salariés,
- un plan de continuation des activités afin de préparer au mieux la reprise progressive de l'activité,
- la protection des liquidités financières afin de sécuriser la marge de manœuvre du Groupe pour le futur et a notamment sollicité des prêts garantis par l'Etat.

L'intervention du Groupe sur plusieurs activités et notamment l'activité Conseil en financement de l'innovation, a maximisé les opportunités de développement dans des contextes perturbés.

Ainsi, la présence globale et équilibrée du Groupe, la forte réactivité et capacité d'adaptation de ses équipes à travers son modèle d'organisation, ainsi que la robustesse de sa situation financière contribuent à sa capacité à faire face aux conséquences économiques de ces crises.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.2.5 Risques liés aux changements réglementaires

Dans le cadre de son activité, ABGI Group, filiale du Groupe acquise en mars 2018, accompagne ses clients, en France, dans l'optimisation de l'obtention de Crédit Impôts Recherche (CIR) et du statut fiscal de Jeune Entreprise Innovante (« JEI ») prévu à l'article 44 sexies-0 A du Code général des impôts (« CGI »).

Le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises situées en France par voie d'octroi d'un crédit d'impôt. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation d'opérations de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les sociétés doivent justifier sur demande de l'Administration fiscale du montant de la créance de CIR et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier du dispositif. L'Administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un dossier scientifique comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ce crédit d'impôt.

Le statut de JEI permet à des jeunes entreprises de bénéficier de certains avantages fiscaux et sociaux, notamment une exonération d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés au titre du premier exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle à hauteur de 50% des bénéfices réalisés au titre de l'exercice bénéficiaire suivant, une exonération pendant sept ans de taxe foncière sur les propriétés bâties et de Contribution Foncière des Entreprises et une exonération, plafonnée, des charges sociales patronales sur les rémunérations des chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de recherche-développement, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés aux projets et personnels chargés de tests pré-concurrentiels.

Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux qui participent, à titre principal, aux projets de recherche et de développement de l'entreprise.

Des dispositifs similaires existent aux Etats-Unis, Canada et Angleterre, pays dans lesquels ABGI Group intervient au travers de ses filiales.

Toutes évolutions réglementaires qui remettraient en cause l'éligibilité des projets ou les modes de calcul des exonérations d'impôts ou des crédits d'impôts de ces dispositifs auraient un impact significatif sur l'activité d'ABGI et pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.2.6 Risques commerciaux liés aux clients

Le Groupe est fortement implanté dans le secteur industriel et dispose à ce jour d'une base de clientèle large et composée essentiellement d'entreprises de petite ou moyenne taille – TPI et PME/PMI, avec une montée en puissance d'une clientèle d'entreprises de taille intermédiaire ainsi que des grands comptes.

La base de clientèle, en considérant toutes les entreprises qui détiennent au moins un produit vendu par le Groupe, est de l'ordre de 18.000 clients. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 1%, 3%, et 5% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2020. Le Groupe estime donc à ce jour qu'il n'est pas confronté à un risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur. En effet, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant d'impayés de ses clients au titre des exercices 2020 et 2019. Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients et peut obtenir en contrepartie un financement court terme (se reporter à la note 5.4 des annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Le délai de règlement clients contractuel du Groupe respecte les dispositions légales. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe liée au renouvellement des licences, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

Quelques contrats de développement de solutions complètes pour des clients prévoient des pénalités pour des retards dans l'exécution des prestations et ne prévoit pas de clause limitant la responsabilité du Groupe. Ce dernier visant à développer son offre de solutions pour la « Smart Enterprise », il pourrait à l'avenir être plus exposé aux risques liés à de tels contrats.

La non reconduction de contrats de maintenance, une difficulté de recouvrement de créances clients, la mise en jeu de pénalités de retard et d'autres sources de responsabilité par des clients grands comptes pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe, étant précisé qu'à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe estime ne pas être confronté à de telles situations, sa responsabilité étant peu souvent mise en cause et les contrats de maintenance étant renouvelés dans la majorité des cas en 2020.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels développés par le Groupe ne sont pas brevetables ; ils sont protégeables au titre du droit d'auteur. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe.

Les marques et les logos sont déposés selon les nécessités en France, en Suisse, au Maroc ou plus globalement au niveau européen ou international.

Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe.

Cela étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement universel jamais été confronté à de telles situations.

Le Groupe pourrait être confronté à des phénomènes de piratage de ses produits phares, ce qui pourrait affecter sa croissance. Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat opérationnel. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies.

À l'inverse, le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte tenu de son marché.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels. Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société.

Ceci étant, le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relative aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de recherche et développement. En effet, le Groupe s'assure de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du travail des salariés de recherche et développement lui reviennent et cherche, dans la mesure du possible, à fidéliser ses équipes.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.4 RISQUES FINANCIERS

Se référer également à la note 5.22 présentée dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative par souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

La trésorerie du Groupe au 31 décembre 2020 atteint 65.250 K€ nette des concours bancaires courants contre 31.682 K€ au 31 décembre 2019. Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel, une des principales variations concerne l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat pour 39 M€ auprès du Pool Bancaire en mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements	100 382	8 128	92 129	125
Emprunts et dettes financières diverses	200	73	111	15
Concours bancaires courants	70	70		
Total des dettes financières	100 652	8 272	92 240	140

Le caractère cyclique du chiffre d'affaires, avec une pointe d'activité sur le mois de décembre (entre 22% et 30% du chiffre d'affaires annuel) conduit à des besoins de trésorerie plus importants à certaines périodes.

En 2018, un emprunt obligataire de 20,0 M€ par placement privé a été émis, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€ ont été obtenus et en 2018 et 2019 des ouvertures de crédit (dites CAPEX 1 et CAPEX 2) ont été utilisées à hauteur de 21 M€ auprès du pool bancaire.

Visiativ a perçu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

Afin de disposer d'un outil d'optimisation de son poste clients pour améliorer son besoin de fonds de roulement, le Groupe a recours à de l'affacturage. Il s'agit d'affacturage sans recours et déconsolidant. Le montant financé dans ce cadre s'élève à 23.951 K€ au 31 décembre 2020 (se reporter à la note 5.20.4 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

En moyenne, au cours de l'année 2020, le financement par l'affacturage s'établit à 9.572 K€ contre 13.100 K€ en 2019. Sur ces deux exercices les frais financiers liés à l'affacturage ont représenté respectivement 75 K€ et 105 K€.

La Société a procédé à une revue spécifique sur le risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.5 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

4.5.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son comité exécutif.

Pour cette raison, le Groupe a renouvelé et renforcé sa gouvernance en janvier 2020 avec les nominations de Bertrand Sicot au poste de Directeur général délégué, de Grégory Jourdan au poste de Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines & RSE ; de Philippe Garcia au poste de Directeur général adjoint en charge de la Finance et de Senda Bouchrara au poste de Directrice générale adjointe en charge de l'Offre, de la Transformation & de l'Innovation.

Le Groupe a également créé un Comité stratégique, présidé par François Enaud. Ce Comité stratégique aura pour mission d'accompagner le plan de transformation de Visiativ et la proposition de valeur associée, et de veiller à sa bonne exécution par le Comité exécutif.

Le succès du Groupe repose enfin sur d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clé », pour ses dirigeants.

En revanche le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, la Société a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence et de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son développement la Société a associé de longue date ses managers et ses salariés au capital ; ainsi en décembre 2020, un plan d'attribution d'actions gratuites à destination de sa gouvernance et des managers clés a été validé par le Conseil d'Administration. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). De plus la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'accords d'intéressement et de participation.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 545 K€ et 583 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

Les principales polices d'assurances (non exhaustif) sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Périmètre Couverture	Police d'assurance	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Groupe Visiativ hors Filiales Etrangères	Multirisques de l'entreprise Axa N 10 74 35 66 104	Limitation contractuelle d'indemnité globale	5 900 K€ / sinistre / évt. Avec une sous-limite de 2 359 K€ au titre des bâtiments	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction (nouveau contrat à partir de 2021 avec AXA)
		Incendie	Bâtiments : valeur de reconstruction à neuf Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 1 950 K€	
		Responsabilité d'occupant	Responsabilité du locataire : risques locatifs : conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue risques locatifs bâtiment : 1 000 K€ / sinistre perte de loyers : 500 K€ / sinistre	
			Responsabilité du propriétaire : dommages corporels : 10 000 K€ / sinistre dommages matériels et immatériels : 2 200 K€ / sinistre faute inexcusable : 2 000 K€ / sinistre	
			Recours des voisins et des tiers : 2 000 K€/situation de risque	
		Vol	Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : Total : 50 K€	
		Bris de glaces	Total : 15 K€	
		Bris de machines et matériels informatiques	Bien informatiques, matériels de bureautique et télématique : Total : 1 200 K€	
		Frais de reprise d'activité suite à un sinistre	Frais engagés par l'assuré en vue de maintenir ses activités durant la période de remplacement, de restauration ou de reconstruction d'un bien garanti et sinistré : Total : 1 000 K€	
Complément de garanties de dommages matériels	Dommages matériels subis par les biens assurés résultant d'événements non prévus au contrat : Total : 1 000 K€			
Groupe Visiativ hors Filiales Etrangères	Responsabilité civile TIC souscrite auprès de Chubb European Group SE, N° FRINTA44689	Responsabilité Civile Exploitation Tous dommages confondus y compris dommages corporels par sinistre et par année	8 000 K€ / sinistre / année Faute inexcusable : 3 000 K€ / sinistre Dommages matériels et immatériels : 2 000 K€ / sinistre Dommages matériels non consécutifs : 500 K€ / sinistre Responsabilité vol par préposé 30 K€ / sinistre Pollution soudaine et accidentelle 800 K€ / année (hors site soumis à autorisation) 3 000 K€ / sinistre / année Dont :	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Responsabilité Civile professionnelle et/ou après livraison Tous dommages confondus y compris Corporel par année	Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : 3 000 K€ / année, comprenant : Dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données Atteinte au droit de propriété intellectuelle (hors USA - Canada) Cyber responsabilité Frais supplémentaires : 100 K€ Factures impayées : 100 K€ Remboursement de la prestation : 200 K€	
		Frais de défense pénale et de recours	Par année : 50 K€	
Visiativ SA	Responsabilité des dirigeants AIG N 7907742	Plafond global	4 000 K€ / année	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Atteinte à la réputation	100 K€ / année	
		Soutien psychologique	50 K€ / année	
		Frais consultant et communication Extradition	50 K€ / année	
Visiativ SA	Assurance Décès GENERALI N 1244581 381012355	Laurent Fiard	1,5 M€ (50% Visiativ, 50% Héritiers)	1er juillet, Renouvelable annuellement par tacite reconduction

4.7 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Se reporter au paragraphe 20.8 et à la note 5.9 de l'annexe des comptes consolidés 2020 du Groupe présentés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est VISIATIV.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 mai 1994 pour une durée de 99 ans s'achevant le 11 mai 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme à conseil d'administration. Initialement dénommée « Business Process Solutions », elle a pris le nom de « Axemble Group » par décision de l'assemblée générale du 20 avril 2001 avant de prendre la dénomination de Visiativ par l'assemblée générale du 24 avril 2009.

La Société, soumise au droit français, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Le siège social de la Société est situé au :

26 rue Benoît Bennier - 69260 Charbonnières-les-Bains.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29

Adresse courriel : investisseurs@visiativ.com

Site internet : www.visiativ.com

Les informations figurant sur le site internet de l'émetteur n'ont pas vocation à faire partie intégrante du document d'enregistrement universel, tel que ce terme est défini par le règlement (UE) 2017/1129, à l'exception toutefois des informations incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

5.1.6 Évènements marquants dans le développement de la Société

1987

Création d'AGS France, par Christian DONZEL, alors filiale à 100% de la société Suisse Advanced Graphics System, éditeur du logiciel de CAO Visionael. Il est rejoint par Laurent FIARD l'année suivante. L'entreprise a alors pour mission d'accompagner les entreprises industrielles dans leur conception produit (CAO 2D).

1994

Création de la filiale d'AGS France, Business Process Solutions (BPS), éditeur de logiciels de gestion documentaire et d'automatisation de processus. Cette filiale deviendra plus tard la société holding Visiativ.

1997

Rachat d'AGS France et de sa filiale BPS par son Management, Christian DONZEL et Laurent FIARD, via un MBO.

Naissance d'Asemble et début de la distribution de l'offre SOLIDWORKS (3D).

Création et lancement de la gamme des produits VDoc : Lancement de la 1^{ère} offre métier : VDoc Qualité, cette solution packagée permet d'accompagner les entreprises dans la certification Qualité ISO 9000.

2000

Octobre

Augmentations de capital pour un total de 5,1 M€ : arrivée des Investisseurs GID, Orium et Turenne Capital et participation de certains collaborateurs de la société. Cette augmentation de capital a pour objectif l'accélération de la recherche et développement des produits VDoc et la préparation de plusieurs acquisitions dans les années suivantes.

2000 - 2001

Naissance de la marque Asemble, pour répondre aux attentes des clients PME/TPE.

Mise en place d'une offre globale pour la PMI :

Enrichissement de l'offre collaborative VDoc : GED (Gestion Electronique de Documents), BPM (Business Process Management) et portail internet collaboratif, Première plateforme sociale d'animation de la communauté des clients (myCADservices).

2001

Juin

Acquisition de In Signa (Editeur de logiciel de BPM) Adequad (Editeur de logiciel de solutions packagées dans le domaine du collaboratif) et Espace DAO (Intégrateur CAO).

2002

Décembre

Levée de fonds de 1,4 M€. Arrivée d'un nouvel investisseur et participation des investisseurs historiques pour accompagner la consolidation du Groupe et son positionnement dans le domaine du collaboratif

2006 - 2007

Développement de la stratégie de vente indirecte VDoc :

Intégrateurs et revendeurs de VDoc,

Editeurs de logiciels (premiers contrats « marque blanche OEM avec iPorta, Lefebvre Software...).

2008

Octobre Création d'Axemble Suisse SA, filiale d'Axemble, qui procède au rachat de l'activité de distribution SOLIDWORKS de la société suisse Esystem (intégrateur de SOLIDWORKS) pour la Suisse Romande pour un prix de 1,5 M€.

Novembre Acquisition d'Energitim (devenu « Mindeex » en 2013), spécialisée dans la formation et dans le domaine du e-learning.

2009 **Mise en place de la stratégie : Entreprise 2.0** **Création du nom Visiativ : contraction de « Vision Collaborative »**

Février Acquisition d'Aspresso, spécialiste de la création de sites internet à la demande.
Acquisition de la société IP-Média (temps réels et réseaux sociaux), devenue Qeex.

Avril Naissance du groupe Visiativ et fondation de la proposition de valeur sur l'accompagnement des entreprises à devenir innovantes, collaboratives et apprenantes.
Levée de fonds de 1 M€. Entrée des managers dans le capital du Groupe.

2010

Naissance de 3 nouvelles offres :
SolidWatch (solution de conception 3D pour les horlogers)
QSE Management (solution de management des systèmes qualité, sécurité et environnement)
myCADstore (plateforme d'achat et station de travail spécialisée CAO)

2011

Janvier Nouvelles implantations au Maroc (création de la filiale Alliativ).

Février Acquisition du fonds de commerce Mhac Technologies (client SOLIDWORKS).

Avril Création d'Alixence, filiale dédiée au conseil et à l'intégration des solutions PLM (Product LifeCycle Management) qui deviendra plus tard Visiativ Solutions.

Novembre Acquisition de 100% du capital de la société Isotools, éditeur d'une plateforme e-commerce (CA à fin décembre 2011 : 2,1 M€), le fondateur rejoignant le groupe Visiativ.

2012

Mars Création d'une filiale de droit suisse « Visiativ Suisse », détenue à 100% par Visiativ, pour promouvoir les offres du Groupe sur le marché suisse.

Juin Lancement de la plateforme Mindeex consacrée au Social learning.
Acquisition du fonds de commerce Resomatic (base clients SOLIDWORKS).
Lancement de la solution de collaboration instantanée Qeex (intégration avec la gestion documentaire VDoc).
Levée de fonds de 2,4 M€ par émission d'actions de préférence souscrites par des personnes physiques via les sociétés de gestion Audacia et Backbone.

Septembre Création de my3DCatalog (catalogue électronique en 3D).
Démarrage du développement de la plateforme d'applications mobile Moovapps.
Ces deux projets d'innovation sont soutenus par la BPI à hauteur de 1 M€.

Décembre Acquisition de 100% du capital de la société Novaxel (chiffre d'affaires entre le 01.04.12 et le 31.12.12 : 1,8 M€), spécialisée en gestion électronique de documents (GED) pour la clientèle d'experts comptables.

2013

Janvier Energitim devient Mindeex, suite à la vente du fonds de commerce de l'activité formation. Mindeex se concentre sur l'activité de Social learning.

Juillet Acquisition du fonds de commerce d'Isoflex (pour 600 K€).

Décembre Acquisition auprès de la société Cadesoft, d'un fonds de commerce portant sur la distribution du logiciel CATIA de Dassault Systèmes.

2014

Janvier Contrat de partenariat avec Dassault Systèmes autour des solutions 3DEXPERIENCE.

Mai Introduction en bourse sur ALTERNEXT PARIS.

Septembre Lancement du Smart Enterprise Club (qui deviendra le « Up Numérique » début 2015), la première communauté dédiée aux Dirigeants en transition numérique.

Octobre Exécution de la stratégie « My » avec le lancement du bouquet d'application packagé MyApps, comprenant notamment le nouveau module MyProduct.

2015

Février Signature d'un protocole d'acquisition sous conditions suspensives en vue de procéder à l'acquisition du groupe Imalia (l'acquisition définitive est intervenue à l'issue des audits et de la conclusion du financement bancaire).

Avril Visiativ acquiert le fonds de commerce des activités PLM françaises de Tata Technologies Europe Limited (l'acquisition définitive est intervenue en juin 2015) et annonce une prise de participation majoritaire dans la société Kalista.

Juin-Juillet Finalisation des acquisitions d'Imalia, du fonds de Commerce de Tata Technologies en France et de Kalista.
Commercialisation de la plateforme collaborative et sociale orientée métier, Moovapps.

Septembre Lancement de l'application mobile de prise d'ordres SmartRep.
Signature d'un partenariat stratégique avec la société Synox, autour du développement et de la commercialisation d'une offre IoT (Internet of Things).

Novembre Création d'un partenariat avec les sociétés Axandus et Usine IO pour accélérer l'innovation des produits industriels, depuis l'idée jusqu'à la fabrication du produit.

2016

- Janvier** Signature d'un partenariat avec l'Emlyon business school pour le lancement d'un Master « Transformation Digitale » à destination des PME et ETI.
Première édition du congrès Entreprise DU FUTUR. Un évènement consacré à la transformation numérique, à destination des dirigeants d'entreprises.
Signature d'un partenariat avec la société ITycom, spécialisée dans le Digital Learning.
- Avril** Renforcement de l'offre à destination des fabricants de machines de production en intégrant des solutions de Big Data et IoT, avec la signature d'un partenariat avec OptimData.
Renforcement des solutions QSE (Qualité Santé Environnement), avec la signature d'un partenariat avec la société Linksoft.
- Juillet** Finalisation de l'acquisition de 51% de la société VSSB, holding à 100% de la société iPorta, éditeur et intégrateur de solutions pour les métiers de l'immobilier.
- Octobre** Finalisation de l'acquisition de 76% de la société Visiativ Hosting, holding à 100% de la société NC2, hébergeur lyonnais.
- Décembre** Finalisation de l'acquisition de Solo Solution, éditeur de solutions CRM commercialisées sous la marque Aquarelle.

2017

- Janvier** Augmentation du pourcentage de détention (de 50.82% à 100%) dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising
Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES (ex Axemble)
- Avril** Finalisation de l'acquisition du Fond de Commerce de la société Assycad
- Mai** Finalisation de l'acquisition de Numvision, éditeur de solutions « Sync&Share » facilitant le travail collaboratif en mobilité tout en sécurisant les données Entreprises en France.
- Juillet** Finalisation de l'acquisition de SPREADING APPS, start-up rouennaise SPREAD, éditeur d'outils de « social CRM » et d'automatisations marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospects en multicanal
- Novembre** Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING, construite autour d'un accord distribution des imprimantes 3D de la société HP.
Prise de participation au capital de la société en croissance Valla, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces et petites séries.
- Décembre** Très large succès de l'augmentation de capital : Visiativ lève 15,1 M€ pour accélérer son développement dans le cadre de son plan stratégique Next100.
Finalisation de l'acquisition de c+e forum par Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (ex Axemble Suisse).
Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

2018

- Février** Prise de participation majoritaire dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
- Mars** Finalisation de l'acquisition d'ABGI Group (ACIES en France), cabinet international de conseil en innovation, accélérant la position du groupe sur les modèles économiques innovants et récurrents.
Accélération de la montée au capital de Valla : Visiativ acquiert 100% de la société spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D.
- Mai** Mise en place de nouveaux financements : placement privé obligataire de type Euro PP d'un montant de 20M€ et obtention d'un crédit capex de 5 M€ auprès du pool bancaire.
- Juin** Finalisation de l'acquisition d'Innova Systems, l'un des principaux intégrateurs SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Grande-Bretagne.
- Juillet** Finalisation de l'acquisition d'Audros Technology, éditeur pure-player d'applications orientées gestion de données techniques.
- Décembre** Visiativ a finalisé la prise de participation majoritaire au capital de Dimensions Group, maison mère de Design Solutions, intégrateur des solutions SOLIDWORKS et d'imprimantes 3D au Benelux.

2019

- Janvier** ABGI Group, cabinet international de conseil en management et financement de l'innovation et filiale de Visiativ, annonce avoir finalisé l'acquisition de la majorité du capital de Jumpstart (93%), cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.
- Juillet** Acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV.
Acquisition de 100% du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles.
- Novembre** Prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle.
- Décembre** Accélération de la montée au capital de Visiativ Hosting, Visiativ acquiert 100% de la holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) à 100%. VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) est un fournisseur d'infrastructures IT innovantes pour les PME/ETI.

2020

- Janvier** Atteinte du plan stratégique NEXT 100 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan stratégique CATALYST.
- Février** Rachat par ABGI UK de 100% des parts de la société MSC UK. Cette société effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.
- Mars** Au cours de l'année 2020, Visiativ comme l'ensemble du territoire français a été touché par la COVID19. Le Groupe a pu compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité (70% des ventes de l'année 2020), et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Compte tenu des incertitudes économiques liées à cette crise, Visiativ ne fixe pas d'objectifs financiers pour l'exercice 2021, mais garde le cap du plan CATALYST, avec la mise en œuvre des principaux leviers d'optimisation de la performance opérationnelle, et l'intégration des sociétés acquises précédemment. Visiativ reste confiant dans sa capacité à sortir renforcé de cette crise.
- Mai** Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0.5% sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire.
- Décembre** Visiativ a augmenté sa détention dans la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31/12/2019 à 97% au 31/12/2020.
- Renégociation des covenants bancaires en lien avec la pandémie COVID19 (note 5.20.1) : le ratio de levier (dettes financières nettes consolidées rapportées à l'Ebitda consolidé) a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19 au lieu de 2,5 prévu initialement.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions) cf. 20.1.1 Note 1.2.
- 2021**
- Février** Visiativ a effectué un transfert d'actif au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.
- Mars** Visiativ a acquis 100% de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020).
- Visiativ a acquis 100% de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.
- Visiativ est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. À l'issue de l'opération, la société Visiativ conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S. La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier semestre 2021.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 2 derniers exercices

Les montants des investissements réalisés au cours des 2 derniers exercices sont les suivants (se reporter au paragraphe 10.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) :

Investissements (Normes françaises, en K€)	Exercice 2020 12 mois Consolidé	Exercice 2019 12 mois Consolidé
Ecarts d'acquisition		
Investissements	0	0
Incidence des variations de périmètre	18 407	7 840
Immobilisations incorporelles		
Investissements	7 996	5 357
Incidence des variations de périmètre	1 844	5 250
Immobilisations corporelles		
Investissements	810	1 398
Incidence des variations de périmètre	22	607
Immobilisations financières		
Investissements	399	437
Incidence des variations de périmètre	-843	-6
TOTAL	28 635	20 883

Pour les 2 exercices, les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à la conception de logiciels (frais de R&D activés pour 4.782 K€ en 2019 et 7.490 K€ en 2020).

La durée d'amortissement de ces frais de R&D est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits) à compter de la date de commercialisation des produits.

Exercice clos le 31 décembre 2020

- Les variations de périmètre sur les écarts d'acquisition résultent principalement de l'acquisition de MSC Associates Ltd UK ; de l'augmentation de la participation de Visiativ dans la société Visiativ Conseil qui porte la détention à 97% (contre 57% au 31/12/2019) ; cela concerne également l'ensemble des sociétés détenues directement et indirectement par Visiativ Conseil (ABGI Group, ABGI UK, MSC UK, ABGI France, ABGI USA, ABGI Canada et Oveus) de l'augmentation de la participation dans ABGI USA, ABGI Group et iPorta.
- Les investissements en immobilisations incorporelles de 7.996 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels (7.490 K€). La hausse de la production immobilisée s'explique par une méthode plus affinée de suivi des temps pour les équipes R&D ; par l'activation d'une partie des temps passés par les équipes sur le projet de changement d'ERP du groupe et par l'intégration au 1er janvier 2020 de deux nouvelles sociétés génératrices de production immobilisée : LINKSOFT et TIMELAB.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 810 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières sont principalement composés des titres non consolidés pour 177 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction et des dépôts et

cautionnements pour 162 K€. Les variations de périmètre sur les immobilisations financières correspondent à la sortie des titres des sociétés LINKSOFT et TIMELAB qui sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2020.

Exercice clos le 31 décembre 2019

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 5.357 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.398 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières sont principalement composés des titres non consolidés pour 110 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 146 K€ et de dépôts et cautionnements pour 170 K€. Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI UK, CCSL et LIVING ACTOR.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le début de l'exercice 2021, les investissements réalisés sont de même nature et d'un ordre de grandeur similaire à ceux de la période présentée. Au mois de mars 2021, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des parts de la société AJ Solutions. Cette société basée dans le Haut-Rhin, est un distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français et a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€. L'acquisition a été financée par la trésorerie, un crédit vendeurs et une partie des titres auto détenus.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Conformément à son plan CATALYST, le groupe se concentrera sur l'amélioration de sa profitabilité pour atteindre un EBITDA de 30 M€ en 2023 et réalisera des croissances externes, uniquement si celles-ci sont relatives.

6 APERCU DES ACTIVITÉS

6.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

6.1.1 Accélérer l'innovation et la transformation numérique des entreprises

Visiativ est le partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation des entreprises.

Raison d'être : Coopérer, agir et innover pour une croissance durable des entreprises

Le monde change à grande vitesse, évolue sans cesse et bouscule les habitudes. Les entreprises doivent être en mesure de répondre aux nouveaux impératifs économiques et aux enjeux environnementaux. C'est la raison pour laquelle Visiativ accompagne les entreprises dans l'accélération de leur transformation afin qu'elles deviennent plus performantes et innovantes, demain. Et encourage ses collaborateurs à prendre cette voie afin, qu'à leur tour, ils évoluent, grandissent et transforment leur métier en véritable valeur-ajoutée. Plus il y aura de digital, plus la valeur humaine sera importante. Une dynamique qui doit embarquer collaborateurs, clients et partenaires autour d'un dénominateur commun : *« Ensemble, nous sommes plus forts ; ensemble, nous faisons la différence. Coopérer, agir et innover main dans la main pour une croissance durable des entreprises, Visiativ s'y engage. »*

Vision : L'entreprise de demain est une entreprise plateforme intelligente ouverte sur son écosystème

« Phygital », un mot qui fait sens. Visiativ est convaincue que la transformation des entreprises repose sur la rencontre entre le physique et le digital. L'entreprise du futur est une plateforme intelligente ouverte sur son écosystème et faisant partie intégrante de la stratégie du dirigeant. De quoi offrir une formidable opportunité pour réinventer la proposition de valeur de ses clients. Et c'est en étant une entreprise plateforme, agitatrice des interactions entre les communautés, que de nouvelles idées, de nouvelles offres et de nouveaux modèles émergeront pour inventer le futur.

Mission : Accélérer l'innovation et la transformation des entreprises

Avec la plateforme humaine (multi-compétences) et digitale au service de l'expérience des collaborateurs et clients, les entreprises deviennent des entreprises « intelligentes », créatrices de nouvelles valeurs. Visiativ agit ainsi, grâce à ses outils et méthodologies, comme l'accélérateur d'innovation et de transformation des entreprises, au plus près du dirigeant. Le Groupe travaille en synergie pour imaginer et mettre en œuvre des solutions innovantes, ouvertes et collaboratives pour ses clients. Une opportunité pour le dirigeant de pouvoir réinventer en profondeur sa stratégie, son offre, sa façon de manager et son modèle économique.

Ambition : Devenir le partenaire stratégique des dirigeants

Visiativ entend être le partenaire stratégique de la direction générale des PME/ETI. Une ambition qui repose sur un accompagnement global et privilégié dans toute la chaîne de transformation de l'entreprise. Mais avancer et grandir ensemble nécessite une relation de confiance et durable avec l'écosystème. Ce que le Groupe poursuit avec sa « Human & Digital experience platform » en co-construisant des solutions pragmatiques pour que chacun puisse s'engager pleinement dans la révolution numérique.

6.1.2 Historique

1987 – 1997 | CRÉATION

LE BUREAU D'ÉTUDES ÉTENDU

Création d'AGS, filiale du groupe Suisse AEL

Prémices de l'édition de logiciels pour la gestion de la qualité (VDoc)

Création d'une structure de distribution de la solution SOLIDWORKS (Start-up américaine à ses débuts)

1997 – 2007 | DYNAMIQUE START-UP

L'ENTREPRISE COLLABORATIVE

Christian Donzel et Laurent Fiard rachètent AGS France

AGS devient Axemble

Lancement de la plateforme myCADservices

Développement de la suite collaborative VDoc

Création d'un écosystème de partenaires

2007 – 2017 | ACCÉLÉRATION

L'ENTREPRISE PLATEFORME

Axemble devient Visiativ

Le Groupe s'implante à l'international

Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris (précédemment Alternext)

Intensification de la stratégie de croissances externes

Développement des communautés Lynkoa et Entreprise DU FUTUR

2017 - AUJOURD'HUI | CONSOLIDATION

CRÉATEUR D'EXPÉRIENCES CLIENT ET COLLABORATEUR

Finalisation du plan stratégique NEXT 100 en 2019 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan CATALYST

Internationalisation du Groupe avec une présence dans 10 pays

Nouvelles compétences : conseil en innovation et excellence opérationnelle grâce à l'acquisition du cabinet ABGI et IA avec l'intégration de Living Actor

Développement de la plateforme Moovapps

Synergies de l'écosystème autour de CONNECT by Visiativ

Évolution de la gouvernance : renouvellement du Comité exécutif et nomination de Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué

6.1.3 Métiers du Groupe

Une expertise fondée sur des compétences complémentaires

Visiativ accompagne depuis plus de 30 ans les entreprises dans leur transformation et innovation pour gagner en rapidité et en compétitivité. Les solutions innovantes et pragmatiques proposées par le Groupe permettent aux organisations d'améliorer significativement leur rentabilité et leur croissance, grâce à l'accélération de l'innovation, une plus grande mobilisation de leur capital humain et une ouverture de l'entreprise avec son écosystème.

Visiativ apporte des solutions collaboratives et sociales qui s'adaptent aux différents métiers de l'entreprise et décloisonnent les flux entre directions métiers.

Le groupe Visiativ opère son développement en s'appuyant sur la combinaison de ses compétences complémentaires : Conseil, Edition de logiciels, Intégration et Infrastructure Cloud.

Conseil en management et financement de l'innovation

Depuis 2017, Visiativ accélère son offre autour du consulting et augmente ainsi sa proposition de valeur. Les experts de Visiativ conseillent les entreprises dans leur projet de management, financement de l'innovation et de transformation numérique, de l'idée à la réalisation, et leur assurent un accompagnement sur-mesure.

Édition de logiciel

Visiativ est éditeur de logiciels innovants et dirige ses travaux de recherche et de développement autour de la plateforme collaborative Moovapps, logiciel au service de l'entreprise et de ses enjeux. La plateforme rassemble des applications métier personnalisables et activables à la demande. À partir de la plateforme Moovapps, Visiativ fournit des offres verticalisées comme myCADservices pour les bureaux d'études, ou encore iPorta pour le bâtiment intelligent.

Intégrateur

Le Groupe intègre ses propres solutions, mais également des solutions partenaires (logiciels et matériels – imprimantes 3D et station de travail). Visiativ a un partenariat historique avec Dassault Systèmes, et déploie l'ensemble des solutions de ce dernier chez ses clients. Le Groupe dispose de capacités d'accompagnement renforcées en fournissant le conseil, la méthodologie, une plateforme de suivi de projets et la formation aux différents logiciels et matériels qu'il propose.

Infrastructure Cloud

Visiativ propose des solutions d'infogérance d'infrastructure pour que ses clients gagnent en sécurité et se délestent de certaines tâches informatiques complexes. L'infogérance consiste à confier la gestion de son système d'exploitation à un prestataire informatique externe pour réduire ses coûts de gestion. Cette prestation comprend la maintenance, la sécurité informatique et l'assistance aux utilisateurs. Grâce à ses technologies modernes, Visiativ offre également aux entreprises des solutions innovantes d'hébergement à valeur ajoutée, répondant aux normes de sécurité les plus strictes (ISO 27001-2013) et dispose de ses propres data center.

6.1.4 L'offre du Groupe

Dans un monde en perpétuelle évolution et l'arrivée de nouvelles technologies numériques, les plateformes digitales sont un gage de la performance future des entreprises. Visiativ en a fait sa raison d'être. Grâce aux développements de solutions digitales, le Groupe donne les moyens à ses clients de revoir l'ensemble de leur chaîne de valeur et d'optimiser leurs process pour davantage de compétitivité.

Des démarches d'accompagnement innovantes

En capitalisant sur la proximité avec les dirigeants de PME et ETI et sur son expérience, Visiativ a identifié les besoins de ces derniers : la sécurité et la performance du système d'information, la transformation digitale de l'entreprise, l'industrie de demain et le financement de l'innovation.

Fédérateur des savoir-faire et des compétences du Groupe, Visiativ propose à travers la démarche Grand R un diagnostic étendu pour répondre aux enjeux clés rencontrés par les entreprises :

- Transformation Numérique A Grande Vitesse (TNGV) : afin de co-construire la feuille de route numérique en lien avec sa stratégie
- 3DContinuity : afin d'assurer l'industrialisation de meilleurs produits et services
- CIR360 : afin d'évaluer son éligibilité aux dispositifs de financement CIR (Crédit Impôt recherche) et CII
- Fast Pass : afin de sécuriser l'infrastructure informatique

Un accompagnement tout au long de la chaîne de valeur :

De l'innovation...

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Pour être le plus complet dans l'accompagnement et la transformation des entreprises, Visiativ a accéléré son offre de business consulting. Depuis 2017, les équipes du cabinet ABGI ont rejoint le Groupe pour apporter aux entreprises anticipation et conseil dans le financement et le management de leurs activités de recherche, développement et innovation (CIR, CII, JEI, aides et subventions publiques, etc.). Un accompagnement sur-mesure dont l'objectif est de cristalliser l'accélération des processus d'innovation et l'amélioration des performances. Le Groupe développe une combinaison unique d'expertises scientifique, financière et fiscale. Conseil en management et excellence opérationnelle, Visiativ accompagne les entreprises pour toujours plus de performance et d'optimisation. Visiativ s'appuie sur des experts qui ont pour mission de transformer l'existant pour préparer l'avenir. Avec des services adaptés et sur-mesure, ils analysent les organisations, identifient les leviers d'optimisation ou d'ajustement et conduisent les transformations nécessaires pour accompagner les entreprises dans leur développement en France et à l'international. La filiale OVEÛS intervient notamment sur plusieurs expertises : achats, fiscalité, et coûts sociaux.

... en passant par l'engineering...

UNE FIABILITÉ DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION

Visiativ intègre les solutions Dassault Systèmes chez ses clients pour les accompagner dans leurs problématiques de conception et industrialisation. Le Groupe est d'ailleurs certifié Platinum Partner par Dassault Systèmes, gage de son expertise et d'un partenariat solide et historique.

« The 3DEXPERIENCE Company » propose des univers virtuels pour gérer le cycle de vie des produits de l'entreprise-cliente à travers une plateforme et ses applications logicielles 3D (SOLIDWORKS et CATIA). De quoi transformer la conception, la fabrication et la maintenance des produits. De plus, Visiativ est

présente pendant tout le processus d'application en fournissant conseil, méthodologie, formation aux solutions Dassault Systèmes et une plate-forme de suivi de projets.

Disponible pour les entreprises industrielles de l'aéronautique, du transport et de la mobilité ou encore des équipements industriels, l'offre 3DEXPERIENCE répond alors à tous les enjeux des bureaux d'études. Ainsi, les clients de Visiativ se transforment en « entreprises collaboratives » en fluidifiant le transfert des données techniques entre les services et en associant leur écosystème au processus d'innovation.

... jusqu'aux fonctions support.

UNE PLATEFORME COLLABORATIVE ET SOCIALE ORIENTÉE MÉTIER

Solution historique d'édition de Visiativ, Moovapps est la plateforme au service des entreprises. Elle répond à leurs enjeux et volonté de transformation. Cette plateforme innovante et collaborative, issue des travaux de recherche et de développement des équipes du Groupe, rassemble des applications métier personnalisables et accessibles à chaque secteur d'activité.

Plateforme ouverte, Moovapps a l'avantage de pouvoir se connecter aux systèmes d'information des organisations tels que les ERP, le CRM, le PDM ou la CAO. De quoi rendre possible la bonne circulation de l'information et favoriser la création d'un référentiel unique. Ainsi, Visiativ peut répondre au plus près des besoins des dirigeants et anticiper leurs attentes. Disponibles depuis le catalogue en ligne, Moovapps Store, les apps sont fondées sur les moteurs technologiques et les expériences réussies des clients. Le Groupe fournit ainsi des expériences métier verticalisées pour des enjeux transverses clés comme le service client, l'engagement des collaborateurs, ou la vente omni-canal.

6.2 L'ENVIRONNEMENT VISIATIV

6.2.1 Marché du numérique

Dans le monde :

D'après une étude Gartner, les investissements IT devraient s'accélérer après la crise sanitaire, puisque les dépenses cloud devraient représenter **14,2%** de l'ensemble des dépenses informatiques au niveau mondial en 2024, contre **9,1%** actuellement. La partie software as a service (SaaS) restera la plus importante même si elle se réduit légèrement en proportion par rapport aux autres services de cloud public : IaaS, PaaS, BPaaS, DaaS, sécurité.

En 2021, Gartner évalue le marché mondial de l'ensemble des **services cloud** à **304,99 milliards de dollars**.

En France :

Selon les résultats du « Bilan 2020 et perspectives 2021 » publié par Syntec Numérique, le secteur a été moins impacté par la crise de la Covid-19, contrairement aux premières estimations. La baisse du chiffre d'affaires est estimée à **-4,6 % en 2020**, soit 2,1 points de moins que le recul initialement prévu en juillet dernier (-6,7 %).

Pour 2021, Syntec Numérique prévoit une **croissance évaluée à 1 %** dans le secteur du numérique, avec un rebond limité qui dépendra surtout de l'évolution de la crise sanitaire et de la situation économique du pays. Ce retour à la croissance peut s'expliquer par de nouvelles dépenses IT prévues par les entreprises, qui devraient connaître une hausse importante pour **53 % des organisations** (clients et prospects). Cette hausse reste cependant conditionnée à la reprise économique.

Les SMACS, l'acronyme de Social-Mobility-Analytics-Cloud, sont les moteurs du marché des logiciels et des services avec une croissance estimée à 900 millions d'euros en 2020, soit en **hausse de 6,4 %** par rapport à 2019, pour un montant global de 14,9 milliards. Le Cloud reste le leader du secteur, avec un marché évalué à 6,7 milliards d'euros en hausse de 12,2 %, devant la mobilité (2,9 milliards d'euros, -1,6 %), l'analytics (2,7 milliards d'euros, +3,7 %) et la sécurité (2,5 milliards d'euros, +4,3 %).

6.2.2 Marché du PLM (Product Lifecycle Management)

CIMdata, cabinet américain d'analyse du marché PLM, publie les résultats de son étude annuelle 2020. En 2019, le marché mondial du PLM a atteint un chiffre d'affaires de 51,5 milliards de dollars, soit une croissance de 7,7 % par rapport à l'année précédente. Ce sont principalement les secteurs de l'AEC et de la simulation numérique qui ont tiré vers le haut les revenus. Autre secteur en croissance, les solutions de développement de logiciels qui ont augmenté de 11,2 %, dépassant les chiffres de progression déjà élevés l'année dernière.

Mais la crise sanitaire a mis un coup de frein sévère à l'économie du PLM. Selon CIMdata, la croissance ne reviendra pas avant 2021. Reste que le marché se redressera rapidement dopé par les enjeux industriels incontournables que sont les produits connectés, l'Usine du Futur, et la Smart Industrie. Le cabinet américain prévoit un taux de croissance annuel composé (TCAC) du marché PLM de 5,8 % pour atteindre 68,2 milliards de dollars à l'horizon 2024.

6.2.3 Les tendances technologiques et numériques

La pandémie mondiale a bouleversé tous les secteurs d'activité. Un tournant mis en avant par le cabinet Forrester, dans son étude de marché sur l'impact des technologies dans le monde des affaires. À l'horizon 2021, trois grandes tendances se dégagent :

- **l'approche centrée consommateurs**, avec la prise en compte de nouveaux modes de consommation et des valeurs de marques qui comptent de plus en plus.
- **l'indépendance du salarié à l'organisation de l'entreprise**, avec de nouveaux modes de travail, l'utilisation massive des services de cloud et la capacité d'adaptation des entreprises.
- **la sécurité**, au centre de l'attention, avec la montée en puissance des fraudes bancaires, le management des risques et la sécurisation des données personnelles.

6.2.4 Des évolutions sectorielles à anticiper

Marché de l'Industrie : s'impliquer dans la dynamique Industrie 4.0 pour construire l'Industrie du futur

Le marché de l'industrie est en perpétuelle évolution ; qu'elles soient technologiques, organisationnelles ou sociétales, l'industrie se réinvente pour répondre à de nouveaux enjeux et notamment celui de produire des biens personnalisés aux coûts de la production de masse.

Avec l'arrivée en force des nouvelles technologies (réalité augmentée, IoT, big data...), l'industrie se construit un avenir. Comme le souligne bpifrance, « *l'avenir de l'industrie, c'est une industrie innovante, propre, qui rayonne mondialement, qui respecte les hommes et co-innove avec ses fournisseurs, ses clients et l'ensemble de ses collaborateurs.* »

En définitive, la production connectée n'est que la première étape de la transformation digitale des entreprises industrielles. Il s'agit d'un mouvement profond, bref d'un projet global d'entreprise !

Quelques clients : ATR, Bosch Termotechnik GmbH, Delabie, ELCOM, Flying Whales, Gerflor, Mecalac, Metalsa automotive GmbH, Sermas, SFA, Ragni.

Marché du *retail* et des biens de consommation : réenchanter l'expérience client

66% des consommateurs français sont plus susceptibles de consommer auprès d'une marque qui leur fournit une expérience personnalisée ! Selon IDC, d'ici 2023 « 65% des consommateurs utiliseront la voix, les images ou l'intelligence artificielle pour interagir avec les marques via leur *device*, améliorant ainsi leur Expérience Client (physique et digitale) ».

Aussi, dans un contexte omnicanal, les *retailers* doivent accélérer leur transformation digitale. Le développement rapide des technologies a multiplié les canaux de vente (e-commerce, m-commerce, drive). On assiste également à une évolution sans précédent des outils BtoB.

Cette évolution s'accompagne de nouveaux modes de travail qui facilitent considérablement la collaboration, accélèrent les processus de décision et transforment les outils des équipes de vente.

L'entreprise doit opérer sa transformation digitale en s'appuyant sur différents leviers stratégiques : innovation (concept store, merchandising), écosystème (portail clients-fournisseurs, site e-commerce BtoB, prise d'ordres mobile, communautés clients), excellence opérationnelle (management de la qualité, services corporate), management (plateforme intranet).

Quelques clients : Bic, Damart, Danone, Intermarché, Lacoste, La Fée Maraboutée, Legrand, Picture Organic Clothing, Quies, Weleda.

Marché du secteur Tertiaire : dématérialiser pour fidéliser et maintenir la proximité avec le client

Les nouvelles technologies et la digitalisation de l'économie offrent une opportunité inédite aux entreprises de services de réévaluer leur stratégie, leur *business model* et d'adapter leur organisation. Les plateformes de services 24/7, les outils collaboratifs ou encore la dématérialisation des documents simplifie les processus de recherche et d'archivage, dorénavant automatisés, et permet de partager plus facilement les informations pertinentes avec son écosystème. Par conséquent, elles améliorent la proximité avec le client et augmentent la productivité de l'entreprise. Celle-ci peut utiliser ce gain de temps pour enrichir sa proposition de valeur à travers de nouveaux services axés particulièrement sur le conseil et l'accompagnement client, et accroître ainsi sa satisfaction et sa fidélisation à long terme.

Quelques clients : Asselio, Calculus International, Extencia finance, Gan, J.P Fauche investissements.

6.2.5 L'environnement concurrentiel et son évolution

Visiativ intervient dans 4 grands domaines de compétence. L'entreprise est confrontée à des concurrents sur chacun de ces domaines :

- Le management du financement de l'innovation, avec pour concurrents des entreprises comme Leyton ou Ixeo Conseil par exemple.
- Des éditeurs de logiciels concurrents sur une ou des apps du logiciel Moovapps, édité par le Groupe. Ces concurrents sont souvent des spécialistes dans leur domaine et interviennent dans un périmètre restreint. Exemple : Lumapps, Jalios et Jamespot sur l'intranet collaboratif, ou encore Docuware, M-Files et Oodrive sur la gestion électronique de document.
- Des intégrateurs des solutions Dassault Systèmes, comme Cenit, Technia, ou Cadvision. Nous pouvons également noter dans cette catégorie, les intégrateurs des solutions CAO, PLM, concurrentes à Dassault Systèmes. Il s'agit des intégrateurs des solutions PTC, Autodesk ou Siemens par exemple.
- Enfin, il y a les entreprises qui se positionnent sur « la transformation digitale » au sens large et qui peuvent être des SS2i ou des sociétés de conseil. Exemple : Ippon, OnePoint, Niji, Accenture ou encore Wavestone.

Dans ce paysage concurrentiel, Visiativ occupe une position unique. Le Groupe est le seul à accompagner ses clients depuis la création de la feuille de route numérique, jusqu'au déploiement opérationnel des solutions. L'entreprise devient le partenaire privilégié de ses clients dans leur transformation digitale et capitalise sur son expertise métier.

6.2.6 Saisonnalité et cyclicité des marchés et des activités

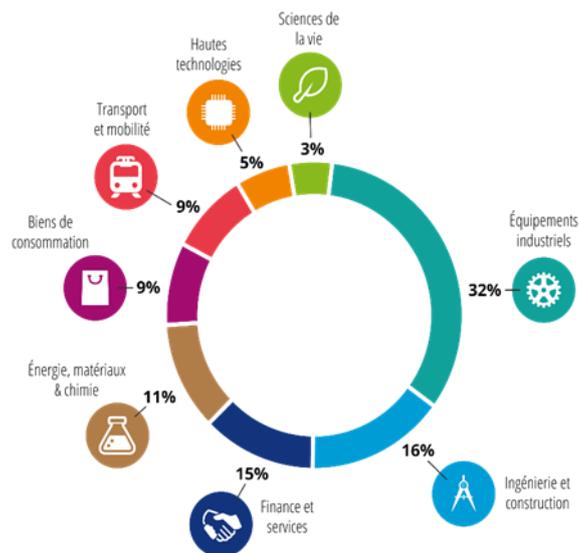
Certaines activités sont soumises à une saisonnalité du marché. Nous notons cette cyclicité pour la partie « logiciel » avec la vente de licences et renouvellements de contrats. Cette fluctuation impacte la majorité des acteurs du secteur et s'explique par deux phénomènes :

- La consommation des budgets de projets informatiques des clients en fin d'exercice fiscal (en lien le plus souvent avec l'année calendaire)
- Le fort taux de renouvellement de licences qui intervient sur cette même période.

6.2.7 Le capital client

La typologie des entreprises clientes de Visiativ est déterminée par leur effectif : de 1 à 49 salariés pour les TPE, de 50 à 249 salariés pour les petites et moyennes entreprises (PME), de 250 à 4 999 salariés pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et au-delà de 5 000 salariés pour les grandes entreprises. Parmi les 18 000 clients de Visiativ, près de 70% sont des PME et ETI, souvent industrielles, séduites par l'offre produit à forte valeur ajoutée du Groupe.

Répartition du CA par secteur d'activité



6.3 UNE ORGANISATION STRUCTURÉE ET RÉACTIVE

6.3.1 Comité exécutif

En lien avec le nouveau plan stratégique CATALYST, le comité exécutif a évolué pour laisser place à quatre profils complémentaires et experts dans leur domaine respectif. Ce comité est à l'origine des décisions stratégiques et veille ainsi à la bonne exécution du plan.



De gauche à droite : Grégory JOURDAN, Laurent FIARD, Philippe GARCIA, Bertrand SICOT, Senda BOUHRARA.

Les biographies des différents membres du COMEX sont détaillées ci-après :

Laurent FIARD - Co-Fondateur – Président Directeur Général

Après des études techniques et l'obtention d'une maîtrise de marketing-vente, Laurent FIARD débute sa première expérience commerciale chez un distributeur grenoblois Hewlett-Packard. Il rejoint AGS en 1988 comme responsable commercial puis en prend la direction en 1997 aux côtés de Christian Donzel. De 2012 à 2014, il assure la présidence du Cluster Numérique. Depuis 2014, le co-fondateur préside le Medef Lyon-Rhône.

Laurent définit la vision de l'entreprise et construit la stratégie globale. Il intervient dans les projets structurants axés notamment sur l'excellence opérationnelle en coordination avec les autres membres du comité exécutif.

Bertrand SICOT – Directeur Général Délégué

Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial chez IBM, Bertrand SICOT rejoint SOLIDWORKS en 1997 où il a occupé successivement le poste de Directeur commercial Europe de l'ouest, Vice President Amérique du nord, puis Executive Vice President Ventes mondiales avant de devenir le CEO (Chief Executive Officer) de SOLIDWORKS. Bertrand Sicot a ensuite occupé la fonction de Senior Vice President Ventes Indirectes de Dassault Systèmes, en charge de la croissance et du développement d'un réseau de plus de 500 partenaires dans 36 pays ; il a rejoint Visiativ en janvier 2020.

Apportant trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial, Bertrand se concentre sur l'expérience client Visiativ

à tous les niveaux de l'entreprise et sur le renforcement de l'activité à l'international. Il accompagne le déploiement opérationnel de la stratégie.

Senda BOUCHARA - Directrice Générale Adjointe Offre, Transformation & Innovation

Ingénieure en informatique de l'Université de Technologie de Compiègne et diplômée d'un Master en Finance de l'IAE de Paris, Senda débute sa carrière en tant que consultante chez Altran en 2001, avant de devenir Responsable d'un centre de profit en finance.

En 2007, Senda Bouchara rejoint Exane, où elle pilote des projets transverses d'efficacité opérationnelle. À partir de 2015, elle intègre CEGID pour occuper la fonction de Directrice exécutive en charge de la Performance et de la Transformation avant d'être nommée Directrice des Services en 2018. En janvier 2020, elle fonde et dirige Stratécience, cabinet de conseil en stratégie et en efficacité opérationnelle avant de rejoindre Visiativ en septembre 2020.

Senda apporte son expertise afin de garantir la réussite de la transformation de Visiativ en lien avec la stratégie. Senda travaille sur les axes principaux suivants : servir l'expérience client à travers le déploiement des solutions logicielles, renforcer la proposition de valeur en proposant une offre adaptée et innovante en lien avec les ambitions de CATALYST et aligner son déploiement.

Philippe GARCIA – Directeur Général Adjoint Finance

Philippe Garcia est titulaire d'un Master Audit de l'IAE de Lyon III et du DESCF, il a débuté sa carrière en audit financier chez Deloitte, au sein du département Audit Grandes Entreprises du bureau de Lyon. Pendant 7 ans, il y évolue pour devenir, dans le même département, Manager Audit. En 1997, Philippe rejoint le groupe américain BF Goodrich tout d'abord en qualité de Directeur Administratif et Financier, puis en tant que Contrôleur Europe. En juillet 2002, il est nommé Chief Financial Officer (CFO) de la société Floréane Medical Implants, cotée sur Euronext. Après la vente de cette dernière à Covidien en 2005, Philippe Garcia est nommé membre du Directoire de la biotech Novagali Pharma, en qualité de CFO, puis rejoint, deux ans plus tard, le Groupe pharmaceutique EFFIK, en qualité de CFO.

Depuis 2010, il occupait le poste de Vice-Président Finance du groupe Amplitude Surgical, œuvrant activement au triplement du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, à la multiplication par quatre des ventes internationales avec la création de 10 filiales étrangères, et à l'introduction en Bourse sur Euronext à Paris de la société avec une levée de fonds de plus de 100 M€ ; il a rejoint Visiativ en janvier 2020.

L'arrivée de Philippe coïncide avec le lancement du nouveau plan stratégique CATALYST. Ses précédentes expériences, notamment dans l'univers de sociétés cotées et en matière de développement international, sont des atouts déterminants pour soutenir le déploiement de CATALYST.

Grégory JOURDAN – Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et RSE

Après un DEUG en Informatique, Grégory Jourdan a poursuivi ses études en Management des Ressources Humaines à l'Université de Portland aux États-Unis, avant d'être diplômé d'un Master obtenu à l'ESDES (École Supérieure pour le Développement Économique et Social) au sein de l'Université Catholique de Lyon.

Il débute sa carrière professionnelle en 2007 au sein du groupe Cegid puis il rejoint le groupe Emerson en 2010 en tant que Directeur des Ressources Humaines France pour la division Network Power aujourd'hui Vertiv, spécialisé dans la fabrication et la maintenance d'infrastructures sensibles comme les Data Centers. Il y restera 10 ans durant lesquels il évoluera vers diverses fonctions dont Directeur des Ressources Humaines Europe Moyen-Orient et Afrique ou encore Directeur des Ressources Humaines Monde pour la Business Unit Industrial Systems. Fort de ces expériences réussies dans le pilotage des Ressources Humaines au sein de sociétés spécialisées dans l'édition et l'informatique, il rejoint Visiativ en novembre 2019, au nouveau poste de Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines et RSE. Au-delà de la structuration, Grégory a pour ambition d'accompagner la transformation de Visiativ en mettant en place, avec ses équipes, une stratégie RH innovante et performante centrée autour de l'expérience collaborateur.

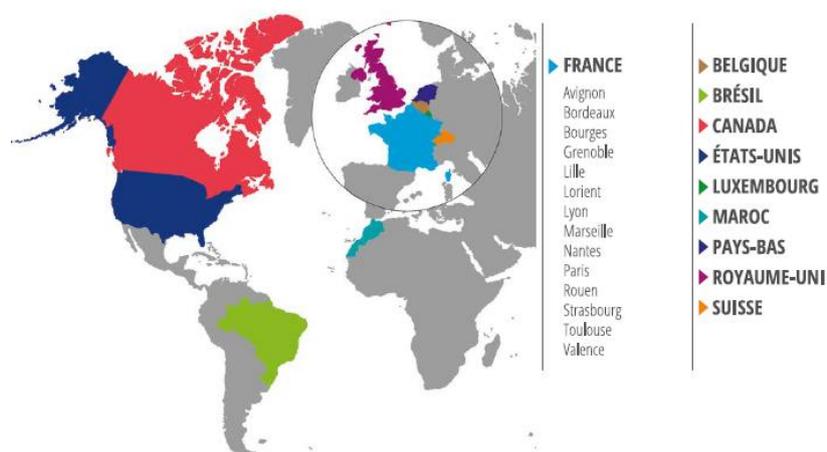
6.3.2 Organisation fonctionnelle

Le Groupe s'est structuré en pôles indépendants pour répondre aux attentes clients. Ces pôles sont autonomes et assureront un niveau élevé de performance tout en garantissant une transparence sur leurs résultats. Cette structuration permet également une intégration plus rapide des croissances externes au sein du Groupe.

<i>Business units</i>	« 3DEXPERIENCE VAR » (Value-added reseller)	« Visiativ Platform »
<i>Description</i>	Regroupe les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes	Regroupe les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development
<i>Entités</i>	Visiativ Solutions Entreprise Visiativ Solutions Visiativ Suisse Innova Systems Dimensions Group Visiativ Africa V3D	Visiativ Software Visiativ Transformation Numérique iPorta Kalista Spread TimeLab Linksoft ABGI CIR 360 Living Actor Visiativ Managed Services Visiativ Maroc Entreprise DU FUTUR
<i>Marques</i>	SOLIDWORKDS 3DEXPERIENCE myCAD	Moovapps Aquarelle iPorta Spread PILOT Entreprise DU FUTUR

6.3.3 Implantation du Groupe

Historiquement implantée en Europe avec plus d'une vingtaine d'agences en France et une présence en Suisse, le Groupe est également présent sur le continent africain depuis 2011 à travers une implantation au Maroc. Plus récemment, Visiativ a accéléré son développement à l'international et est désormais présent dans 10 pays (France, Belgique, Brésil, Canada, Etats-Unis, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) et réalise 26.9 % de son chiffre d'affaires à l'international (contre 24% en 2019).



6.3.4 Plan stratégique

CATALYST, lancé en janvier 2020, est le troisième plan stratégique déployé par Visiativ après AUDEO 2017 et NEXT 100. Il va permettre d'accélérer la création de valeur de Visiativ et de renforcer les synergies et la transversalité internes. Le Groupe entend confirmer son positionnement d'acteur global aux multi-compétences engagé au service des PME et ETI, et de leurs dirigeants. Une perspective que Visiativ va co-construire avec de nouvelles ambitions financières et sociales embarquant toujours collaborateurs, clients et partenaires autour d'une dynamique collective. L'objectif est de devenir une véritable plateforme de compétences humaines au service de l'expérience digitale.

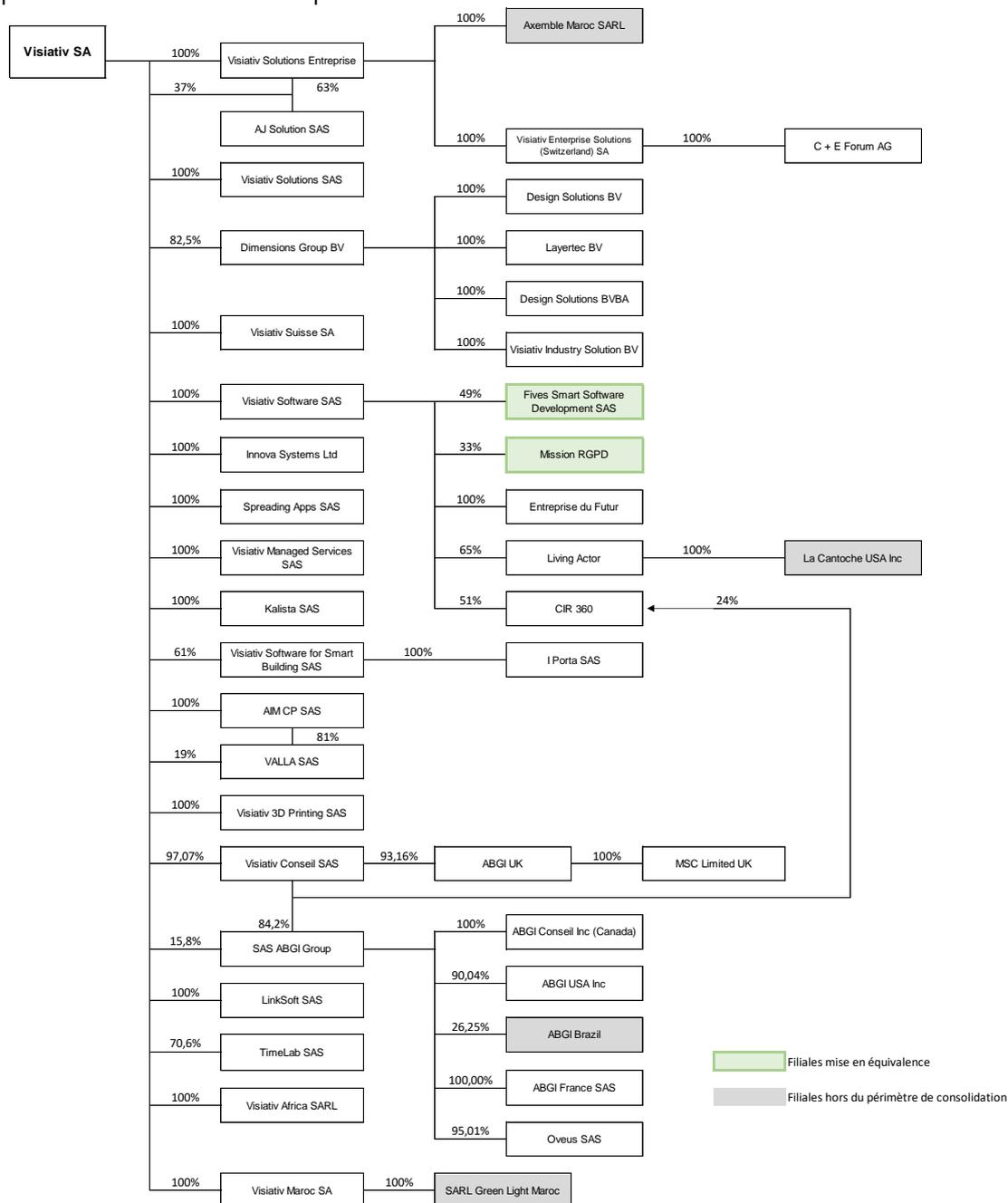
Pour concrétiser ce plan stratégique, les projets de transformation se structurent autour de quatre piliers majeurs : bâtir les fondations des expériences clients et collaborateurs ; adapter et unifier la proposition de valeur ; adapter notre go to market et devenir One Visiativ et enfin repenser la responsabilité sociétale et environnementale au service de la performance du Groupe.

Pour la 1ère année de déploiement du plan CATALYST, Visiativ a dû faire face à un environnement de marché particulièrement adverse. Dans ce contexte, le Groupe a démontré la solidité de son modèle de développement et ses principaux atouts en période de crise : forte récurrence de ses ventes (70%) accélérée par la transition vers le cloud des activités Moovapps, offres en phase avec les besoins des entreprises (digitalisation, conseil en innovation, cloud, etc.), profondeur de son portefeuille clients excluant toute dépendance client ou sectorielle, et relais de croissance des activités à l'international qui représentent désormais plus d'un quart de l'activité. Au-delà de ces performances, l'année 2020 a également été marquée par le renouvellement et le renforcement de la gouvernance, le renforcement stratégique et relatif au capital du pôle Conseil, et la véritable structuration d'une politique RSE dynamique et volontaire. Visiativ s'est ainsi mis en ordre de marche pour tirer parti de la sortie de crise en 2021, recueillir les fruits des investissements des entreprises dans le cadre du plan France Relance et poursuivre l'exécution de son plan CATALYST qui vise à l'accroissement des synergies entre les différentes activités et à l'optimisation de la performance opérationnelle pour atteindre 30 M€ d'EBITDA à horizon 2023.

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

À la date du présent Document d'enregistrement universel, l'organigramme juridique du Groupe ci-dessus présente les détections en capital et droits de vote.



Notes :

- 1^{er} semestre 2021 : acquisition de AJ Solutions, distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français ;
- 1^{er} semestre 2021 : liquidation en cours de la société mise en équivalence Qolid ;
- 1^{er} semestre 2021 : entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA
- Certaines sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50% ne sont pas consolidées car elles ne peuvent pas fournir au Groupe sans frais excessifs ou dans des délais compatibles les informations nécessaires à leur consolidation. L'impact de ces sociétés ne serait pas significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

7.2 SOCIETES DU GROUPE

À ce jour, le Groupe comprend 20 filiales consolidées ; 16 sous-filiales consolidées et 2 filiales mises en équivalence.

Les 20 filiales sont présentées ci-dessous :

1. VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE) SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 248 K€, immatriculée le 16 juin 1992 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise la distribution en France et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente. Elle adresse principalement les TPE-PME industrielles. VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE détient à 100% VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) SA et AXEMBLE MAROC SARL.

2. VISIATIV SOLUTIONS SAS est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.150 K€, immatriculée le 10 juin 2011 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'intégration de solutions PLM (Product Lifecycle Management) et adresse principalement les ETI de l'industrie manufacturière.

3. VISIATIV SOFTWARE SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9.639 K€, immatriculée le 23 février 1990 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'édition de solutions de gestion documentaire, de portails collaboratifs (intra et extranet) et de sites internet. Elle développe des solutions sur mesure pour les clients.

4. KALISTA SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 305 K€, immatriculée le 26 juillet 2005, dont le siège social est situé au 100 avenue Général Leclerc – 93500 Pantin. Cette société réalise la distribution et l'intégration de logiciels en relation avec les activités de marketing et merchandising.

5. VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.275 K€, immatriculée le 13 juillet 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

6. VISIATIV SUISSE est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 19 mars 2012 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers – 2520 La Neuveville en Suisse. Cette société a démarré son activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques en début d'année 2015.

7. VISIATIV MAROC est une société anonyme de droit marocain au capital de 300 K MAD, dont le siège social est situé 1.100, bd El Qods (Inara), Sidi Maarouf (Shore 18 – Plateau 301), 20270 Casablanca. Cette société réalise des prestations de recherche et développement.

8. VISIATIV AFRICA (Maroc) est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100 K MAD, dont le siège social est situé au 131 boulevard d'Anfa Res, Azur Bureau N°11B, 20300 Casablanca. Anciennement dénommée Alliativ, cette société réalise la distribution et l'intégration des produits du Groupe sur la zone Afrique du nord.

9. SPREADING APPS est une société par actions simplifiée au capital de 23 K€, immatriculée le 9 septembre 2011, dont le siège social est situé au 72 rue de la République, Immeuble Seine Innopolis – 76140 Petit-Quevilly. Cette société réalise l'édition de solutions SaaS spécialisées dans l'engagement client.

10. AIM CP est une société par actions simplifiée au capital de 506 K€, immatriculée le 1^{er} avril 2015, dont le siège social est situé au 47 rue Antoine Privat – 69100 Villeurbanne. Cette société participe et anime la conduite de la politique stratégique de sa filiale VALLA.

11. VISIATIV 3D PRINTING est une société par actions simplifiée au capital de 400 K€, immatriculée le 19 décembre 2017, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Visiativ 3D Printing a été construite autour d'un partenariat commercial intensifié avec HP.

12. VALLA est une société par actions simplifiée au capital de 150 K€, immatriculée le 26 décembre 1983, dont le siège social est situé au 47 rue Antoine Primat – 69100 Villeurbanne. Valla est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moules et modèles, et l'impression 3D.

13. VISIATIV CONSEIL est une société par actions simplifiée au capital de 5.805 K€, immatriculée le 9 mars 2018, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

14. INNOVA SYSTEMS UK Ltd est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 0.1 KGBP, dont le siège social est situé à 1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon – CB24 9PT Cambridge au Royaume-Uni. Cette société réalise la distribution en Angleterre et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

15. ABGI Group est une société par action simplifiée au capital de 12.177 K€, immatriculée le 4 août 2016, dont le siège social est situé au 52 quai Rambaud - 69002 Lyon. Ce groupe s'engage à aider ses clients à capitaliser sur leurs activités de recherche, développement et innovation.

16. Dimensions Group BV est une société Holding au capital de 18.000 K€ dont le siège est situé à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions. Le groupe constitue la base innovante sur laquelle deux sociétés se développent : Design Solutions & Layertec. Ensemble, ils offrent connaissances et ressources pour optimiser les processus de développement de produits et/ou la stratégie de production.

17. VISIATIV MANAGED SERVICES est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 K€, immatriculée le 22 janvier 1991, dont le siège social est au Parc Activité des Monts d'Or – 69890 La Tour de Salvagny. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement de données, hébergement et activités connexes.

18. TIMELAB est une société par actions simplifiée au capital de 14 K€, immatriculée le 25 août 2016, dont le siège social est au 1 rue Mahatma Gandhi – 13090 Aix en Provence. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement de données, hébergement et activités connexes (spécialiste IoT).

19. LINKSOFT est une société par actions simplifiée au capital de 270 K€, immatriculée le 25 octobre 2011, dont le siège social est au 26 rue Benoît Bennier -69260 Charbonnières-les-Bains. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels applicatifs dans le domaine RH.

20. AJ SOLUTIONS est une société à responsabilité limitée au capital de 30 K€, immatriculée le 1er mars 2004, dont le siège social est au 3 rue Montgolfier – 68127 Sainte Croix en Plaine. Cette société réalise la distribution en France et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

- **Les principales sous-filiales (dont le chiffre d'affaires social est supérieur à 4 M€) sont présentées ci-dessous :**

VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 21 octobre 2008 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers – 2520 La Neuveville en Suisse. Cette société réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

ABGI FRANCE est une société par actions simplifiée au capital de 3.992 K€, immatriculée le 5 juillet 2006, dont le siège social est au 52 quai Rambaud – 69002 Lyon. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

ABGI UK est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 460 £ ; immatriculée le 5 octobre 2007, dont le siège social est au 9 Atholl Crescent – EH3 8HA Edimbourg au Royaume-Uni. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

ABGI USA est une société par actions simplifiée au capital de 17 \$, fondée en 2007, dont le siège social est au 1 Riverway, Suite 1850, Houston – 77056 Texas, Etats Unis. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Design Solutions BV est une société par actions simplifiée au capital de 18 K€, dont le siège est à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas. Elle aide les entreprises à innover chaque jour, en adaptant le logiciel SOLIDWORKS, permettant de développer des produits plus rapidement et à moindre coûts.

Design Solutions BVBA est une société par actions simplifiée au capital de 20 K€, dont le siège est à De Gheeststraat 1b – 9300 Alost en Belgique. Elle aide les entreprises à innover chaque jour, en adaptant le logiciel SOLIDWORKS, permettant de développer des produits plus rapidement et à moindre coûts.

Les dirigeants de la Société n'exercent pas de fonctions directes dans les filiales et sous filiales françaises du Groupe dans la mesure où Visiativ SA est présidente de ces sociétés.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre des deux derniers exercices clos sont les suivants :

(en K€)	Chiffre d'affaires		Résultat net	
	2019	2020	2019	2020
Filiales				
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	75 421	67 431	3 464	3 119
VISIATIV SOLUTIONS	27 484	23 327	-179	-2 449
VISIATIV SOFTWARE	10 599	16 352	-1 613	-4 886
VISIATIV SUISSE	1 576	1 354	-637	-364
KALISTA	1 149	907	-22	-291
VISIATIV MAROC	1 010	982	96	120
VISIATIV AFRICA	1 746	1 575	-564	-378
VSSB	285	293	261	161
SPREADING APPS	1 674	1 524	88	-208
DIMENSIONS GROUP BV	829	527	28	-177
ABGI GROUP	0	1 157	-21	968
AIM CP	132	113	-52	-2 333
VISIATIV CONSEIL	233	288	1 418	-623
INNOVA	5 628	7 429	812	710
VISIATIV MANAGED SERVICES	9 226	8 649	-627	-131
TIMELAB (1)	-	89	-	-165
LINKSOFT (1)	-	202	-	-221
VALLA	1 972	1 674	-859	-435
VISIATIV 3D PRINTING	2 648	1 329	-743	-744
Sous-filiales				
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS SWITZERLAND SA (3)	6 975	9 221	228	-979
ABGI FRANCE	17 948	17 825	2 967	3 143
ABGI USA	7 364	7 957	1 817	2 281
IPORTA	4 025	3 587	235	-152
ENTREPRISE DU FUTUR (1)	-	-	-	-9
OVEUS	2 300	2 764	245	535
C+E FORUM (3)	4 722	1 966	-352	1 588
DESIGN SOLUTIONS BV	8 199	7 826	323	431
DESIGN SOLUTIONS BVBA	3 806	4 041	103	70
LAYERTEC BV	714	594	-148	-194
VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS BV	1 243	1 336	-106	1
ABGI CANADA	264	349	33	44
ABGI UK	6 018	6 487	960	1 097
MSC UK (2)	-	915	-	272
CIR 360	-	-	-5	-30
LIVING ACTOR	1 571	1 474	-204	-219

(1) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2020

(2) Société acquise en 2020

(3) Activité de CE Forum transféré dans Visiativ Enterprise Solutions Switzerland au 1er décembre 2020

(en K€)	Capitaux propres		Disponibilités	
	2019	2020	2019	2020
Filiales				
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	17 140	17 266	12 282	19 370
VISIATIV SOLUTIONS	-2 941	-5 389	4 210	5 781
VISIATIV SOFTWARE	-1 580	-3 984	716	3 505
VISIATIV SUISSE	-643	-1 024	195	125
KALISTA	-35	-326	158	77
VISIATIV MAROC	225	342	3	0
VISIATIV AFRICA	-1 087	-1 452	37	211
VSSB	1 519	1 688	18	65
SPREADING APPS	-174	-382	34	69
DIMENSIONS GROUP BV	2 717	2 440	28	25
ABGI GROUP	13 515	14 483	7	832
AIM CP	-961	107	4	2
VISIATIV CONSEIL	7 653	7 088	3	105
INNOVA	2 259	2 913	851	1 662
VISIATIV MANAGED SERVICES	692	561	516	643
TIMELAB (1)	-	-167	-	10
LINKSOFT (1)	-	-929	-	4
VALLA	-1 851	4	33	169
VISIATIV 3D PRINTING	-826	-1 570	144	55
Sous-filiales				
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS SWITZERLAND SA (3)	4 261	3 317	1 246	1 433
ABGI FRANCE	8 433	11 576	1 276	3 095
ABGI USA	3 641	4 221	981	2 184
IPORTA	1 227	874	650	198
ENTREPRISE DU FUTUR (1)	-	-4	-	1
OVEUS	388	923	142	620
C+E FORUM (3)	476	2 077	761	245
DESIGN SOLUTIONS BV	1 458	1 889	1 195	1 704
DESIGN SOLUTIONS BVBA	528	598	602	967
LAYERTEC BV	-345	-539	208	72
VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS BV	-96	-94	180	223
ABGI CANADA	-161	-107	34	44
ABGI UK	2 359	3 527	1 127	1 098
MSC UK (2)	-	524	-	538
CIR 360	448	420	449	373
LIVING ACTOR	1 364	1 055	605	158

(1) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2020

(2) Société acquise en 2020

(3) Activité de CE Forum transféré dans Visiativ Enterprise Solutions Switzerland au 1er décembre 2020

7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

- **Contrats de prestations de services fournies par Visiativ SA**

Visiativ SA effectue des prestations « corporate » (assistance en matière de gestion et stratégie, de pilotage financier et de gestion de marketing et de business développement) et de sous-traitance des fonctions comptables, moyens généraux, informatiques, ressources humaines ou encore juridique au profit des sociétés du Groupe.

Les bases des refacturations correspondent aux coûts des effectifs de la société Visiativ SA, majorée d'un mark up ainsi qu'aux coûts directs et indirects engagés par chaque service pour effectuer les prestations pour les filiales. Il est à noter que seuls les coûts engagés dans l'intérêt des filiales leurs sont refacturés ainsi les frais propres à la holding (expert-comptable, commissaire ou comptes ou encore frais bancaires) restent dans la holding.

Les prestations corporate sont facturées à l'ensemble des filiales du périmètre de consolidation au 31/12/2020. Les prestations de sous-traitance sont facturées en fonction du recours ou non à la holding pour certaines tâches.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1^{er} janvier 2002, ainsi que des actes d'adhésion de l'ensemble des filiales du Groupe, pour une durée indéterminée avec l'ensemble des entités du Groupe (à l'exception des filiales marocaines et tunisiennes), Visiativ SA gère la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois +3.5%, payables trimestriellement.

- **Conventions d'abandons de créances avec clauses de retour à meilleure fortune, en faveur de filiales**

Visiativ a consenti des abandons de créances, à caractère financier, au profit des filiales présentées dans le tableau ci-dessous, à concurrence du montant de la créance en compte courant, intérêt compris, figurant dans les comptes des sociétés. Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune des filiales, pour une durée de 10 ans (sauf pour StrategeeX où la durée est illimitée).

En euros,

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Montant total de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2019	Abandon consenti en 2020	Reconstitution de créances 2020	Solde de la créance au 31/12/2020
VISIATIV SOFTWARE	2010	238 953	10 ans	31/12/2020	238 953			238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	113 166	10 ans	31/12/2020	113 166			113 166
FEALINX (Anc.Cadesis)*	2010	779 710	10 ans	31/12/2020	779 710			779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2011	795 472	10 ans	31/12/2021	795 472			795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	421 151	10 ans	31/12/2021	421 151			421 151
VISIATIV SOLUTIONS	2012	911 707	10 ans	31/12/2022	911 707			911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	429 786	10 ans	31/12/2022	429 786			429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	622 882	10 ans	31/12/2023	622 882			622 882
STRATEGEEEX*	2019	200 000	Au remboursement total		200 000			200 000
TOTAL		4 512 827			4 512 827	0	0	4 512 827

*Hors périmètre de consolidation

- **Convention de fusion d'échelle d'intérêt**

Les filiales (hors filiales marocaines et suisse) ont donné mandat à Visiativ SA de négocier et conclure en leur nom et pour leur compte, avec une ou plusieurs banques, une convention de fusion d'échelles d'intérêt devant permettre la compensation des soldes des comptes en fin de période et ainsi la répartition des intérêts. Cette convention a été mise en place le 10 janvier 2007.

- **Convention d'intégration fiscale**

Visiativ SA a opté pour le régime des groupes de sociétés pour une période de cinq exercices à compter du 1^{er} janvier 2001, qui a été reconduite tacitement, successivement à compter du 1^{er} janvier 2006, puis à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2020, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- ABGI GROUP (mère) ; ABGI France (fille) et OVEUS (fille).

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

- **Contrat de licence de marque**

La Société Visiativ, suivant le contrat en date du 19 décembre 2019, facture à l'ensemble de ses filiales consolidées par intégration globale au 31/12/2020 une redevance égale à 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque VISIATIV pour les sociétés françaises et une redevance égale à 1% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque VISIATIV pour les sociétés non françaises.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

8.1.1 Propriétés immobilières louées

Les locaux utilisés par le Groupe sont les suivants :

- **Siège social à Charbonnières-les-Bains**

Le siège social est installé sur quatre bâtiments, en location :

- Le premier ensemble (« Charbonnières 1 ») d'environ 1 573 m² au total (sur 3 niveaux) est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.
- Le deuxième ensemble (« Charbonnières 2 ») d'environ 1 572 m² au total et de 59 emplacements de stationnement extérieurs, est situé au 28/28bis rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains
- Le troisième ensemble (« Charbonnières 3 ») de 342 m² au total, situé au 24 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 13 places de parking.
- Le quatrième ensemble (« Charbonnières 4 ») de 975,78 m² au total, situé au 22 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 33 places de parking.

Ces quatre ensembles sont donnés en location par la SCI Cliwest représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard ; le bail a été signé le 19 février 2020 pour une durée de 9 ans démarrant le 1^{er} avril 2020 et est soumis au régime des baux commerciaux.

- **Autres locaux du Groupe**

Les agences des différentes filiales du Groupe en France occupent des locaux également en location. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des caractéristiques des baux commerciaux du Groupe.

Ville	Preneur	Superficie (en m2)	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Montant annuel du loyer (Bail)	Montant du dépôt de garantie (Bail)
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	Visiatiiv Solutions Entreprise	90	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	3 378	4 557	11 850	3 950
Bail de Grenoble (Moirans)	Visiatiiv	320	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	36 771	9 159	35 200	8 800
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	Visiatiiv	846	01/09/2018	30/08/2027	9 ans ferme	164 000	16 105	164 000	31 725
Bail de Bourges	Visiatiiv Solutions Entreprise	105	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	20 400	2 417	19 332	2 417
Bail de Chambéry (Iac bourget)	Visiatiiv Solutions Entreprise	104	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	12 628	2 973	11 893	2 973
Bail de la Neuveville (Suisse)	VSS Neuveville	360	01/10/2018	30/09/2023	5 ans	51 288	0	40 936	0
Bail Ploemeur	Visiatiiv Solutions Entreprise	60	01/07/2016	30/06/2025	9 ans	6 660	1 377	5 738	478
Bail Champs sur Marne	Visiatiiv Solutions Entreprise	364	15/09/2012	14/09/2021	9 ans	51 713	12 618	48 460	12 115
Bail Massy	Visiatiiv Solutions Entreprise	818	27/06/2014	26/06/2026	12 ans	121 202	29 625	118 500	29 625
Bail La tour de Salvany	VMS	20	21/10/2016	30/10/2025	9 ans	3 402	267	3 200	267
Aix	Visiatiiv	772	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	110 070	26 612	104 166	26 042
Labège	Visiatiiv	311	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	46 387	11 384	43 540	10 885
Charbonnières (N°22,24,26,28)	Visiatiiv	4 463	01/04/2020	31/03/2029	9 ans	683 799	181 361	660 000	165 000
Bail Bordeaux	Visiatiiv	404	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	24 862	5 193	23 800	5 950
Bail Paris Gare de Lyon	Visiatiiv	615	14/02/2017	13/02/2026	9 ans	294 560	72 322	277 788	69 447
Bail Lille	Visiatiiv	303	01/07/2019	30/06/2022	9 ans	49 823	12 366	49 465	12 366
Bail de Casablanca	Visiatiiv Africa	310	01/11/2018	30/10/2023	5 ans	56 697	6 606	53 159	8 860
Bail Schiltigheim	Visiatiiv Solutions	410,6	01/10/2013	30/09/2022	9 ans	56 861	13 864	53 378	13 345
Bail de Guilhtrand Granges	Visiatiiv Software	1132	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	210 951	17 324	207 883	17 324
Le petit Quevilly (76)	SPREAD	367	01/10/2015	30/09/2024	9 ans	49 746	7 760	46 561	7 760
La Seyne sur mer	Visiatiiv Software	144	06/10/2017	05/10/2026	9 ans	27 911	6 978	27 911	6 978
Pratteln, Suisse	VSS Pratteln	500	01/10/2018	30/09/2023	5 ans	111 578	27 640	116 026	27 640
Rothenburg, Suisse	VSS Pratteln	50	01/01/2017	31/12/2022	3 ans	12 311	0	10 701	0
Frauenfeld, Suisse	VSS Pratteln	100	01/04/2010	31/03/2012	2 ans	15 870	0	14 119	0
Lyon	ABGI FR	3828	01/05/2014	30/04/2023	9 ans	1 113 806	269 266	1 077 062	269 266
Bail de Houston Texas, USA	ABGI USA	562	01/01/2019	31/10/2024	5 ans	96 162	14 791	106 840	14 791
Bail d'Edimbourg, UK	ABGI UK	ND	19/01/2012	18/01/2022	10 ans	149 224	0	97 502	0
Bail de Montréal, Québec	ABGI Canada	ND	01/01/2020	31/12/2020	1 an	14 197	5 181	14 197	1 183
Saint-Priest	Visiatiiv Software	307	18/05/2016	17/05/2025	9 ans	62 510	17 541	61 166	17 541
Bail de Cambridge, UK	Innova	ND	15/06/2018	15/06/2023	5 ans	67 526	11 732	46 930	11 732
Bail de Bromsgrove Worcester, UK	Innova	79	31/10/2018	31/10/2022	2 ans	18 851	3 393	13 570	3 393
Bail de Deeside, UK	Innova	90	01/10/2017	30/09/2020	3 ans	27 474	1 626	17 354	1 626
Bail de Chester, UK	Innova	90	01/05/2019	02/05/2020	1 an	9 158	1 478	17 736	1 478
Bail de Zaltbommel, Pays Bas	Design Solutions BV	716	01/02/2018	31/01/2024	6 ans	81 700	35 846	91 658	35 846
Bail de Aalst, Belgique	Design Solutions BVBA	288	01/03/2011	29/02/2020	9 ans	61 329	22 800	46 200	22 800
Aix en Provence	Timelab	119	01/10/2019	31/03/2021	1,5 ans	16 800	4 200	16 800	4 200
La Tour de Salvany	VMS	313	01/11/2018	14/09/2023	3 ans	20 250	1 800	21 600	1 800

Pour les locaux loués via des SCI dans lesquelles certains dirigeants sont soit détenteurs de parts, soit gérants, Charbonnières et Pont-Saint-Martin, des attestations portant sur la valeur locative des locaux ont été obtenues en 2014 et ont confirmé la conformité des loyers pratiqués.

Le Groupe dans le cadre de ses activités à l'étranger dispose également de locaux, en Suisse, au Maroc, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, aux Etats-Unis et au Pays-Bas.

8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

9 EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis selon les principes comptables généralement admis en France pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent Document d'enregistrement universel.

9.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les activités du groupe Visiativ se développent principalement en France, en Suisse, au Royaume Uni, en Hollande, aux USA, au Canada, en Belgique et au Maroc, et sont structurées autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance et cloud).

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède dans ses pôles d'activité à des acquisitions de sociétés et à des rééquilibrages qui se traduisent par des entrées / sorties totales ou partielles de sociétés du périmètre de consolidation. Il s'agit d'opérations dont la taille n'est pas suffisamment significative pour justifier l'établissement de données pro-forma.

Les **principaux** mouvements sur les exercices 2019 et 2020 ont porté sur :

- la prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- l'acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV,
- l'acquisition de 100%, en juillet 2019, du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles,
- la prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle,
- l'acquisition complémentaire de 24% du capital de Visiativ Hosting en décembre 2019, holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) à 100%,
- l'acquisition de la société MSC Associates Ltd UK en février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- l'acquisition complémentaire de 40% du capital de la société VISIATIV CONSEIL, permettant la détention de cette filiale à 97% au 31/12/2020,
- l'acquisition complémentaire de 16% du capital de la société ABGI GROUP et de 3% du capital de la société ABGI France, permettant la détention de ces 2 filiales à 100% au 31/12/2020,
- l'acquisition complémentaire de 11% du capital de la société ABGI USA, permettant la détention de cette filiale à 90% au 31/12/2020,
- l'acquisition complémentaire de 20% du capital de la société AUDROS et de 40% du capital de la société NUMVISION, permettant la détention de ces 2 filiales à 100% au 31/12/2020, ces sociétés ont ensuite été fusionnées dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

9.2 COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES

9.2.1 Produits d'exploitation

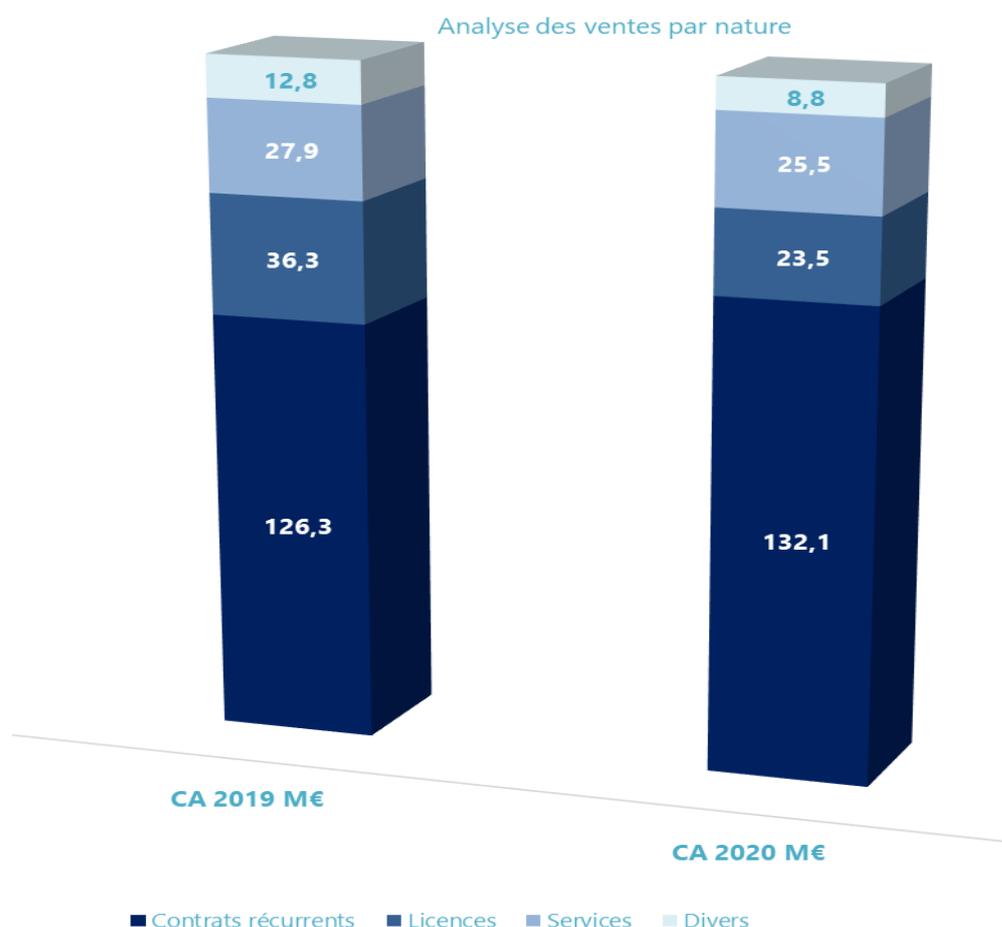
en K€	31 12 2020	Var.	31 12 2019	Var.
Vente de marchandises	128 908	-5%	136 016	12%
Production vendue de services et autres refacturations	61 037	-9%	67 200	63%
Chiffre d'affaires	189 945	-7%	203 216	25%
Autres produits d'exploitation	13 025	25%	10 427	18%
Total produits d'exploitation	202 970	-5%	213 643	24%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020 s'établit à 189.9 M€, en recul de 7 % par rapport à l'exercice 2019 après une hausse de 25 % entre 2018 et 2019.

Le recul de l'activité du groupe en 2020 s'explique par la crise sanitaire Covid 19.

La vente de marchandises correspond essentiellement à la vente de licences, produits distribués et produits édités par le Groupe, vente de contrats de maintenance et accessoirement vente de matériel informatique. Elle a représenté 128.9 M€ sur l'exercice 2020 contre 136.0 M€ sur l'exercice 2019.

La production vendue de services, qui correspond aux prestations de service (formation, développement, consulting et installation) a représenté 61.0 M€ lors de l'exercice 2020 contre 67.2 M€ sur l'exercice 2019. En effet, le volume de formation effectuée a été fortement impacté par le confinement notamment en France.



Le pôle « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », activité historique de distribution et intégration de logiciels Dassault Systèmes chez les clients TPE-PME représente respectivement 61 % en 2020 et 62 % en 2019 du chiffre d'affaires total.

Le pôle « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance et cloud), représente respectivement 39 % en 2020 et 38 % en 2019 du chiffre d'affaires total.

Les revenus du Groupe se décomposent de la façon suivante sur l'exercice 2020 :

- Logiciels (licences) pour 23.5 M€
- Maintenance (initiale, renouvellement de contrats et abonnements) pour 132.1 M€
- Services (formation et service pack) pour 25.5 M€
- Autres (principalement vente de matériels) pour 8.8 M€.

Répartition géographique des ventes

La répartition géographique des ventes montre une croissance de la part des ventes réalisées hors de France passant de 25 % en 2019 à 27 % en 2020. Ceci s'explique par l'acquisition de MSC en UK début 2020.

en K€	31 12 2020	%	31 12 2019	%
Ventes France	138 763	73%	153 284	75%
Ventes étranger	51 182	27%	49 932	25%
Chiffre d'affaires	189 945		203 216	

Récurrence des ventes

L'activité récurrente est liée à la maintenance, au mode locatif ainsi qu'au mode abonnement (SaaS) et correspond à 132.1 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2020 et 126.3 M€ en 2019.

Facteur de résilience pour le Groupe, le chiffre d'affaires récurrent a progressé de +5 % en 2020, pour représenter 70 % de l'activité au cours de l'exercice.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de :

- o la production immobilisée liée aux travaux de Recherche et Développement à hauteur de 7.5 M€ en 2020 et 4.8 M€ en 2019, la progression entre 2019 et 2020 s'explique par une méthode plus affinée de suivi des temps pour les équipes R&D et par l'activation d'une partie des temps passés par les équipes sur le projet de changement d'ERP du groupe,
- o de reprises sur provisions pour 2.8 M€ en 2020 contre 3.8 M€ en 2019 principalement sur des dotations passées sur l'exercice précédent pour la maintenance et les clients,
- o des transferts de charges pour 1.1 M€ en 2020 et 0.9 M€ en 2019,
- o du crédit d'impôt recherche (CIR) pour 0.7 M€ en 2020 et 0.6 M€ en 2019.

9.2.2 Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	31 12 2020	Var.	31 12 2019	Var.
Achats de marchandises et variation de stock	68 749	-8%	74 589	20%
Autres achats et charges externes	32 499	-11%	36 670	34%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 324	-3%	2 395	-6%
Salaires et traitements	79 311	4%	76 259	21%
Dotations aux amortissements immobilisations	6 887	35%	5 110	20%
Dotations aux provisions et dépréciations	5 004	46%	3 423	36%
Autres charges	811	-49%	1 579	27%
Total Charges d'exploitation	195 586	-2%	200 025	23%
Résultat d'exploitation (REX)	7 384	-46%	13 618	53%
<i>Taux REX / chiffre d'affaires</i>	<i>4%</i>		<i>7%</i>	

Les principaux postes du résultat d'exploitation sont détaillés ci-dessous.

Achats de marchandises et variation de stock

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de marge sur achats consommés a légèrement augmenté depuis 2016, en passant de 57 % à 62 % pour arriver à 63,8 % en 2020. L'amélioration de ce taux provient principalement de l'effet des croissances externes et de la progression du pôle « Visiativ Platform », amenant à diminuer progressivement le poids du pôle « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) ». Les achats de marchandises sont principalement constitués de licences et de contrats de maintenance.

en K€	31 12 2020	31 12 2019
Chiffre d'affaires	189 945	203 216
Coût des produits vendus	68 749	74 589
Marge sur achats consommés	121 196	128 627
<i>Taux de marge sur achats consommés</i>	<i>63,8%</i>	<i>63,3%</i>

Autres achats et charges externes

Les charges externes ont baissé en 2020 du fait du contexte sanitaire, les frais de déplacements des collaborateurs ont fortement baissé ainsi que les frais des événements marketing. Les charges externes représentent ainsi 17 % du chiffre d'affaires contre 18 % en 2019. En 2020, sur un total de 32,5 M€, elles sont principalement constituées des frais suivants :

- location des locaux et entretien du siège et des agences ;
- frais de déplacement principalement pour le personnel itinérant (commerciaux et consultants) ;
- parc automobile ;
- les frais informatiques ;
- dépenses de marketing et publicité (salons, manifestations...).

Salaires et traitements, charges sociales

Les frais de personnel ont augmenté de 4 % entre 2019 et 2020. Cette variation s'explique par l'effet en année pleine des croissances externes de 2019, par les entrées de périmètre 2020 et par la progression des effectifs de l'activité Conseil en Innovation simultanément à la progression du CA de cette activité. La variation des frais de personnel est aussi à mettre en perspective avec la progression des effectifs (1033 ETP en 2020 contre 986 ETP en 2019). Ramené au chiffre d'affaires, le poids des charges de personnel est en progression puisqu'il représente 42 % du chiffre d'affaires en 2020 contre 38 % en 2019.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations correspondent principalement aux frais de développement logiciels activés qui progressent chaque année. La progression de ces dotations aux amortissements est à mettre en perspective avec les projets commercialisés en cours d'année et les effets des croissances externes.

Le total des dotations aux amortissements de l'année s'établit à 6.9 M€ en 2020 (dont 5.2 M€ sur les immobilisations incorporelles) contre 5.1 M€ en 2019 (dont 3.4 M€ sur les immobilisations incorporelles). Le total des dotations aux provisions de l'année 2020 est de 5.0 M€ contre 3.4 M€ en 2019.

Les dotations aux provisions risques et charges augmentent entre 2019 et 2020, passant de 2.2 M€ à 2.9 M€. Elles correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice. Sur les produits SOLIDWORKS distribués, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison, la provision pour maintenance est destinée à couvrir notamment les interventions de la hotline à venir, pendant la période de maintenance. Les autres dotations aux provisions sont principalement destinées à la couverture des risques de contrôle fiscaux chez les clients de l'activité Conseil en Financement et des risques de non-recouvrement de créances clients.

Analyse par activité du résultat d'exploitation

L'analyse de la contribution par activité au résultat d'exploitation consolidé sur les deux derniers exercices se présente comme suit :

(Montants en K€)	31/12/2020			31/12/2019		
	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé
CA	116 153	73 792	189 945	126 199	77 017	203 216
EBITDA	4 247	10 024	14 271	8 065	10 663	18 728
<i>Ebitda / CA</i>	<i>3,7%</i>	<i>13,6%</i>	<i>7,5%</i>	<i>6,4%</i>	<i>13,8%</i>	<i>9,2%</i>

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations nettes aux amortissements de l'exercice.

3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller)

Le pôle 3DEXPERIENCE VAR, activité historique du Groupe, a réalisé un EBITDA de 4.2 M€ en 2020 (contre 8.1 M€ en 2019), représentant une marge d'EBITDA de 3,7 % (vs. 6,4 % en 2019). La volonté du Groupe de conserver ses équipes opérationnelles pendant la crise, afin d'être en mesure de profiter de la reprise dès les premiers effets, a pesé sur la rentabilité de cette activité en 2020.

VISIATIV PLATFORM :

Le pôle VISIATIV PLATFORM a enregistré un EBITDA de 10.0 M€ en 2020 (contre 10.7 M€ en 2019), soit une marge d'Ebitda de 13,6 % quasi stable par rapport à 2019 (13,8 %). Alors qu'il ne totalise que 39 % de l'activité du Groupe, ce pôle a représenté 70 % de l'EBITDA réalisé en 2020, illustrant la stratégie vertueuse de Visiativ privilégiant le développement d'activités à forte valeur ajoutée autour de ses propres solutions avec un modèle économique particulièrement résilient. Il convient de noter que la filiale Valla, en cours de cession, a pesé sur la performance opérationnelle avec une perte d'EBITDA de -1.1 M€ en 2020 (-0.8 M€ en 2019).

9.2.3 Formation du résultat net

Résultat financier

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Autres intérêts et produits assimilés	45	157
Reprises sur provisions, transferts charges	300	182
Différences positives de change	84	185
Total produits financiers	428	524
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1 054)	(380)
Intérêts et charges assimilées	(2 036)	(1 476)
Différences négatives de change	(263)	(149)
Total charges financières	(3 353)	(2 005)
Résultat financier	(2 924)	(1 481)

Les produits financiers représentent entre 0.4 M€ et 0.5 M€ par an. Les charges financières sont constituées en grande partie des intérêts d'emprunts ainsi que de différences négatives de change. En 2020, la dotation financière concerne principalement la dépréciation du compte courant avec la société Qolid en cours de liquidation (859 K€).

Le résultat financier ressort négatif sur les derniers exercices de 2.9 M€ en 2020 et 1.5 M€ en 2019.

Résultat exceptionnel

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	135	710
Reprises de provisions exceptionnelles	456	0
Produits exceptionnels divers	379	276
Total produits exceptionnels	971	986
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	(161)	(486)
Valeur nette comptable des titres cédés	(2)	(629)
Autres charges exceptionnelles	(1 288)	(542)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	(10)	(78)
Total charges exceptionnelles	(1 461)	(1 735)
Résultat exceptionnel	(490)	(748)

En 2019, le résultat exceptionnel négatif s'explique en partie par la sortie des titres Strategeex pour 0.5 M€, par des indemnités pour litiges prud'hommaux liées au métier de conseil pour 0.1 M€ et par des dépréciations de marque pour 0.1 M€.

En 2020, le résultat exceptionnel négatif s'explique principalement par les coûts provisionnés pour la réorganisation de Valla pour 0.6 M€.

Résultat net

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Résultat courant avant impôts	4 460	12 137
Résultat avant impôts	3 969	11 389
Impôts dus sur les bénéfices	1 796	3 522
Bénéfice/Perte de l'exercice	2 173	7 866
Résultat des sociétés mises en équivalence	-415	-65
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	2 036
Intérêts minoritaires	295	3 149
Résultat net part groupe	1 464	2 617

En 2019, le résultat avant impôt s'établit à 11.4 M€, en hausse de +48 % par rapport à 2018. Après comptabilisation de la charge d'impôt de 3.5 M€ et de 2.0 M€ d'amortissements du goodwill correspondant à 100 % de l'écart d'acquisition de Valla, le résultat consolidé est de 5.8 M€, en hausse de +12 %. La quote-part plus importante dévolue aux intérêts minoritaires conduit à un résultat net part du Groupe de 2.6 M€ en 2019, contre 3.3 M€ un an plus tôt. Hors amortissement du goodwill de Valla, le résultat net part du Groupe s'établit à 4.7 M€, en progression de +39 %.

En 2020, le résultat avant impôt s'établit à 4.0 M€, en baisse de -63 % par rapport à 2019. Après comptabilisation de la charge d'impôt de 1.8 M€ et de -0.4 M€ de résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat consolidé est de 1.8 M€, en baisse de -69 %. Les augmentations en 2020 de participations au capital de la holding de contrôle de l'activité Conseil, désormais détenue à 97 % par Visiativ, ainsi qu'au capital des filiales ABGI USA et ABGI France ont permis de réduire sensiblement les intérêts minoritaires, conduisant à un résultat net part du Groupe de 1.5 M€ contre 2.6 M€ en 2019.

9.3 ANALYSE DU BILAN

9.3.1 Actif immobilisé

L'actif net immobilisé du Groupe est constitué à hauteur de près de 78 % de son montant d'écarts d'acquisition. Ceci montre l'importance de la politique d'acquisition de sociétés et de fonds de commerce menée par le Groupe dans sa stratégie de développement.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Ecarts d'acquisition	79 429	61 080
Immobilisations incorporelles	14 554	10 716
Immobilisations corporelles	4 521	5 357
Immobilisations financières	3 800	4 615
Titres mis en équivalence	0	29
Total actif immobilisé	102 304	81 796

En 2019, l'augmentation des écarts d'acquisition était majoritairement liée à l'acquisition de ABGI UK, de CCSL et de Living Actor.

Concernant l'exercice 2020, la forte augmentation des écarts d'acquisition résultent principalement de l'acquisition de MSC Associates Ltd UK et de l'augmentation de la participation de Visiativ dans la société Visiativ Conseil qui porte la détention à 97 % (contre 57 % au 31/12/2019) ; cela impacte également l'ensemble des sociétés détenues directement et indirectement par Visiativ Conseil (ABGI Group, ABGI UK, MSC Associates Ltd UK, ABGI France, ABGI USA, ABGI Canada et Oveus).

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des frais de développement de logiciels activés et amortis sur 1 an ou 3 ans selon le cas (cf. note 4.3 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Les immobilisations corporelles sont proportionnellement peu élevées, il s'agit d'agencements, de matériels de bureau et d'équipements informatiques.

Au-delà de ses filiales, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés, qui font partie des immobilisations financières. En 2020, les variations d'immobilisations financières correspondent à la sortie des titres des sociétés LINKSOFT et TIMELAB qui n'étaient pas consolidées au 31 décembre 2019 et qui sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2020.

9.3.2 Actif circulant

En K€	31 12 2020	31 12 2019
En-cours de production de services	-	-
Avances et acomptes versés	398	1 760
Stocks et en-cours	385	314
Créances clients et comptes rattachés	60 014	69 703
Autres créances	16 922	20 210
Créances	76 936	89 913
Impôts différés actifs	2 898	2 127
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	65 250	31 682
Trésorerie et équivalents de trésor.	65 250	31 682
Charges constatées d'avance	1 931	1 814
Total actif circulant	147 798	127 610

Créances

Le poste créances clients est structurellement élevé en fin d'année 60.0 M€ en 2020 et 69.7 M€ en 2019. Ce niveau élevé des créances clients s'explique par la saisonnalité de l'activité : le mois de décembre concentre généralement entre 22% et 30% du chiffre d'affaires annuel.

Le poste créances clients est en baisse de 14% en partie du fait de la baisse d'activité sur l'année 2020 mais aussi grâce à un bon niveau d'encaissement des créances clients.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont en hausse à 4.6 M€ en 2020 contre 3.2 M€ en 2019, du fait du contexte économique.

Les autres créances baissent principalement du fait des créances sur l'Etat, en TVA (4.6 M€ en 2020 contre 5.8 M€ en 2019), en crédit d'impôt recherche (CIR) dont le montant correspond à quatre années de CIR (4.3 M€ en 2020 contre 4.2 M€ en 2019) et en crédit d'impôt compétitivité emploi et autres acomptes, (1.2 M€ en 2020 contre 1.9 M€ en 2019). Les autres créances baissent également du fait de l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés LINKSOFT et TIMELAB avec lesquelles le groupe avait un compte courant au 31 décembre 2019 d'un total de 1.4 M€.

Le poste des autres créances comporte aussi la créance (4.0 M€ au 31 décembre 2020) sur le prestataire de factoring à qui le Groupe cède une partie de ses créances clients pour qu'il assure lui-même le recouvrement (se reporter aux notes 5.4 et 5.20.4 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Impôts différés actifs

Au 31 décembre 2020, le Groupe affiche un impôt différé actif de 2.9 M€ contre 2.1 M€ en 2019. La société a activé 0.8 M€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables en 2020. Compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intégration fiscale au 1er janvier 2021, avec notamment l'intégration du sous-groupe Visiativ Conseil, la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La principale évolution de la trésorerie concerne l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat pour 39.2 M€ auprès du Pool Bancaire en mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

9.3.3 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 46.827 K€.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Capital social	2 417	2 417
Prime d'émission	35 894	35 894
Réserves et report à nouveau	5 198	(741)
Ecart de conversion Groupe	102	657
Résultat	1 464	2 617
Capitaux propres part groupe	45 075	40 844
Intérêts minoritaires	1 753	12 140
Total capitaux propres	46 827	52 984

La baisse de 6.2 M€ des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 est principalement liée aux variations de périmètre intervenues sur l'exercice, notamment les augmentations en 2020 de participations au capital de la holding de contrôle de l'activité Conseil.

9.3.4 Passifs courants et non courants

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Provisions pour risques et charges	4 543	3 899
Dettes financières long terme	92 380	52 025
Dettes financières court terme	8 272	6 010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 245	39 500
Dettes fiscales et sociales	32 858	36 131
Autres dettes	12 967	2 032
Dettes	182 722	135 699
Produits constatés d'avance	16 528	17 490
Total passifs courants et non courants	203 792	157 088

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice et aux provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent.

Dettes financières court et long terme

Le détail des dettes financières est présenté dans le tableau suivant (se reporter au détail des échéances présenté dans l'annexe 5.10 des comptes consolidés, au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

La ligne de crédit (dit CAPEX 1) d'un montant maximum de 16.0 M€ souscrite en 2016 est utilisée au 31/12/2020 à hauteur de 16.0 M€.

Au cours du premier semestre 2018, la société VISIATIV a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€. En complément, le Groupe a obtenu une ouverture de crédit (dit CAPEX 2) d'un montant de 5.0 M€ ayant pour objet le financement des croissances externes (ouverture utilisée en totalité au 31/12/2020) et a souscrit un emprunt de 2.5 M€ auprès de BPI France.

Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3.0 M€ afin de financer le développement du Groupe. Un emprunt complémentaire de 2.5 M€ a été souscrit en 2019 auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière.

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39.2 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt présente un taux de 0.5 % sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0.5 % majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.

Un nouvel emprunt a été souscrit en mai 2020 pour 5.0 M€ au taux fixe de 2.5 % sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 31/07/2021.

ABGI UK a souscrit un emprunt de 1.75 M€ en avril 2020 dans le cadre du rachat de sa filiale anglaise MSC.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Dettes auprès des établissements de crédit	100 382	57 831
Total emprunts et dettes financières divers	270	204
Total dettes financières	100 652	58 035
<i>Total part à moins d'un an</i>	<i>8 272</i>	<i>6 010</i>

Autres dettes

L'évolution des autres dettes entre 2019 et 2020 s'explique par la variation des dettes sur immobilisations en 2020 en lien avec les compléments de prix à verser sur les variations de périmètre de 2020.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Voir également les notes 5.6, 5.8, et 5.10 en annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

La ligne de crédit (dit CAPEX 1) d'un montant maximum de 16.0 M€ souscrite en 2016 est utilisée au 31/12/2020 à hauteur de 16.0 M€.

Au mois de mai 2018, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5 M€. La société a également souscrit un emprunt obligataire auprès de BPI France en 2018 destiné au renforcement de la structure financière pour un montant de 2.5 M€ sur une durée de 7 ans.

Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3 M€ afin de financer le développement du Groupe. Un emprunt complémentaire de 2.5 M€ a été souscrit en 2019 auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière.

Visiativ a également souscrit, en mai 2020, un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39.2 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

10.1.1 Financement par le capital

La société a reçu un total de 42.233.108 € (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 1994 et jusqu'à ce jour (pas de nouvelle émission depuis juin 2018).

Ces levées de fonds sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Montant brut levé
18/04/1994	Constitution	38 112 €
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €
	Réduction du capital	-116 623 €
	Emission en numéraire	76 263 €
	Emission en numéraire	116 585 €
22/10/1999	Emission en numéraire	27 174 €
	Emission en numéraire	58 994 €
02/10/2000	Emission en numéraire	137 420 €
	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €
	Emission en rémunération de l'apport Blackbox	38 646 €
	Emission en numéraire	4 573 587 €
31/10/2000	Emission en numéraire	125 691 €
29/12/2000	Emission en numéraire	152 401 €
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-
30/06/2001	Emission en numéraire	-
25/09/2002	Exercice de BSA	1 484 740 €
17/12/2002	Emission en numéraire	57 240 €
29/04/2009	Emission en numéraire	1 496 973 €
05/06/2009	Réduction du capital	999 940 €
14/11/2011	Exercice de BSA	-124 800 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	10 220 €
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	-
24/02/2014	Exercice de BSA	2 373 326 €
17/03/2014	Augmentation de captal par incorp. de prime d'émission	30 220 €
	Division du nominal par 2	-
27/05/2014	Emission en numéraire	-
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	7 130 003 €
17/06/2016	Emission en numéraire	213 245 €
11/12/2017	Emission en numéraire	7 500 006 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	15 067 770 €
		365 300 €
Total des fonds levés		42 233 108 €

Voir également le tableau de variation des capitaux propres du présent Document d'enregistrement universel.

10.1.2 Financement par l'emprunt

Le Groupe a souscrit des emprunts auprès d'établissements de crédit pour un total de 100.4 M€ au 31 décembre 2020, dont 8.1 M€ à rembourser à moins d'un an.

Se reporter à la note 5.10 de l'annexe des comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

10.1.3 Financement par prêts

Le Groupe bénéficie de prêts et d'avances remboursables de la part de BPI France (ex OSEO) et de la COFACE (se reporter aussi aux notes 5.10.1 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20 du présent Document d'enregistrement universel).

Les caractéristiques des prêts et avances remboursables OSEO en cours sont présentées ci-dessous :

➤ Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 0.5 M€

La société Visiativ Software a signé le 21 novembre 2016 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 0.5 M€. Ce prêt a été accordé pour financer la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers (montant du programme : 2.0 M€).

La première échéance de remboursement a débuté en novembre 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

➤ **Prêt croissance pour Kalista de 0.2 M€**

La société Kalista a signé le 2 juin 2016 un contrat de prêt croissance avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 0.2 M€.

La première échéance de remboursement a débuté en septembre 2018, la société a remboursé 0.1 M€ au 31 décembre 2020 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2023).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 1.5 M€**

En février 2017, la société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 1.5 M€. Ce prêt a été accordé pour financer des frais de lancement industriel et commercial liés à l'innovation.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.5 M€**

En 2018, la société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux fixe, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.5 M€. Ce prêt a été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.5 M€**

En 2019, la société Visiativ a signé un deuxième contrat de prêt à taux fixe, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.5 M€. Ce prêt a aussi été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2026).

➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 5.0 M€**

En 2020, la société Visiativ a signé un prêt Atout, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 5.0 M€. Ce prêt a aussi été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance débutera en juillet 2021 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2025).

10.1.4 Engagements hors-bilan

Se reporter à la note 5.20 des annexes aux comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

10.2 FLUX DE TRÉSORERIE

En 2020, le flux net de trésorerie sur la période est +33.5 M€, en forte croissance par rapport à l'exercice précédent puisque le groupe affichait en 2019, une consommation de trésorerie de 3.6 M€.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 430	7 391
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(23 089)	(16 489)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	42 502	5 246
Incidence des variations de cours des devises	(318)	217
Flux net de trésorerie de la période	33 524	(3 635)
Trésorerie à l'ouverture	31 658	35 292
Trésorerie à la clôture	65 182	31 658

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

L'exercice 2020 a été marqué par une solide génération de cash-flow d'exploitation qui s'est établie à +14.4 M€ contre +7.4 M€ en 2019, avec +9.3 M€ de capacité d'autofinancement et une variation positive du besoin en fonds de roulement de +5.1 M€, alimentée par un bon niveau d'encaissement des créances clients, la baisse de l'activité commerciale, et aux mesures de soutien aux entreprises.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Résultat net consolidé	1 759	5 766
- Amortissements et provisions	8 185	7 737
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	22	605
- Variation des impôts différés	(1 052)	486
+ Variation de la quote-part de résultat des mises en équivalence	415	65
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 328	14 658
- Incidence de la variation des stocks	(71)	(32)
- Incidence de la variation des créances	12 022	(19 394)
- Incidence de la variation des dettes	(5 734)	9 282
- Incidence de la variation des comptes de régularisation	(1 114)	2 877
Variation du besoin en fonds de roulement	5 102	(7 266)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 430	7 391

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement ressort à 9.3 M€ sur l'exercice 2020, en régression par rapport à 2019 compte tenu du recul d'activité sur l'exercice.

Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En 2020, le Groupe affiche une variation du besoin en fonds de roulement favorable de +5.1 M€, liée principalement à un bon niveau d'encaissement des créances clients et, du fait de la baisse d'activité sur l'année 2020.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations sont détaillées au paragraphe 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Acquisition d'immobilisations	(9 058)	(7 148)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	245	520
Contrat de Liquidité	-	-
Incidence des variations de périmètres*	(14 276)	(9 861)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(23 089)	(16 489)

* Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2020 correspondent aux incidences de variations de périmètre à hauteur de 14.3 M€, effet principalement des acquisitions de MSC Associates Ltd UK et de l'augmentation des participations dans les sociétés VISIATIV Conseil, ABGI Group, ABGI France, ABGI USA, Audros et Numvision ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 9.058 K€.

Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés et d'immobilisations corporelles pour 8.7 M€ et d'immobilisations financières pour 0.3 M€ dont 0.2 M€ de titres non consolidés, dont 0.1 M€ d'obligations et de prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès d'organismes collecteurs de l'obligation de construction et de dépôts et cautionnements.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2019 correspondent aux incidences de variations de périmètre à hauteur de 9.9 M€, aux effets des acquisitions des sociétés ABGI UK, CCSL, Living Actor et du solde de la participation dans Visiativ Hosting ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 7.1 M€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés et d'immobilisations corporelles pour 6.8 M€ et d'immobilisations financières pour 0.4 M€ dont 0.1 M€ de titres non consolidés, dont 0.1 M€ d'obligations et de prêts sans intérêt relatifs aux versements fait auprès d'organismes collecteurs de l'obligation de construction et enfin 0.2 M€ de dépôts et cautionnements.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Il n'y a eu aucune augmentation de capital ni en 2019 ni en 2020.

Les émissions d'emprunts se sont quant à elles élevées à 46.8 M€ en 2020 contre 13.3 M€ notamment du fait de l'obtention en mai 2020 d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39.2 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

En K€	31 12 2020	31 12 2019
Dividendes versés aux minoritaires	(128)	(558)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire net des frais	-	-
Emissions d'emprunts	46 774	13 282
Remboursements d'emprunts	(4 390)	(7 460)
Actions Propres	246	(18)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	42 502	5 246

10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Voir la note 5.10 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

10.4 RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES À L'AVENIR

Néant.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'innovation est au cœur des projets logiciels développés par le Groupe dans sa politique d'accompagnement des entreprises clientes vers leur transformation numérique.

Le Groupe a engagé des programmes d'innovation sur les nouvelles tendances technologiques (Cloud, mobilité, réseaux sociaux, big data et objets connectés). Les principaux projets en cours actuellement sont les suivants :

- **Moovapps** : une plateforme agile de développement d'applications composites multi-supports,
- **My3D** : une plateforme collaborative pour l'entreprise industrielle « De la CAO au B2B ».

Pour ces projets, le Groupe a obtenu des financements à hauteur de 5.0 M€ auprès de OSEO/BpiFrance en 2018 et 2019 (se reporter au paragraphe 10.1.3 ainsi qu'à la note 5.10 des annexes aux comptes clos le 31 décembre 2020 au chapitre 20 du présent Document d'enregistrement universel).

Au 31 décembre 2020, 136 personnes du Groupe sont affectées à la fonction Recherche et développement (131 en 2019). Les montants de dépenses cumulées en charges et en production immobilisée pour l'exercice 2020 ont atteint 11.5 M€ soit 6,1% du chiffre d'affaires global du Groupe.

11.2 CONTRATS DE LICENCE

Les sociétés du Groupe ne sont signataires d'aucun contrat de licence autre que de logiciels d'utilisation bureautique ou de logiciels spécialisés pour les activités de recherche et développement.

11.3 AUTRES TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.3.1 Codes sources déposés

Le Groupe protège les logiciels développés en déposant les codes sources auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). A la date du présent Document d'enregistrement universel les logiciels déposés à l'APP sont les suivants :

Nom du code	Date de dépôt
GED Novaxel	30/10/2015
GED Isoflex	30/10/2015
ISOTOOLS STUDIO BUILDER	30/10/2015
MYPRODUCT	30/10/2015
SMARTREP	30/10/2015
SOBIZZZ	30/10/2015
VDOC DOMINO	30/10/2015
VDOC GED DM	30/10/2015
VDOC PROCESS DOMINO	30/10/2015

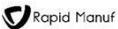
11.3.2 Marques et dessins déposés

Le Groupe est propriétaire de 162 marques dont certaines sont des marques fortes, reconnues des professionnels. L'état du portefeuille de marques du Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
num vision + LOGO		FRANCE	NUMVISION => en cours de transfert à Visiativ Software	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93633619	03/03/2029
numbackup		FRANCE	NUMVISION => en cours	9, 38, 42	15/05/2012	07/09/2012	123920175	15/05/2022
NumBox		FRANCE	NUMVISION => en cours	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93630212	17/02/2029
NumSave		FRANCE	NUMVISION => en cours	9, 38, 42	26/05/2015	18/09/2015	154183295	26/05/2025
NumSend		FRANCE	NUMVISION => en cours de transfert à Visiativ	9, 38, 42	26/05/2015	18/09/2015	154183288	26/05/2025
NumSpace		FRANCE	NUMVISION => en cours de transfert à Visiativ Software	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93630250	17/02/2029
numsync		FRANCE	NUMVISION => en cours de transfert à Visiativ Software	9, 38, 42	15/05/2012	07/09/2012	123920167	15/05/2022
Kyte KEEP YOUR TEAM ENGAGED + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42, 45	12/06/2018	05/10/2018	184460862	12/06/2028
Spread Button		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2011	13/01/2012	113860639	21/09/2021
SPREAD BUTTON + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2012	11/01/2013	123947782	21/09/2022
SPREAD FOR CUSTOMER FAMILY + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	24/08/2016	16/12/2016	164294532	24/08/2026
Spreading Apps		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2012	11/01/2013	113947765	21/09/2022
SUBS GURU		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 36, 38, 40, 41	22/06/2018	26/10/2018	184463740	22/06/2028
TIMELAB		FRANCE	TIMELAB	42	16/01/2018	11/05/2018	184420135	16/01/2028
3DCONTINUITY + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	13/12/2019			13/12/2029

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
ALIXENCE		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/07/2011	26/07/2011	113848537	26/07/2021
ALLIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 38, 41, 42	27/09/2017	19/01/2018	174391740	27/09/2027
ALLIATIV		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	10/03/2011	10/03/2011	136428	10/03/2021 (renouvelée, en attente de
AXEMBLE		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	08/07/2010	08/07/2010	1854124	08/09/2030
AXEMBLE		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	22/05/2019	22/05/2019	595572	23/06/2029
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	9890484	13/04/2031
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		UK	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	UK00909890484	13/04/2031
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	9890484	13/04/2031
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	620423	13/04/2021
C CADWARE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/05/2016	02/05/2016	164269277	02/05/2026
CadWare		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/05/2016	02/05/2016	164269274	02/05/2026
DIAGACTION		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 42	27/12/2011	27/12/2011	113884651	27/12/2021
ENTREPRISE DU FUTUR		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41	27/01/2016	08/11/2019	164243925	27/01/2026
ENTREPRISE DU FUTUR		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	23/04/2017	23/04/2017	104823	23/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/04/2017	24/04/2017	184216	24/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/04/2017	14/07/2018	2017000290	24/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16	05/07/2017	05/07/2017	96586	05/07/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		UNION AFRICAINE	VISIATIV	35, 38, 41, 42	05/07/2017	05/07/2017	96587	05/07/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		FRANCE	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	27/01/2016	20/05/2016	164243929	27/01/2026
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		CANADA	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/07/2017			
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		SUISSE	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/06/2016	14/09/2016	692678	24/06/2026
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		ALGERIE	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		BENELUX	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		MAROC	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		TUNISIE	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		UNION AFRICAINE	VISIATIV => en cours de transfert à Entreprise du Futur	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
EVALITIM		FRANCE	VISIATIV	16, 41	30/05/2013	30/05/2013	33239094	30/07/2023
FAST PASS		FRANCE	VISIATIV	9	19/04/2019	27/09/2019	194545098	19/04/2029

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
FAST PASS + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	04/09/2019	31/01/2020	194578873	04/09/2029
FILE CENTER		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	10/09/2014	10/09/2014	43321069	28/10/2024
FRUCTOE		FRANCE	VISIATIV	9, 37, 38, 41, 42	25/03/2019	25/03/2019	93661054	30/06/2029
GED DE CONFIANCE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 42, 45	06/10/2016	06/10/2016	63472089	27/12/2026
HUMERIQUE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	01/03/2018	22/06/2018	184433072	01/03/2028
HEROS		FRANCE	VISIATIV	9,35,38,41,42,45	21/04/2020		20/4640784 => numéro de	21/04/2030
HERO		FRANCE	VISIATIV	9,35,38,41,42,45	21/04/2020		20/4640767 => numéro de	21/04/2030
INFLUENTE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 36, 38, 41, 42, 45	22/01/2013	22/01/2013	133976333	22/01/2023
ISIA by Visiativ		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 42	01/10/2019	30/01/2020	18131731	01/10/2029
ISIA by Visiativ		FRANCE	VISIATIV	9, 42				
ISIA by Visiativ		SUISSE	VISIATIV	9, 42	01/10/2019	03/03/2020	743751	01/10/2029
ISOFLEX		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 42	19/02/2018	19/02/2018	98726535	31/03/2028
ISOFLEX		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 42	09/03/2018	26/07/2018	719343	09/03/2028
ISOTOOLS		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42			13084717	22/02/2031
ISOTOOLS		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	14/02/2014	14/02/2014	1208746	14/02/2024
IPORTA		FRANCE	IPORTA	9,36,37,42	20/05/2020		4649439	20/05/2030
iPortApp		FRANCE	IPORTA	9,36,37,42	20/05/2020		4649423	20/05/2030
isotools e-solutions + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	09/08/2011	09/08/2011	113852263	09/08/2021
JUMPOWEST		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 42	27/12/2011	27/12/2011	113884648	27/12/2021
Le Grand R		FRANCE	VISIATIV	35,41,42	06/05/2020		4645242	
LOGO VISIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	93636885	16/03/2029
LOGO VISIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42				
LOGO VISIATIV		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	03/11/2017	20/03/2018	714244	03/11/2027
LYNKO A		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	20/11/2012	20/11/2012	123962221	20/11/2022
LYNKO A		CANADA	VISIATIV	9, 38, 42	14/01/2013	10/12/2015	923090	10/12/2030
LYNKO A		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 38, 42	14/01/2013	12/06/2013	11485786	14/01/2023
LYNKO A		ALGERIE	VISIATIV	9, 38, 42	02/04/2013	02/04/2013	1162679	02/04/2023
LYNKO A		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	02/04/2013	02/04/2013	1162679	02/04/2023
Momentup		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 40, 41	10/05/2019	04/10/2019	194550217	10/05/2029
MOOV		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	23/04/2019	23/08/2019	194545667	23/04/2029
MOOV		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	03/09/2019			03/09/2029
MOOVAPPS		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	18/07/2011	11/11/2011	113846667	18/07/2021
MOOVAPPS		CANADA	VISIATIV	9, 38, 42	11/01/2019			
MOOVAPPS		USA	VISIATIV	9, 38, 42	19/07/2019			
MOOVAPPS		ALGERIE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		MAROC	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		ROYAUME UNI	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		TUNISIE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MY3DCATALOG BY AXEMBLE		FRANCE	VISIATIV	9, 41, 42	21/10/2011	21/10/2011	113868747	21/10/2021
MYCAD		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/09/2016	26/09/2016	164302086	26/09/2026

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
myCAD + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/09/2016	26/09/2016	164302091	26/09/2026
MYCADPLACE		FRANCE	VISIATIV	9	17/03/2015	17/03/2015	053367306	27/06/2025
MYCADPLACE		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9	26/07/2005	08/08/2006	4562971	
MYCADPLACE		SUISSE	VISIATIV	9	14/02/2014	14/02/2014	1203213	14/02/2024
MYCADSERVICES		FRANCE	VISIATIV	9	10/09/2014	10/09/2014	043321068	28/10/2024
MYCADSERVICES		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9	26/11/2014	26/11/2014	4270138	03/02/2025
N° 1 DE LA GED INTUITIVE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 42, 45	06/10/2016	06/10/2016	063472088	27/12/2026
NC2		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	31/08/2017	22/12/2017	174385230	31/08/2027
NC2 + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	31/08/2017	22/12/2017	174385244	31/08/2027
NOOFACT		FRANCE	RENOFACT	35,36,37,41,43,44	04/03/2021		20/4629744 => numéro de	
NOVAXEL		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	12/05/2011	02/09/2011	113830790	12/05/2021
NOVAXEL		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42				
NOVAXEL		TUNISIE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	19/05/2011	05/05/2012	2011/000846	19/05/2021
NOVAXEL		ALGERIE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		BENELUX	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		MAROC	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41, 42, 45	14/10/2015	14/10/2015	053401655	04/01/2026
PHYGITALE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	7, 9, 11, 12, 14, 16, 24, 25, 35, 36, 38, 41, 42	27/07/2017	01/12/2017	174379420	27/07/2027
QEEK		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/12/2010	08/04/2011	113788175	06/12/2020
RAPID MANUF + LOGO		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	20/05/2019	05/11/2019	18070078	20/05/2029
RAPID MANUF + LOGO		ROYAUME UNI	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	24/05/2019	04/10/2019	3401984	24/05/2029
RAPID MANUF + LOGO		SUISSE	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	20/05/2019	24/01/2020	741925	20/05/2029
Rocket Start		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41, 42	10/05/2019			10/05/2029
Smart Enterprise Club		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/09/2014	26/12/2014	144115191	02/09/2024
SoBizz		FRANCE	VISIATIV	38	14/11/2013	07/03/2014	134047084	14/11/2023
SOLIDWATCH		FRANCE	VISIATIV	9, 16	19/07/2010	10/12/2010	103754436	19/07/2030
SOLIDWATCH + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16	01/04/2011	03/05/2011	614827	01/04/2021
STRATEVIA		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	27/12/2011	20/04/2012	113884716	27/12/2021
SPREAD		BENELUX	SPREADING APPS	9,35,42				
SPREAD		SUISSE	SPREADING APPS	9,35,42				
SPREAD		FRANCE	SPREADING APPS	9,35,42	05/10/2020			
SWARM		France	SWARM	35,36,40,41,42	10/03/2020			10/03/2030
THINK PAPERLESS		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	20/06/2011	14/10/2011	113840092	20/06/2021

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
Touch3D + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 42	20/09/2011	13/01/2012	113860488	20/09/2021
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	16/12/2016	19/05/2017	164322626	16/12/2026
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	15/12/2016	03/05/2017	701750	15/12/2026
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		MAROC	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	31/05/2017	31/05/2017	1368302	31/05/2027
Up Numeric		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149814	20/01/2025
Up Numeric		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675267	20/01/2025
Up Numérique		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149820	20/01/2025
Up Numérique		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675268	20/01/2025
Up numérique L'ambition des dirigeants + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149825	20/01/2025
Up numérique L'ambition des dirigeants + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675246	20/01/2025
Value as a Software		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	03/01/2018	27/04/2018	184416896	03/01/2028
VDoc		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	04/03/2016	04/03/2016	96634219	08/07/2026
VDoc		CANADA	VISIATIV	9, 41, 42	06/08/2012	03/06/2015	905217	03/06/2030
VDoc		USA	VISIATIV	9	18/10/2012	09/07/2013	4363910	09/07/2023
VDoc		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		AUTRICHE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		BENELUX	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		ESPAGNE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		ITALIE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		LIECHTENSTEIN	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		MONACO	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		PORTUGAL	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VISIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	093636890	16/03/2029
VISIATIV		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 41, 42	22/05/2019	22/05/2019	596884	16/09/2029
VISIATIV		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	05/04/2019	05/04/2019	8553927	16/09/2029
VISIATIV		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
visiativ + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	93636888	16/03/2029
visiativ + LOGO		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
ASPRESSO		FRANCE	VISIATIV SOFTWARE	9, 16, 35, 38, 41, 42	29/11/2018	29/11/2018	93625843	29/01/2029
@UDROS		FRANCE	VISIATIV SOFTWARE	35, 38, 41, 42	12/07/2018	12/07/2018	83578197	23/05/2028
AUDROS		FRANCE	VISIATIV SOFTWARE	35, 38, 41, 42	28/03/2019	19/07/2019	083605977	10/10/2028
AUDROS		UNION EUROPEENNE	VISIATIV SOFTWARE	9, 16, 41, 42, 45	10/03/2020	10/03/2020	8987653	26/03/2030
AUDROSBOX		UNION EUROPEENNE	VISIATIV SOFTWARE	9, 16, 35, 38, 41, 42, 45	27/11/2012	13/06/2013	11379575	27/11/2022

12 TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Pour la 1^{ère} année de déploiement du plan CATALYST, Visiativ a dû faire face à un environnement de marché particulièrement adverse. Dans ce contexte, le Groupe a démontré la solidité de son modèle de développement et ses principaux atouts en période de crise : forte récurrence de ses ventes (70%) accélérée par la transition vers le cloud des activités Moovapps, offres en phase avec les besoins des entreprises (digitalisation, conseil en innovation, cloud, etc.), profondeur de son portefeuille clients excluant toute dépendance client ou sectorielle, et relais de croissance des activités à l'international qui représentent désormais plus d'un quart de l'activité.

Au-delà de ces performances, l'année 2020 a également été marquée par le renouvellement et le renforcement de la gouvernance, le renforcement stratégique et relatif au capital du pôle Conseil, et la véritable structuration d'une politique RSE dynamique et volontaire.

Visiativ s'est ainsi mis en ordre de marche pour tirer parti de la sortie de crise en 2021, recueillir les fruits des investissements des entreprises dans le cadre du plan France Relance et poursuivre l'exécution de son plan CATALYST qui vise à l'accroissement des synergies entre les différentes activités et à l'optimisation de la performance opérationnelle pour atteindre 30 M€ d'EBITDA à horizon 2023.

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU ÉVÉNEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Non applicable.

12.3 PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Communiqué de Presse du 7 janvier 2021

Lyon, le 7 janvier – Détention portée à 97% au capital de l'activité Conseil – entrée en négociation exclusive pour la cession de Valla.

Dans le cadre de son plan stratégique CATALYST, Visiativ s'est fixé pour objectif de réaliser et d'accroître les synergies des croissances externes réalisées au cours des dernières années, dans le but de renforcer sa proposition de valeur globale et d'améliorer la performance financière globale du Groupe. Ainsi, le Groupe annonce son renforcement capitalistique au sein du pôle Conseil, et son désengagement de sa filiale déficitaire Valla.

Le Groupe fait également état d'un niveau d'activité globalement résistant au 4ème trimestre 2020, qui devrait lui permettre d'enregistrer une contraction modérée de son activité en 2020 au regard de la crise sanitaire, avec un chiffre d'affaires annuel, à taux de change et périmètre constants, en décroissance d'environ 8%, similaire à celle communiquée à fin septembre 2020.

Communiqué de Presse du 11 janvier 2021

Lyon, le 11 janvier - Visiativ annonce son agenda financier au titre de l'exercice 2021 :

- Chiffre d'affaires annuel 2020 – Mercredi 27 janvier 2021
- Résultats annuels 2020 – Mercredi 24 mars 2021
- Chiffre d'affaires 1er trimestre 2021 – Mercredi 21 avril 2021
- Assemblée générale – Jeudi 27 mai 2021
- Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2021 – Mercredi 28 juillet 2021
- Résultats 1er semestre 2021 – Mercredi 22 septembre 2021
- Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2021 – Mercredi 20 octobre 2021
- Chiffre d'affaires annuel 2021 – Mercredi 26 janvier 2022
- Résultats annuels 2021 – Mercredi 23 mars 2022

Ces dates sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées si nécessaire. Les publications auront lieu après la clôture du marché d'Euronext Paris.

Communiqué de Presse du 27 janvier 2021

Lyon, le 27 janvier - Bonne performance du pôle 3DEXPERIENCE VAR en fin d'année - 70% de revenus récurrents en 2020 Forte progression de la notation RSE

Visiativ a réalisé un solide 4ème trimestre 2020 dans un contexte toujours fortement perturbé. Le chiffre d'affaires trimestriel s'est établi à 36,2 M€, en repli de -7% (-8% à périmètre et taux de change constants), marqué notamment par le bon niveau d'activité du pôle 3DEXPERIENCE VAR, quasi stable sur la période (-1%).

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Visiativ a enregistré un chiffre d'affaires total de 190,0 M€, en recul limité à -6% (-8% en organique). Facteur de résilience pour le Groupe dans les mois à venir, le chiffre d'affaires récurrent a progressé de +5% en 2020 ; pour représenter 70% de l'activité sur l'exercice. L'année écoulée est également marquée par la nouvelle progression des activités à l'international (+2%), qui représentent 26% des ventes en 2020.

Fort de cette performance solide en 2020, Visiativ demeure concentré sur l'exécution du plan stratégique CATALYST et confirme son objectif de 30 M€ d'EBITDA visé en 2023, porté par l'accroissement des synergies entre les différentes activités et l'optimisation de la performance opérationnelle.

Communiqué de Presse du 1^{er} février 2021

Lyon, le 1^{er} février - Esker et Visiativ s'associent pour moderniser la fonction finance

Esker, plateforme cloud mondiale d'automatisation des processus administratifs et financiers et Visiativ, qui accélère la transformation numérique des entreprises grâce à sa plateforme collaborative et sociale, annoncent un partenariat pour accompagner les entreprises dans la transformation de leur fonction finance.

Depuis plus de 30 ans, Visiativ accompagne les entreprises dans leurs enjeux de transformation et d'innovation. Mais pour Visiativ, comme pour Esker, la transformation de l'entreprise doit impérativement passer par la digitalisation des fonctions supports. Une unité de vision que les deux acteurs ont décidé de concrétiser. En effet, Visiativ va intégrer les solutions d'Esker à son portefeuille via son programme de partenariat Alliance.

Communiqué de Presse du 15 mars 2021

Lyon, le 15 mars – Visiativ accélère son engagement et structure sa RSE pour répondre aux nouveaux enjeux de développement

- **Une politique RSE structurée autour de 4 axes : Responsabilité, Empreinte sociétale & environnementale, Expérience collaborateur et Écosystème**
- **Des objectifs extra-financiers à horizon 2023 alignés avec le plan CATALYST**

Les mois écoulés ont démontré la capacité de résilience de Visiativ, et notamment la solidité de son modèle économique. Mais le Groupe a aussi souhaité mettre à profit cette période inédite liée à la Covid-19 pour transformer cette contrainte en opportunité, en repensant et structurant sa politique en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). En lien avec le plan stratégique CATALYST, Visiativ renforce sa politique RSE pour répondre, au-delà des objectifs financiers, aux enjeux de développement du Groupe, en la structurant autour de quatre axes :

- Responsabilité
- Empreinte sociétale & environnementale
- Expérience collaborateur
- Écosystème

Communiqué de Presse du 18 mars 2021

Lyon, le 18 mars - Visiativ renforce son équipe de management dans le cadre de l'accélération de son plan CATALYST

Dans le cadre de l'accélération du plan CATALYST, qui vise à accroître la création de valeur du Groupe et à renforcer les synergies entre les activités ; Visiativ poursuit le renforcement de son équipe de management pour une parfaite exécution de sa stratégie et de son plan de développement.

- Guillaume Carlier, Directeur des Opérations France de l'activité Conseil
- Audrey Coutty, Directrice Produits & Innovation
- Lionel Drouin, Directeur de la Stratégie Digitale
- Thomas Pinvin, Directeur des Systèmes d'Information

« L'équipe Visiativ et moi-même sommes ravis de l'arrivée d'Audrey, Lionel et Thomas ainsi que des nouvelles responsabilités de Guillaume. Par leur expertise et leur expérience, chacun d'eux contribuera avec leurs équipes à la réussite collective du plan CATALYST. » déclare Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué.

Communiqué de Presse du 24 mars 2021

Lyon, le 24 mars - Résultats annuels 2020 : solidité du modèle économique de Visiativ porté par la récurrence des revenus

- **Repli limité de -7% de l'activité avec une progression de +5% des revenus récurrents portés à 70% de l'activité du Groupe**
- **Marge d'EBITDA solide à 7,5%, avec une bonne performance du pôle VISIATIV PLATFORM**

Les résultats de l'exercice 2020 de Visiativ témoignent de la solidité du modèle économique du Groupe et d'une proposition de valeur en phase avec les besoins actuels des entreprises. Ils démontrent surtout la pertinence du développement des activités issues des solutions propres à Visiativ, facteur d'une récurrence accrue de l'activité (portée à 70% en 2020 pour l'ensemble du Groupe) et de résilience de sa rentabilité (13,6% de marge d'EBITDA pour le pôle VISIATIV PLATFORM en 2020).

Fort de cette solide performance, Visiativ est concentré en 2021 sur l'exécution du plan stratégique CATALYST et confirme son objectif de 30 M€ d'EBITDA visé en 2023, porté par l'accroissement des synergies entre les différentes activités et l'optimisation de la performance opérationnelle.

Acquisition de la société française AJ Solutions

Visiativ annonce l'acquisition de 100% du capital de la société AJ Solutions, distributeur de l'ensemble des solutions Dassault Systèmes SOLIDWORKS depuis 2003. Avec une présence forte sur le Grand Est et en Île-de-France, AJ Solutions vient compléter le maillage géographique de Visiativ dans l'hexagone. AJ Solutions a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 2,8 M€ pour une rentabilité similaire à celle de Visiativ. La société sera consolidée à compter du 1er mars 2021. L'acquisition d'AJ Solutions s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan stratégique CATALYST, avec un focus mis sur les croissances externes fortement relatives.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration.

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société figure respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.1 du présent Document d'enregistrement universel.

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

À ce jour, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Laurent FIARD	Président	Directeur général	Néant	Assemblée générale du 18 avril 1997	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Christian DONZEL	Administrateur	Néant	Néant	statuts constitutifs du 18/04/1994	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Daniel DERDERIAN	Administrateur indépendant (1)	Néant	Président de Axelliance Président de Squadra Président de Axiome	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Hubert JARICOT	Administrateur indépendant (1)	Néant	Gérant de HLJ Consultants	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Benoît SOURY	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur du Marché Bio Groupe CARREFFOUR	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Maviflex Directeur général de PIL	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Pascale DUMAS RAVON	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de HP France	AGM du 25 mai 2016	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Sylvie GUINARD (née DOYEN)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Thimonnier	AGM du 1er juin 2017	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(1) Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères du code MiddleNext sont repris dans le règlement intérieur de Visiativ auxquels elle se conforme.

La société SIGEFI, représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD, a été nommé en qualité de censeur au Conseil d'administration le 15 décembre 2017.

Le président-directeur général et Christian DONZEL ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Daniel DERDERIAN : Immeuble les Topazes, 92 cours Vitton – 69456 Lyon
- Hubert JARICOT : 1 Chemin des Brindilles, Le Montaly – 69630 Chaponost
- Benoît SOURY : 1982 Route de Lyon RD 386 – 69700 Montagny
- Anne-Sophie PANSERI : 8-14, rue Vaucanson – 69150 Décines
- Pascale DUMAS : 1 avenue du Canada – 91947 Les Ulis Cedex
- Sylvie GUINARD : 11 Avenue de la Paix – 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.3).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux au 31 décembre 2020

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) RENOVACT (SARL) LFI (SARL) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 3LFI (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE BYBLOS ALDES CLASQUIN LE LYINC AUVERGNE RHONE-ALPES-INVESTISSEMENT MEDEF LYON RHONE Néant	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Vice-Président du Conseil d'Administration Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 47 (Société civile) 2CDO (Société civile) CLINANTES Néant	Président Directeur Général Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE HLJ Consultants SAS SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Gérant Gérant Néant
Benoît SOURY	Mutuelle AXA IARD SOBIO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	MAVIFLEX URSSAF Rhône Alpes Keolis CESER UIMM MEDEF Rhone Alpes Auvergne EZBEEZ devenu PAYSYSTEM Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Personne qualifiée au CA Administrateur Elue Membre du Conseil Administrateur Administrateur Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe MEDEF LYON RHONE	Gérante Gérante Co-présidence commission Mutations Technologiques et Impacts Sociétaux
Sylvie GUINARD	THIMONNIER ESSEVELIS (holding Thimonnier) INPI Business France	Présidente Gérante Présidente du Conseil d'Administration Administratrice

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) MEDEF LYON RHONE Néant	Gérant Gérant Président du Conseil d'Administration Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS Switzerland VISIATIV SOLUTIONS (SAS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC APICIL 22 (Société civile) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) Néant	Président Directeur Général Président Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent	CADESIS SA AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE HOLDING MAISON DES COURTIER ILIATIS NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING CADESOF KODIAK INVESTISSEMENTS ASCORE GESTION AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXIOME AXIOME FINANCE SQUADRA	Président directeur général Président directeur général Gérant Président directeur général Président directeur général SAS Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
Hubert JARICOT	HIJ Finances CFDP LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST EVOLEM	Gérant Administrateur Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Administrateur
Benoît SOURY	Aéroports de Lyon SA Espace Numérique Entreprise Lyon Investissement & développement Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Anne-Sophie PANSERI	MEDEF Lyon MEDEF Rhône Alpes IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds PIL ITII Sofineco Centre Paul Roubier ULTRATECH Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F	administrateur administrateur Administrateur Administrateur Directrice Générale Administrateur Directrice Générale Administrateur Directrice Générale Présidente
Pascale DUMAS RAVON	Secimavi/Ficime	Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie GUINARD	CETIM FIM	Administrateur Présidente

14.1.3 Biographies des administrateurs

- **Laurent FIARD, président-directeur général** : se reporter au paragraphe 6.3.1
- **Christian DONZEL, administrateur**

Christian Donzel réalise des études techniques au CNAM et à l'IFG avant de travailler pendant 17 ans au service d'ingénierie du groupe Rhône-Poulenc. En 1987, il se lance dans la création d'entreprise à Lyon en rachetant la filiale française de l'éditeur suisse du logiciel de CAO Visionael, AGS. Il signe le début de l'aventure Visiativ et dirigera la société jusqu'en janvier 2020. Il n'est plus Directeur Général Délégué de Visiativ depuis le 30 janvier 2020.

- **Daniel DERDERIAN, administrateur**

Monsieur Daniel DERDERIAN est Président de la société CrediPro France, premier réseau national de courtiers en financements professionnels. Il était précédemment Président fondateur d'AXELLIANCE GROUPE, 9eme courtier français, spécialisé en risques industriels, (410 personnes, 300 M€ de primes collectées, 60 M€ de chiffre d'affaires), en France et en Espagne, cédé à Apax Partners en 2018. Il dirige par ailleurs la société de services informatiques Nesseo Group. Il auparavant également créé et dirigé de 1996 à 2006 le groupe de services informatiques Groupe Diwan, côté sur le marché Alternext à Paris, puis cédé en 2006 à France Télécom. De 1990 à 1996 il a dirigé Citra Informatique, société de services informatiques pour les administrateurs de biens. Il est diplômé de l'IAE de Montpellier et titulaire d'un Exécutive MBA HEC/CPA.

- **Hubert JARICOT, administrateur indépendant**

Monsieur Hubert JARICOT a débuté sa carrière en tant que responsable de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes chez Safigec, avant de rejoindre le groupe Distriborg en 1985 en tant que responsable financier puis Directeur Financier jusqu'en 2000. Il a notamment été membre du comité stratégique et administrateur de filiales de ce groupe, qui a réalisé son introduction en bourse en 1987 et a été cédé à Wessanen (Pays-Bas) en 2000. Depuis 2002, il est gérant de HLJ Consultants, une société spécialisée dans le conseil aux PME (accompagnement stratégique et opérations financières). Monsieur Hubert JARICOT est diplômé de l'IHFI (Institut de Haute Finance) de Paris, titulaire d'un DECS (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures) et diplômé du CPA (Centre de Perfectionnement aux Affaires, devenu Excecutive MBA de l'EM Lyon).

- **Benoît SOURY, administrateur indépendant**

Monsieur Benoît SOURY a démarré sa carrière en tant que Directeur des Comptoirs Irlandais (distribution de produits d'Irlande). Il a ensuite été Directeur Général de Biscoval (distribution de produits sucrés) pendant quatre ans. En 1994, il devient directeur de division de Distriborg Groupe à Lyon (distribution de produits diététiques et biologiques) et est alors également membre du comité de direction du groupe. Depuis 2001, il était directeur général et associé de La Vie Claire (distribution de produits biologiques et diététiques, CA de 220M€, 600 salariés) à Lyon. En mai 2018, il est nommé directeur du marché bio chez Carrefour et quitte ses fonctions chez La Vie Claire. Monsieur Benoît SOURY est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1987.

- **Anne-Sophie PANSERI, administrateur indépendant**

Madame Anne-Sophie PANSERI a débuté sa carrière en tant que responsable marketing chez Mavil pendant huit ans, puis a été responsable de la production chez Fil et Maviflex de 1997 à 2000. Elle est depuis 2000 Présidente de Maviflex et gère principalement les activités Finance, Production et Achats. Madame Anne-Sophie PANSERI dirige également deux sociétés : PIL (Peinture Industrielle Lyonnaise) en tant que directeur général depuis 2002 et Green On Lyon (Location de flotte de vélos à assistance électrique pour les salariés du privé) en tant qu'administratrice depuis 2010. Madame Anne-Sophie PANSERI est diplômée d'une maîtrise en information et communication à Lyon III en 1989.

- **Pascale DUMAS, administrateur indépendant**

Madame Pascale DUMAS a débuté sa carrière professionnelle au sein de Hewlett-Packard France en 1981, où elle occupait des fonctions commerciales. De 1995 à 1998, elle devient Directrice de la division Radiomessagerie chez Motorola France. Elle poursuit ensuite sa carrière chez Lexmark France, en tant que Directrice de la division Produits grand public, puis devient Directrice Générale de Lexmark France en 2003.

Elle revient chez Hewlett-Packard France en mai 2006 pour prendre la Direction de la Division Personal Systems (Systèmes Personnels), puis, de la division PPS (Printing and Personal Systems) en mai 2012. Depuis 2015, Pascale Dumas est Présidente-Directrice Générale de HP France.

Pascale DUMAS est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un diplôme de l'IAE Paris.

- **Sylvie GUINARD, administrateur indépendant**

Madame Sylvie GUINARD est Présidente Directrice Générale de l'entreprise THIMONNIER, qui conçoit des machines et solutions d'emballages souples, activité très fortement tournée vers l'international et l'innovation technologique. De formation Ingénieur Mécanique puis d'un MBA de l'EM LYON, elle a une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations industrielles et de R&D.

A ce titre, Madame Sylvie GUINARD a travaillé tant pour le secteur spatial, que celui de la défense, du transport ou du pétrolier, avant de reprendre l'entreprise familiale. Elle est très attachée aux valeurs humaines en particulier dans son entreprise. Elle est très impliquée dans le monde de la mécanique et en particulier dans la FIM dont elle a été Vice-Présidente, le Symop et l'IUMM dont elle fait partie des organes de direction ou d'administration, ainsi que dans l'Industrie du Futur.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊT AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-directeur général est actionnaire, directement et indirectement, de la Société. Voir détail au paragraphe 17.2.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI Cliwest SCI PDM ainsi que la SCI Primmo, dont le bail a été repris par la SCI Clinantes au 1^{er} juillet 2015, dans lesquelles certains dirigeants de la Société détiennent des parts et sont le représentant légal.

Les taux de détention directe sont les suivants :

- SCI Cliwest : M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
- SCI PDM : M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard 33% chacun,
- SCI Clinantes : M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard 30% chacun.

- Les représentants légaux sont les suivants :
 - o SCI Cliwest : Co-gérance de M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard,
 - o SCI PDM : Co-gérance de M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard,
 - o SCI Clinantes : Co-gérance de M. Christian Donzel (*) et M. Laurent Fiard.

(*) M. Christian Donzel est considéré comme dirigeant de la Société jusqu'au 31 janvier 2020, date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Sur les conditions des baux commerciaux avec ces sociétés se reporter au paragraphe 8.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Au titre de l'exercice 2020 les loyers et charges locatives du Groupe versés à la SCI Cliwest ont représenté 752 K€, 170 K€ pour la SCI Clinantes et 161 K€ pour la SCI PDM.

À la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document d'enregistrement universel aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social, sous réserve des stipulations du Pacte insérées au paragraphe 18.4 ci-après.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 RÉMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
VISIATIV - Président-directeur général		
Laurent FIARD		
Rémunération due au titre de l'exercice	346 603 €	345 491 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	346 603 €	345 491 €
VISIATIV - Directeur général délégué (1)		
Bertrand SICOT		
Rémunération due au titre de l'exercice	257 624 €	0 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (*)	394 000 €	-
TOTAL	651 624 €	0 €
VISIATIV - Directeur général délégué (2)		
Christian DONZEL		
Rémunération due au titre de l'exercice	19 759 €	344 139 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	19 759 €	344 139 €

(1) - Prise de fonction au 13 Mars 2020

(2)- Fonction quittée le 31 Janvier 2020

(*) Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées à des managers du groupe est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Les actions gratuites acquises au titre de l'exercice 2020 par les mandataires sociaux sont valorisées dans le tableau ci-dessus au cours de clôture du 31/12/2020.

Tableau n°2

	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2019	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
VISIATIV - Président-directeur général				
Laurent FIARD				
Rémunération fixe annuelle	223 060 €	223 060 €	223 098 €	223 098 €
Rémunération variable annuelle (A)	100 000 €	105 000 €	105 000 €	80 400 €
Rémunération exceptionnelle	-		-	
Jetons de présence				
Avantage en nature Véhicule	11 370 €	11 370 €	5 401 €	5 401 €
Avantage en nature CSG Chômage	12 173 €	12 173 €	11 992 €	11 992 €
TOTAL	346 603 €	351 603 €	345 491 €	320 891 €
VISIATIV - Directeur général délégué (1)				
Bertrand SICOT				
Rémunération fixe annuelle	164 289 €	164 289 €		
Rémunération variable annuelle (A)	91 667 €	0 €		
Rémunération variable pluriannuelle	-			
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence				
Avantage en nature Véhicule	1 668 €	1 668 €		
TOTAL	257 624 €	165 957 €	344 139 €	319 539 €
VISIATIV - Directeur général délégué (2)				
Christian DONZEL				
Rémunération fixe annuelle	19 285 €	19 285 €	232 003 €	232 003 €
Rémunération variable annuelle (A)	0 €	105 000 €	105 000 €	80 400 €
Rémunération variable pluriannuelle	-		-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantage en nature Véhicule	474 €	474 €	7 136 €	7 136 €
TOTAL	19 759 €	124 759 €	344 139 €	319 539 €

(A) - Les critères de performance permettant d'obtenir la rémunération variable annuelle ont été fixés par le conseil d'administration. Ils sont basés sur l'atteinte d'un objectif d'EBITDA.

(1) - Prise de fonction au 13 Mars 2020

(2)- Fonction quittée le 31 Janvier 2020

Depuis l'exercice 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute du président-directeur général et du directeur général délégué à 240 K€ chacun. La rémunération fixe antérieure n'avait pas évolué depuis sa détermination en 2007.

D'autre part la prise en charge par la société des cotisations versées au titre du régime d'assurance chômage, type GSC, dont Monsieur Laurent FIARD bénéficie, reste maintenue sans changement.

Tableau n°3

Pour information, lors de son assemblée Générale du 28 mai 2020, la société a décidé de fixer l'enveloppe annuelle des rémunérations versées aux administrateurs à 36.000 € pour l'ensemble des administrateurs pour l'exercice à clore le 31 décembre 2020 et pour chacun des exercices ultérieurs.

À titre d'information, les jetons de présence attribués au titre des exercices précédents sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant		
Administrateurs non dirigeants	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Daniel DERDERIAN	6.000€	4.000€
Hubert JARICOT	6.000€	4.000€
Benoît SOURY	6.000€	4.000€
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	6.000€	4.000€
Pascale DUMAS	6.000€	4.000€
Sylvie GUINARD (née DOYEN)	6.000€	4.000€

Tableau n°11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Laurent FIARD		X		X		X		X
Président-directeur général								
Date de 1ère nomination : 18 avril 1997								
Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020								
Bertrand SICOT		X		X		X		X
Directeur général délégué								
Date de 1ère nomination : 13 Mars 2020								
Date de fin de mandat : Nomination pour une durée illimitée								
Christian DONZEL		X		X		X		X
Directeur général délégué								
Date de 1ère nomination : 18 Avril 1994								
Date de fin de mandat : 31 Janvier 2020								

15.2 SOMMES PROVISIONNÉES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Néant.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.1.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 4 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 84,37%.

Dates de réunion du Conseil d'administration	Présents et représentés	Absents	Pourcentage
13 mars 2020	5	3	62,5%
26 juin 2020	7	1	87,5%
18 septembre 2020	7	1	87,5%
11 décembre 2020	8	0	100%
Total			84,37%

Par décision en date du 19 octobre 2001, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général et a nommé un directeur général délégué.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société était représentée à l'égard des tiers par Monsieur Laurent FIARD en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur général et Monsieur Bertrand SICOT, en tant que Directeur général délégué à compter du 13 mars 2020

Le 31 janvier 2020, Monsieur Christian DONZEL a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué à compter du 1^{er} février 2020.

Monsieur Bertrand SICOT, a été nommé Directeur général délégué, par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2020.

16.1.1 Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze (75) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

Organisation du conseil – Censeurs (article 15 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par un membre du conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le Conseil d'administration pour une durée de six (6) ans renouvelables. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du Conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du Conseil d'administration. Les censeurs pourront participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du Conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du Conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

Délibérations du conseil (article 16 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président. En outre, le directeur général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de sept (7) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En outre, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du Conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Pouvoirs du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Le Président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Pouvoirs du président du Conseil d'administration (article 18 des statuts)

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

16.1.2 Direction générale (article 19 des statuts)

Modalités d'exercice

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIÉTÉ

A la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

16.3 DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, dont une nouvelle version a été publiée en septembre 2016. Lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes du 17 mars 2017, le règlement intérieur de la Société a été refondu dans son intégralité. Le Conseil doit encore compléter les positions prises par la Société notamment sur les recommandations R16, R17 et R18.

Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans ce cadre, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6 : Mise en place de Comités				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	X			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	X			
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16 : Indemnités de départ			X	
R17 : Régimes de retraite supplémentaires			X	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions			X	
R19 : Revue des points de vigilance	X			

Lors de sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil a procédé à l'autoévaluation des travaux du Conseil d'administration. De la synthèse de ces travaux, il ressort que :

- les membres du Conseil ont une bonne connaissance de leurs fonctions et attributions ;
- le Conseil se réunit régulièrement sur la base d'un calendrier respecté. Le quorum est atteint systématiquement, trois administrateurs au moins ayant participé à toutes les réunions. Les administrateurs estiment qu'ils sont informés préalablement de manière satisfaisante en soulignant l'intérêt d'avoir suffisamment en amont la documentation support de leurs décisions ;

- le Président guide le Conseil selon un déroulé préparé en suivant l'ordre du jour, il s'assure systématiquement que le point de vue des membres du Conseil est entendu ;
- lorsque cela s'avère nécessaire, le Conseil peut se réunir de façon très réactive ;
- Les échanges sont efficaces et les supports pertinents ;
- la compétence des administrateurs et leur indépendance est jugée très satisfaisante ;
- la représentation de l'internalisation des activités du groupe et l'aspect international devrait être mieux reflétée dans la composition du Conseil d'administration ;
- les procès-verbaux reflètent bien les discussions intervenues au cours des réunions du Conseil ainsi que les décisions qui y sont prises.

La filière audit et contrôle interne étant adéquatement structurée dans le Groupe, le Conseil d'administration, aux vues de la taille actuelle de la Société, ne juge pas nécessaire la création d'un comité d'audit.

Concernant la politique de rémunération des dirigeants, le Conseil d'administration la juge raisonnable pour les mandats exercés et non disproportionnée.

Aussi le Conseil souhaite exercer en formation collégiale les missions dévolues au Comité d'audit et au comité nominations et des rémunérations.

16.4 CONTRÔLE INTERNE

La Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Pour les besoins du présent Document d'enregistrement universel, une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Informations Comptables et Financières

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle du chiffre d'affaires, des marges commerciales et du carnet de commandes ;
- des états financiers de gestion mensuels ;
- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- un reporting hebdomadaire des créances clients échues ;
- un reporting mensuel des effectifs.

Des revues analytiques mensuelles sont réalisées afin de suivre et d'expliquer les principales variations dans le but de prévenir toute dérive des coûts.

Un expert-comptable missionné, le cabinet Odiceo, intervient lors de l'établissement des comptes annuels.

Procédures

Gestion, Finance et Capital Humain

Outre les procédures de reporting rappelées ci avant, certaines procédures ont été mises en place de façon itératives, sans pour autant faire l'objet d'un guide de procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de facturation client, de passation de commandes, de règlement fournisseurs et de recrutement.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

En complément de ces contrôles, la Société a développé des modélisations de contrôles des principaux postes du bilan et du compte de résultat, permettant de valider l'exactitude et la cohérence des informations financières, de repérer et corriger rapidement les éventuelles erreurs.

Sécurité et sauvegarde des données

La sécurité et la sauvegarde des données sont gérées en interne et en co-administration avec une société spécialisée en infrastructures systèmes et réseau.

Toutes les agences et filiales du groupe sont reliées par un réseau virtuel privé (VPN) dont la mise en place et la gestion sont sous-traitées, que ce soit pour la France ou pour l'étranger (Suisse et Maroc).

Un pare-feu est installé à chaque point d'entrée du réseau. Le trafic est filtré en provenance et à destination d'internet. Les sites Web sensibles du Groupe, comme l'intranet, sont sécurisés par un certificat SSL.

Les fichiers sensibles de type bureautique sont cryptés sur le serveur de fichiers.

L'architecture systèmes est composée de trois serveurs physiques faisant fonctionner environ douze machines virtuelles grâce à la technologie VMWare.

Les sauvegardes des données complètes sont réalisées sur bandes magnétiques LTO quotidiennement. La rétention dans le pool de sauvegarde est de quinze jours. De plus, une sauvegarde mensuelle est effectuée avec une rétention de 6 mois.

Une bande est sortie hebdomadairement et déposée dans un coffre de la banque du Groupe.

D'autre part, dans le cadre d'un plan de reprise d'activités (PRA), toutes les machines virtuelles sont dupliquées (système et données) quotidiennement dans un datacenter externe situé dans la région lyonnaise, ce qui permettrait une reprise d'activités avec une perte de données maximale de 1 jour.

Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la direction générale.

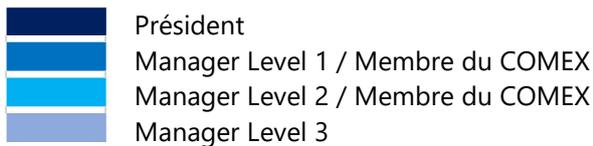
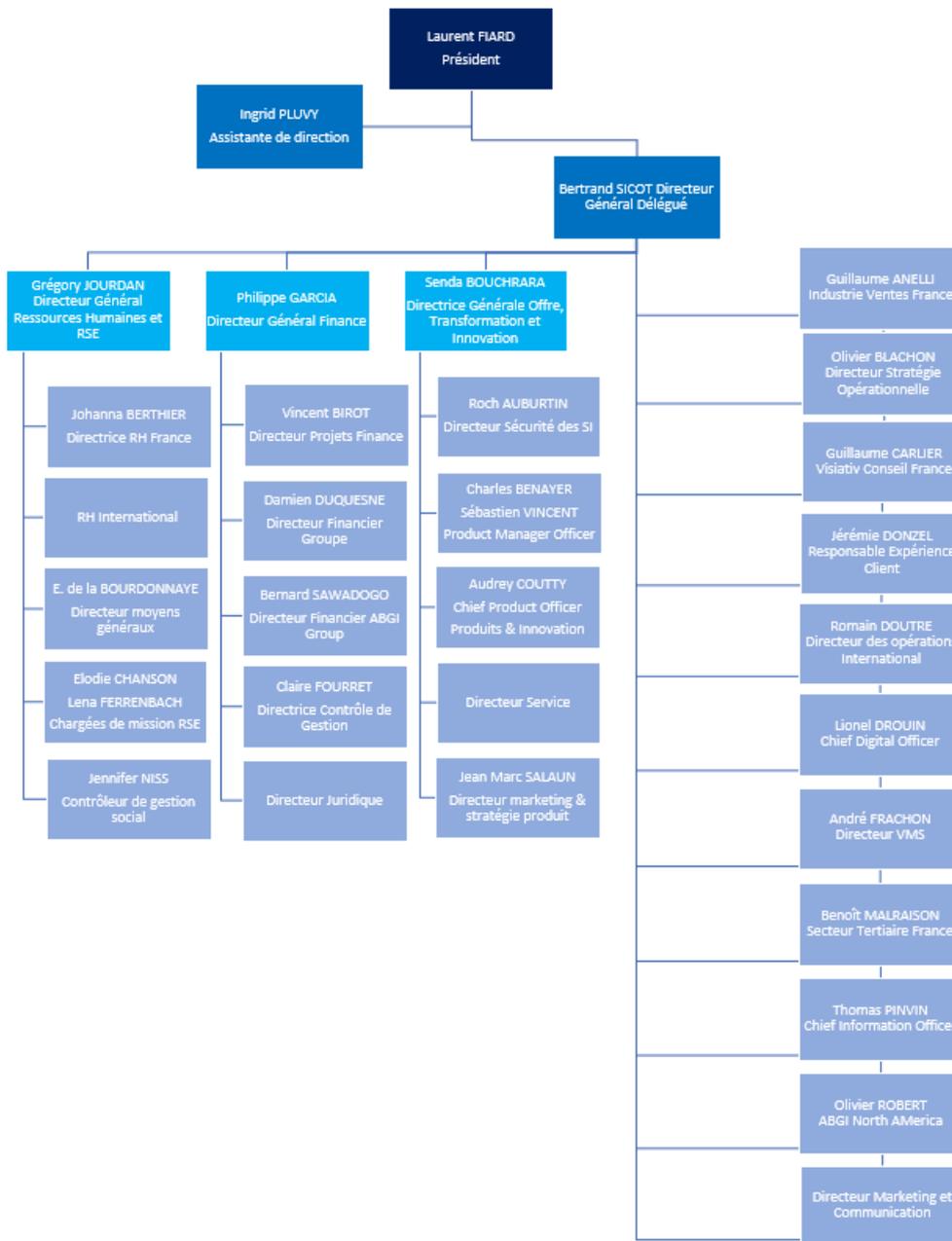
Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

17 SALARIÉS

17.1 RESSOURCES HUMAINES

17.1.1 Organigramme fonctionnel du Groupe



17.1.2

Nombre et répartition des effectifs

À la clôture des périodes considérées, l'effectif consolidé du Groupe a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019		
	TOTAL	dont Pôle 3DX VAR	dont Pôle Visiativ Platform	TOTAL	dont Pôle 3DX VAR	dont Pôle Visiativ Platform
Recherche & Développement	137	1	136	131	1	130
Delivery	309	93	216	308	91	217
Formation	67	36	31	63	34	29
Commerce & ADV	339	161	178	297	154	143
Marketing & télémarketing	41	16	25	43	15	28
Support client	62	28	34	56	25	31
Sous-total	955	335	620	898	320	578

Direction	5		4	
Administration	7		27	
Systèmes d'information	13		13	
Finance, Comptabilité	40		41	
Marketing	13		16	
Ressources humaines	19		12	
Juridique	3		4	
TOTAL	1055		1015	

Note : la correspondance avec les classifications d'effectifs présentés note 5.21 du chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel s'explique ainsi :

- la catégorie « Sales & Marketing » renvoie aux métiers de Commerce & ADV et de Marketing & télémarketing ci-dessus ;
- la catégorie « Formation & Consulting » renvoie aux métiers de Delivery, de Formation et de Support client ci-dessus ;
- la catégorie « Direction et Administratifs » renvoie aux métiers de Direction, d'Administration, de Systèmes d'information, de Finance & Comptabilité, de marketing central, de RH et de Juridique ci-dessus ;
- la catégorie « R&D » renvoie aux métiers de Recherche & Développement ci-dessus.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent à ce jour sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Laurent FIARD - PDG (1)	313 758	7,8%	-
Christian DONZEL - Administrateur (1)	183 763	4,6%	-
Daniel DERDERIAN - Administrateur indépendant	-	-	-
Hubert JARICOT - Administrateur indépendant	-	-	-
Benoît SOURY - Administrateur indépendant	-	-	-
Anne-Sophie PANSERI - Administrateur indépendant	-	-	-
Pascale DUMAS RAVON - Administrateur indépendant	-	-	-
Sylvie GUINARD - Administrateur indépendant	-	-	-

(1) détention directe et indirect en retenant pour :

- L. FIARD : ses propres actions et 100% de LFI

- C. DONZEL : ses propres actions et 100% de FCDO

Chacun détient par ailleurs 100% de CAL INVEST (24,300 actions VISIATIV) et 33,3% de ALLIATIV (1,195,943 actions VISIATIV)

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Visiativ a mis en place, en octobre 2014, un plan d'épargne entreprise (PEE), ouvert aux salariés des sociétés françaises présent depuis au moins 3 mois.

17.4 CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Les salariés des sociétés du Groupe bénéficient d'un d'accord de participation datant du 10 septembre 2004, les sommes versées à ce titre sont affectées dans un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Ils bénéficient de plus d'un accord d'intéressement dont l'objectif est d'intéresser les salariés aux performances économiques de l'entreprise. L'accord au sein de l'unité économique et sociale de Visiativ a été renouvelé en juin 2018 et s'applique aux trois exercices 2018, 2019 et 2020. Il prévoit le déclenchement d'un intéressement minimum par collaborateur dans le cas où le résultat d'exploitation est supérieur à 1% du chiffre d'affaires.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous, présente la répartition du capital et des droits de vote à fin mars 2021 :

	CAPITAL VISIATIV AU 31 MARS 2021						
	Actions au nominatif	Actions au porteur	total détention en capital actions ordinaires	droits de vote exerçables	% détention en capital	% détention en capital hors autodétention	% droits de vote actuels
DONZEL Christian	67 163	6 225	73 388	140 551	1,82%	1,86%	2,33%
DONZEL Danièle	72	2 030	2 102	2 174	0,05%	0,05%	0,04%
FCDO	100 575	9 800	110 375	210 950	2,74%	2,79%	3,50%
Ss total Famille Donzel	167 810	18 055	185 865	353 675	4,61%	4,70%	5,87%
FIARD Laurent	92 039	5 770	97 809	189 848	2,43%	2,47%	3,15%
FIARD Christelle	72	3 450	3 522	3 594	0,09%	0,09%	0,06%
LFI	193 557	5 000	198 557	392 114	4,93%	5,02%	6,51%
Ss total Famille Fiard	285 668	14 220	299 888	585 556	7,45%	7,58%	9,72%
Ss total Fondateurs	453 478	32 275	485 753	939 231	12,06%	12,29%	15,60%
CAL INVEST	24 300	3 680	27 980	52 280	0,69%	0,71%	0,87%
ALLIATIV	1 218 471	0	1 218 471	2 436 942	30,25%	30,82%	40,47%
autres membres concert (managers)	219 107	0	219 107	438 214	5,44%	5,54%	7,28%
Ss total concert	1 915 356	35 955	1 951 311	3 866 667	48,45%	49,35%	64,21%
FCPE Visiativ Actionnariat	32 097	1 700	33 797	33 797	0,84%	0,85%	0,56%
Public	158 379	1 810 393	1 968 772	2 121 673	48,88%	49,79%	35,23%
Autodétention au 31/03/2021	73 673	0	73 673		1,83%		0,00%
Ss total autres	264 149	1 812 093	2 076 242	2 155 470	51,55%	50,65%	35,79%
TOTAL	2 179 505	1 848 048	4 027 553	6 022 137	100,00%	100,00%	100,00%

Lors d'assemblées spéciales les porteurs d'ADP ont adopté les décisions suivantes :

- le 5 mars 2014, les porteurs des 24.000 ADP 2012-2 ont notamment décidé de convertir leurs ADP en actions ordinaires, à raison d'une ADP pour une action ordinaire, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé,
- le 17 mars 2014, les porteurs des 450.660 ADP 2012 ont, quant à eux, décidé le maintien de leurs ADP, mais ont décidé de supprimer le droit d'information renforcé attaché aux ADP, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

Par conséquent, les actions de préférence à dividende prioritaire ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires et le droit d'information renforcé attaché aux actions de préférence à dividende prioritaire ADP 2012 a été supprimé.

En date du 5 janvier 2018, la société ALLIATIV, substituant les actionnaires principaux de la Société, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel, a exercé la promesse de vente portant sur la totalité des 450.660 ADP 2012.

En date du 26 janvier 2018, l'Assemblée générale spéciale des porteurs d'ADP 2012 et l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, ont approuvé la conversion des ADP 2012 en actions ordinaires de la Société. Le nombre d'actions constituant le capital social de Visiativ est demeuré inchangé consécutivement à cette opération.

A ce jour, il n'existe donc plus d'ADP 2012 en cours de circulation dans le capital de la Société.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents de ceux attribués de manière générale aux actionnaires de la Société.

Un droit de vote double est attribué à tout actionnaire justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans dans les conditions précisés au 21.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

18.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

A la date du présent Document d'enregistrement universel, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel détiennent directement et indirectement 33% du capital, soit un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Néanmoins, la composition du conseil d'administration et, plus particulièrement, la présence de quatre administrateurs indépendants, et la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middlednext, visent notamment à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Il existait, un pacte d'actionnaires devenu caduc au jour de l'admission des actions aux négociations des actions sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris. Il a été remplacé par un pacte de concert.

18.4 PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

18.4.1 Concerts

Un pacte de concert a été mis en place le 17 avril 2014, principalement entre les dirigeants, leur groupe familial et leurs holdings d'une part et un groupe de cadres salariés du Groupe Visiativ d'autre part, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un droit de préemption instauré au profit de Laurent Fiard et Christian Donzel en premier rang, puis au profit des autres signataires en second ou troisième rang selon le groupe auquel appartient le cédant ;
- En cas d'offre d'achat portant sur la majorité du capital social de la Société Visiativ acceptée par Laurent Fiard et Christian Donzel, les autres signataires du Pacte s'étant engagés à céder l'intégralité des titres de la Société qu'ils détiendront à l'auteur de l'offre ;
- Une convention de concert a été mise en place par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société Visiativ en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière.

18.4.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

18.5 FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Le 9 novembre 2020, Visiativ a été informé que la Caisse des dépôts et consignations (« la CDC »), indirectement par l'intermédiaire de CDC croissance, a franchi à la baisse le seuil statutaire de 2,5 % des droits de vote de la société Visiativ.

A cette occasion, CDC Croissance a franchi individuellement à la baisse ce même seuil statutaire.

19 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes présentés ci-dessous.

19.1 OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Se reporter aux paragraphes 7.3 et 19.3 du présent Document d'enregistrement universel.

19.2 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Se reporter au paragraphe 7.3.

19.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ÉTABLIS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2020

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Administrateur concerné : Christian DONZEL

Nature et objet : Votre société a conclu le 1er février 2020 avec la société FCDO une convention d'accompagnement et de prestations de services, et notamment d'assistance commerciale et développement commercial et d'assistance à la direction générale et de conseil. Cette convention avait fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration du 13 décembre 2019.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette convention a été mise en place à l'effet d'assurer le succès de la transition managériale.

Modalités : La rémunération de cette convention se traduit par une charge de 229 167 euros H.T. dans les comptes de Visiativ au 31 décembre 2020.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Affiliation à un régime d'assurance chômage

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, s'élève à 12 173 euros.

B. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2020
FEALINX (Anc.Cadesis)	2010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOFTWARE	2010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	10 ans	31/12/2020	113 166
VISIATIV SOLUTIONS	2011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	10 ans	31/12/2021	421 151
VISIATIV SOLUTIONS	2012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	622 882
STRATEGEEEX	2019	Au remboursement intégral		200 000
TOTAL				4 512 827

C. Convention d'intégration fiscale

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention. Depuis le 1er janvier 2021 les entités ABGI France, ABGI Group, Visiativ Conseil, Oveus et Entreprise du Futur ont été intégrées dans ce périmètre d'intégration fiscale.

Lyon, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AVVENS AUDIT

Jean-Marie LE JÉLOUX

Pascal BLANDIN

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	93 089	-13 660	79 429	61 080
Immobilisations incorporelles	5.2	46 469	-31 914	14 554	10 716
Immobilisations corporelles	5.2	14 140	-9 619	4 521	5 357
Immobilisations financières	5.2	4 357	-558	3 800	4 615
Titres mis en équivalence	5.2	0		0	29
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		158 055	-55 751	102 304	81 796
Avances et acomptes versés	5.4	398	0	398	1 760
Stocks	5.4	410	-25	385	314
Créances clients	5.3	64 660	-4 646	60 014	69 703
Autres créances	5.5	17 916	-994	16 922	20 210
Impôts différés actif	5.5	2 898	0	2 898	2 127
Disponibilités	5.6	65 250	0	65 250	31 682
Charges constatées d'avance	5.7	1 931	0	1 931	1 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT		153 462	-5 664	147 798	127 610
Frais émission d'emprunts à étaler		518	0	518	665
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		312 034	-61 415	250 620	210 072

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5.8	2 417	2 417
Primes d'émission		35 894	35 894
Réserves et report à nouveau		5 198	-741
Ecart de conversion groupe		102	657
Résultat de l'exercice	5.18	1 464	2 617
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		45 075	40 844
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		1 753	12 140
TOTAL CAPITAUX PROPRES		46 827	52 984
Provisions pour risques et charges	5.9	4 543	3 899
Dettes financières	5.10	100 652	58 035
Avances et acomptes reçus	5.11	641	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12	36 245	39 500
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12	32 858	36 131
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11	10 425	399
Autres dettes	5.11	1 532	687
Impôts différés passif	5.5	369	646
Produits constatés d'avance	5.7	16 528	17 490
TOTAL DETTES		203 792	157 088
TOTAL PASSIF		250 620	210 072

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	5.13	128 908	136 016
Prestations de services	5.13	58 867	64 832
Autres refacturations	5.13	2 170	2 367
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		189 945	203 216
Autres produits d'exploitation	5.14	13 025	10 427
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		202 970	213 643
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	5.15	68 878	74 595
Variation de stock de marchandises	5.15	-129	-6
Autres achats et charges externes	5.15	32 499	36 670
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15	2 324	2 395
Frais de personnel	5.15	79 311	76 259
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15	6 887	5 110
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15	5 004	3 423
Autres charges	5.15	811	1 579
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		195 586	200 025
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 384	13 618
Produits financiers	5.16	428	524
Charges financières	5.16	3 353	2 005
RESULTAT FINANCIER		-2 924	-1 481
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4 460	12 137
Produits exceptionnels	5.17	971	986
Charges exceptionnelles	5.17	1 461	1 734
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-490	-748
Impôts sur les bénéfices		1 796	3 522
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		2 173	7 867
Résultat des sociétés mises en équivalence		-415	-65
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1	0	-2 036
RESULTAT CONSOLIDE		1 759	5 766
RESULTAT GROUPE		1 464	2 617
RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)		295	3 149
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18	0,38	0,67
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18	0,38	0,67
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dotations aux Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18	0,38	1,20

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
Au 31 décembre 2019	4 028	2 417	35 894	-741	657	2 617	40 844	12 140	52 984
Affectation du résultat 2019				2 617		-2 617	0		0
Résultat net 2020						1 464	1 464	295	1 759
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés							0	-148	-148
Actions propres VISIATIV SA				246			246		246
Ecart de conversion					-555		-555	-157	-711
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				3 075			3 075	-10 378	-7 303
Au 31 décembre 2020	4 028	2 417	35 894	5 198	102	1 464	45 075	1 753	46 827

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net			1 759	5 766
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2	-5 197	-5 458	
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2	-1 546	-1 570	
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2	-964	-198	
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9	-2 719	-2 109	
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9	2 387	1 747	
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		-22	-605	
(+) Frais d'emprunts étalement		-147	-147	
(+) Variation des impôts différés	5.5	1 052	-486	
(+) Quote-part de résultat des mises en équivalence		-415	-65	
Capacité d'autofinancement			9 328	14 658
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net			5 102	-7 266
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			14 430	7 391
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	-7 996	-5 357	
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2	-723	-1 404	
Acquisition d'immobilisations financières	5.2	-339	-387	
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2	245	520	
Contrat de liquidité		0	0	
Dettes sur investissement financier	5.1	10 026	-720	
Incidence des variations de périmètre	5.1	-24 302	-9 142	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			-23 089	-16 489
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux minoritaires		-128	-558	
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital		0	0	
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		0	0	
Emission d'emprunts	5.10	46 774	13 282	
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10	-4 390	-7 460	
Actions propres		246	-18	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			42 502	5 246
Incidences des variations des cours de devises			-318	217
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture			31 658	35 292
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture			65 182	31 658
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Détail de la trésorerie de clôture en K€			31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie actif			65 250	31 682
Trésorerie passif			-68	-25
Trésorerie nette			65 182	31 658

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2020	31/12/2019
Stocks	-71	-32
Créances clients	9 470	-13 405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3 318	8 212
Sous total variations du BFR d'exploitation	6 081	-5 224
Autres créances	2 551	-5 989
Charges constatées d'avance	-131	-17
Dettes fiscales et sociales	-3 429	3 266
Autres dettes	1 013	3 593
Produits constatés d'avance	-983	-2 895
Sous total autres variations du BFR	-979	-2 043
Total Variations	5 102	-7 266

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

- Fusion à effet rétroactif au 1er janvier 2020 entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) et entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019).
- Le 8 janvier 2020, VISIATIV a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST vise à affirmer VISIATIV en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour VISIATIV : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan stratégique CATALYST vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.
- Le 30 janvier 2020, VISIATIV a renforcé sa gouvernance et intégré Bertrand Sicot qui a ensuite été nommé le 13 mars 2020 au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.
- Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 915 K€ au 31/12/2020 pour un résultat d'exploitation de 344 K€.

- En mai 2020, VISIATIV a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt était fixé à un taux de 0.5% sur un an et remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.
- Au cours de l'année 2020, VISIATIV comme l'ensemble du territoire français a été touché par la COVID19. Le Groupe a pu compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité (portée à 70% en 2020 pour l'ensemble du Groupe), et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Les résultats de l'exercice 2020 de VISIATIV témoignent de la solidité de modèle économique du Groupe et d'une proposition de valeur en phase avec les besoins actuels des entreprises. Fort de cette solide performance, VISIATIV est concentré en 2021 sur l'exécution du plan stratégique CATALYST et confirme son objectif de 30 M€ d'EBITDA visé en 2023, porté par l'accroissement des synergies entre les différentes activités et l'optimisation de la performance opérationnelle.
- Renégociation des covenants bancaires en lien avec la pandémie COVID19 (note 5.20.1) : le ratio de levier (dettes financières nettes consolidées rapportées à l'Ebitda consolidé) a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19 au lieu de 2,5 prévu initialement.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 171 K€ sur l'exercice 2020.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué un transfert d'actif au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020).

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solution. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Concernant le risque lié à la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de pandémie mondiale et d'environnement économique incertain, VISIATIV du fait de la récurrence de son business model et des Prêts Garantis par l'Etat obtenus (39 M€) ne considère pas qu'il existe un risque de continuité d'exploitation au niveau du Groupe.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Sociétés	Adresses	31-déc-20		31-déc-19		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		61%	61%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	61%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		(a)		100%	100%	(a)
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	NC	NC	IG
CIR 360		75%	74%	75%	64%	IG
LINKSOFT		54%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		97%	97%	57%	57%	IG
ABGI GROUP		100%	97%	84%	54%	IG
ABGI France	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	97%	53%	IG
OVEUS		95%	93%	96%	52%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	90%	88%	79%	43%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	90%	89%	50%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL	100%	90%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	54%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	71%	71%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilhaud Granges	(b)		100%	100%	(b)
NUMVISION	453 chemin de la Farliède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	(b)		60%	60%	(b)
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	67%	67%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	(b)		80%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	(c)		100%	100%	(c)
DIMENSIONS GROUP BV		83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alcot, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP		100%	100%	100%	100%	IG
VALLA	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
LIVINGACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	33%	33%	60%	60%	MEQ
QQLID (d)	170 bd Stalingrad 69006 LYON	46%	46%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ Software

(c) Fusion Absorption avec effet au 30 octobre 2020 dans Innova

(d) En cours de liquidation

IG : Intégration Globale
MEQ : Mise en équivalence
NC : Non Consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société MSC Associates Ltd UK au 28 février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M£ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M£. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M£.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31/12/2019 à 97% au 31/12/2020.
- VISIATIV CONSEIL a augmenté sa détention dans la société ABGI GROUP qui est désormais détenue à 100% par le groupe au 31/12/2020 contre 84% au 31/12/2019.
- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 79% de détention au 31/12/2019 à 90% au 31/12/2020 et dans la société ABGI FRANCE passant de 97% de détention au 31/12/2019 à 100% au 31/12/2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans les sociétés AUDROS et NUMVISION passant respectivement de 80% et 60% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société SPREAD passant de 67% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VSSB (holding de IPORTA) passant de 51% de détention au 31/12/2019 à 61% en 2020.

Fusions

- La société SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV HOSTING (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV.
- La société TALENT4 (précédemment non consolidée) a été fusionnée dans la société VISIATIV.
- La société CCSL (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet au 30 octobre 2020 dans la société INNOVA.
- Les titres de la société VISIATIV 3D PRINTING ont été cédés de AIM CP à VISIATIV (la filiale reste détenue à 100% et consolidée en intégration globale).

Intégrations

- La société MISSION RGPD détenue à 33% est consolidée par mise en équivalence à compter du 01/01/2020.
- La société LINKSOFT détenue à 54% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.

- La société TIMELAB détenue à 71% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- La société ENTREPRISE DU FUTUR détenue à 100% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- En novembre 2020, VISIATIV a augmenté sa participation dans la société QOLID pour passer de 30% à 46%, cette filiale reste consolidée par mise en équivalence en 2020.

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2020 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2020	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2020
STRATEGEEEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-6	0
AXEMBLE MAROC	31/03/2020	100,00%	100,00%	-190	0	-6	0
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	-	-	-	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2020	26,25%	26,25%	290	993	229	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2019	100,00%	100,00%	75	310	14	5
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	N/A	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	28,60%	N/A	NC	NC	NC	100
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	N/A	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2020	65,00%	65,00%	-59	215	-6	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
« VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up) d'autre part.

4.2 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2020	Taux moyen 2019	Taux de clôture au 31/12/2020	Taux de clôture au 31/12/2019
CHF	1,0712	1,1117	1,0802	1,0854
GBP	0,8843	0,8815	0,8990	0,8508
MAD	10,8366	10,7903	10,8848	10,7287
USD	1,1325	1,1218	1,2271	1,1234
CAD	1,5215	1,4911	1,5633	1,4598

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2020, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-côtés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2020 (cf note 5.10.1).

Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2020. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

5.1 : Ecart d'acquisition

- **Au 31 décembre 2020**

	31/12/2019			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2020
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30 900	-5 412	25 489	0	0	0	-60	25 429
UGT VISIATIV Platform	43 832	-8 240	35 592	0	18 407	0	0	54 000
Total écarts d'acquisition	74 732	-13 652	61 080	0	18 407	0	-60	79 429

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de MSC Associates Ltd UK décrite en note 3.3 de la présente annexe et de l'augmentation de la participation de VISIATIV dans la société VISIATIV Conseil qui porte la détention à 97% (contre 57% au 31/12/2019) ; cela impacte également l'ensemble des sociétés détenues directement et indirectement par VISIATIV Conseil (ABGI Group, ABGI UK, MSC Associates Ltd UK, ABGI France, ABGI USA, ABGI Canada et Oveus).

- **Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2020**

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2020.

- **Au 31 décembre 2020**

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	1 106			-1 070				36
Concessions, brevets & droits similaires	33 791	6 411	-471	1 530	1 392	-1		42 652
Logiciels	232	340		-32	451			991
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 501	51	-323	24	2			1 255
Autres immobilisations incorporelles en cours	819	1 193		-454		-24		1 534
Total immobilisations incorporelles	37 448	7 996	-793	-1	1 844	-25		46 469
Constructions	2 179	6						2 185
Terrains	306							306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 355	27	-477					905
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	361							361
Matériel de transport	96	96	-30	-1				161
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 505	419	-963	-110	19	-18		4 852
Autres immobilisations corporelles	6 267	261	-1 236	112	3	-38		5 370
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	16 069	810	-2 706	1	22	-57		14 140
Autres immobilisations financières	4 978	339	-111		-843	-6		4 357
Titres mis en équivalence	29	60		326			-415	0
Total immobilisations financières	5 007	399	-111	326	-843	-6	-415	4 357
TOTAL GENERAL	58 523	9 205	-3 610	326	1 023	-87	-415	64 966

Les variations de périmètre sur les autres immobilisations financières correspondent à la sortie des titres des sociétés LINKSOFT et TIMELAB qui n'étaient pas consolidée au 31 décembre 2019.

Le reclassement de 326 K€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion		31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	604			-567				36
Concessions, brevets & droits similaires	25 010	4 993	-129	599	643	-1		31 116
Logiciels	212	129			59			400
Autres postes d'immobilisations incorporelles	907	74	-588	-32	2	-1		362
Autres immobilisations incorporelles en cours	0							0
Total immobilisations incorporelles	26 733	5 197	-717	0	704	-2		31 914
Constructions	1 089	148						1 237
Terrains	0							0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 160	77	-479					758
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	250	68						319
Matériel de transport	90	27	-29	-1		0		87,5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 600	522	-957	-181	19	-15		3 987
Autres immobilisations corporelles	3 521	703	-1 156	182	2	-23		3 230
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	10 711	1 546	-2 620	0	20	-38		9 619
Autres immobilisations financières	363	195						558
Titres mis en équivalence	0							0
Total immobilisations financières	363	195	0	0	0	0	0	558
TOTAL GENERAL	37 807	6 938	-3 338	0	724	-39	0	42 091

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond principalement à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs).

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres FEALINX.

5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	64 660	72 914
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4 646	-3 211
Total net des créances clients et comptes rattachés	60 014	69 703

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2020. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	64 660	60 014	4 646
Créances sur personnel et organismes sociaux	347	347	
Stock	410	410	
Créances fiscales (1)	10 944	8 178	2 765
Fournisseurs débiteurs	398	398	
Factor (2)	3 986	3 986	
Comptes courants (3)	2 360	2 360	
Autres créances	279	279	
Charges constatées d'avance	1 931	1 931	
Total de l' Actif circulant	85 314	77 903	7 411

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 6.343 K€ (dont CIR 4.277 K€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.201 K€) et des créances de TVA pour 4.601 K€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2020 s'élève à 497 K€ contre 597 K€ au 31 décembre 2019.

Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2020, ces créances s'élèvent 3 958 K€, contre 2 592 K€ au 31 décembre 2019.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2020

- Fives Smart Software Development SAS 1 159 K€
- Qolid 859 K€, déprécié à 100%
- Mission RGPD 163 K€
- Axemble Maroc 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain 35 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2020
Provision sur Stock	7	18				25
Provisions sur comptes clients	3 211	2 275	-821	36	-56	4 646
Provisions sur autres créances	525	859	-90	-300		994
Total provisions pour dépréciations	3 743	3 152	-911	-264	-56	5 664

La provision sur autres créances concerne la provision à 100% du compte courant Qolid.

5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 33,0 M€ au 31 décembre 2020 (dont 16,0 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% au 31 décembre 2020. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 19% en UK, 22% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 5,1 M€.

Au 31 décembre 2020, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	2 173	5 831
Impôt consolidé	1 796	3 522
Résultat avant impôt	3 969	9 353
Taux courant d'imposition en France	28,00%	31,00%
Impôt théorique au taux courant en France	1 111	2 899
Différences permanentes	518	580
Activation du déficit fiscal	-800	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	1 399	335
Différences de taux d'imposition	-432	-293
Charge/produit d'impôt du groupe	1 796	3 522
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>45,2%</i>	<i>37,7%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La société a activé 800 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables en 2020. Compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2021, avec notamment l'intégration du sous-groupe VISIATIV Conseil, la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2020 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagement de retraite	597	678
Reprise de dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-1 671	-1 843
Autres retraitements	0	6
Déficits reportables activés	11 830	8 630
Déficits reportables non activés	17 027	13 334
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	27 783	20 804
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	10 756	7 470
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	2 898	2 127
Taux (B) / (C)	27%	28%
Ecart de réévaluation Immobilisations	588	646
Dépréciation des comptes courants intragroupe	774	1 831
Autres retraitements	113	110
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	1 475	2 586
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	369	646
Taux (D) / (E)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	26 307	18 218
Impôts différés non reconnus	-17 027	-13 334
Total net des bases d'impôts différés (F)	9 281	4 884
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	2 529	1 481
Taux (F) / (G)	27%	30%

5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	65 250	31 682
Concours bancaires courants (Passif)	-68	-25
Total Trésorerie nette	65 182	31 658

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie, une des principales variations concerne l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat pour 39 M€ auprès du Pool Bancaire en mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations immobilières	897	484
Locations mobilières	415	366
Sous-traitance	31	20
Assurances	77	68
Hébergement / Maintenance informatique	253	243
Marketing	112	409
Divers	146	223
Total des charges constatées d'avance	1 931	1 814

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 540	12 234
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	482	799
Issus des prestations de services	3 180	3 866
Autres	326	591
Total des produits constatés d'avance	16 528	17 490

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

5.8 : Capitaux propres

5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2020							
	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	1	1						2
Provisions pour maintenance	1 731	1 534	-1 409	0	0	-15	0	1 842
Provisions pour pensions et obligations similaires	677		-88					589
Autres provisions pour risques	1 490	1 185	-891	0	0	0	326	2 110
Total provisions pour risques et charges	3 899	2 719	-2 387	0	0	-15	326	4 543

Provisions pour engagements de retraites

Lors d'acquisitions de sociétés françaises, les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'homales dans les différentes entités du groupe.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2020.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements	100 382	8 128	92 129	125
Emprunts et dettes financières diverses	200	73	111	15
Concours bancaires courants	70	70		
Total des dettes financières	100 652	8 272	92 240	140

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 15 M€.

5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2019	57 831
(+) Encaissement	46 654
(-) Remboursement	-4 169
(+) Entrée de périmètre	66
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2020	100 382

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV + VISIATIV HOSTING (fusionnée) :	2 142 857 euros
- VSSB :	<u>514 286 euros</u>
Total de la dette :	2 657 143 euros

À la date du 31 décembre 2020, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	3 839 733	0	976 599	2 863 134
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 736 333	0	434 083	1 302 250
TOTAL	5 576 067	0	1 410 682	4 165 385

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 483 333	0	493 333	1 990 000
TOTAL	2 483 333	0	493 333	1 990 000

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL	2 500 000	0	0	2 500 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouveaux emprunts souscrits en 2020

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0.5 % sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5 % majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.

Un nouvel emprunt a été souscrit en mai 2020 pour 5 000 K€ au taux fixe de 2.5 % sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 31/07/2021.

ABGI UK a souscrit un emprunt de 1 750 K€ en avril 2020 dans le cadre du rachat de sa filiale anglaise MSC.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4.1 % l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élève à 4 743 K€ au 31 décembre 2020.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5 %

Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5 %.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30 % par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50 % par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2020	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette				
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE	
Prêt de Refinancement	2 657 143	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	5 000 000	100%	1 650 000		2 150 000	1 200 000	
			YSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000			
Total prêt de Refinancement	2 657 143					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000	
Capex Linéaire	10 248 634	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	31%		3 200 000			
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000				
Total des tirages Capex	20 748 634					6 400 000	31%	3 200 000	3 200 000	0	0	

5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	641	641		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 245	36 245		
Dettes fiscales et sociales	32 858	32 858		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 539	14 539		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	18 319	18 319		
Autres Dettes	11 956	11 915	41	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	10 425	10 383	41	
<i>Groupe et associés</i>	255	255		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	1 277	1 277		
Total des dettes d'exploitation	81 701	81 660	41	0
Produits constatés d'avance	16 528	16 528		
Total général	98 229	98 187	41	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 845	16 724
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 845	16 724
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	6 805	7 348
Sécurité sociale et assimilés	3 708	3 785
Etat	602	723
Total des dettes fiscales et sociales	11 114	11 856
Total général	30 959	28 580

5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
France	138 763	153 284
Reste du monde	51 182	49 932
Total chiffre d'affaires	189 945	203 216

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. L'année écoulée est marquée par la nouvelle progression des activités à l'international (+2%), qui représentent 27% des ventes en 2020.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, VISIATIV a enregistré un chiffre d'affaires total de 190,0 M€, en recul limité à -7% (-8% en organique). Facteur de résilience pour le Groupe dans les mois à venir, le chiffre d'affaires récurrent a progressé de +5% en 2020, pour représenter 70% de l'activité sur l'exercice.

5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	-39	25
Production immobilisée	7 469	4 782
Transferts de charges	1 052	913
Reprise de provisions	2 842	3 842
Crédit d'impôt recherche	725	603
Subvention d'investissement reconnue en résultat	395	35
Autres produits	581	227
Total autres produits d'exploitation	13 025	10 427

La hausse de la production immobilisée s'explique par une méthode plus affinée de suivi des temps pour les équipes R&D et par l'activation d'une partie des temps passés par les équipes sur le projet de changement d'ERP du groupe.

5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing).

(Montants en K€)	31/12/2020			31/12/2019		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	116 153	73 792	189 945	126 199	77 017	203 216
EBITDA	4 247	10 024	14 271	8 065	10 663	18 728
<i>Ebitda / CA</i>	<i>3,7%</i>	<i>13,6%</i>	<i>7,5%</i>	<i>6,4%</i>	<i>13,8%</i>	<i>9,2%</i>

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	84	185
Reprises sur provisions	300	182
Autres produits financiers	45	157
Total des produits financiers	428	524

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change	263	67
Dotations provisions financières	1 054	380
Charges d'intérêts	1 708	1 476
Autres charges financières	328	82
Total des charges financières	3 353	2 005

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie de la variation des taux de change du dirham Maroc (MAD) et du Franc Suisse (CHF).

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Qolid et à la dépréciation des titres FEALINX.

5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	135	710
Reprise de provisions exceptionnelles	456	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	163	10
Produits exceptionnels divers	216	267
Total des produits exceptionnels	971	986

Les reprises de provisions exceptionnelles concernent principalement une reprise de provisions liée à des litiges couvert par une garantie d'actif chez ABGI France (les charges afférentes apparaissent en autres charges exceptionnelles pour le même montant).

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	161	486
Valeur nette comptable des titres cédés	2	629
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	19
Dotations aux provisions exceptionnelles	10	78
Autres charges exceptionnelles	1 288	523
Total des charges exceptionnelles	1 461	1 734

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- les coûts provisionnés pour la sortie de la Valla pour 575 K€,
- les coûts des litiges antérieurs aux rachats chez ABGI France pour 300 K€,
- les coûts liés à la liquidation de la société STJ Holding chez Valla pour 100 K€.

5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 900 127	3 891 154
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 860 752	3 891 154
Résultat consolidé (en K€)	1 464	2 617
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	0,38	1,20

5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES	31/12/2020	31/12/2019
Information (en K€)	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	182	632
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	261	310
Créances rattachées à des participations	3 528	4 365
Dettes rattachées à des participations	15	28

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 969 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV au cours des exercices 2020, et 2019 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe annuelle	407	455
Rémunération variable	210	161
Rémunération des Administrateurs	36	24
Avantages en nature Véhicule	14	13
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	678	664

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

5.20 : Engagements donnés

5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 (1) R2 < 2,0 pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement. Le ratio de levier a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19.

Au 31 décembre 2020, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a que deux contrats de crédit-bail, le premier au sein de la société Valla qui représente un actif de 43 K€ et le second chez VISIATIV qui représente un actif de 65 K€. Ces deux contrats n'ont pas d'impact significatif sur le résultat.

5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	4 938	6 479

5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 951 K€ au 31 décembre 2020 contre 23 326 K€ au 31 décembre 2019.

5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.12. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,59%		0,56%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	2 882	2 571

5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1 785	975	810
Matériel informatique	3 381	1 423	1 958
Total de l'engagement	5 166	2 398	2 768

5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :
La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :

- En 2019, la société a abandonné une créance d'un montant de 200 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini dans la condition suivante :

La créance renaîtrait chaque année jusqu'au remboursement intégrale de la créance à hauteur de 50 % de la marge HT appliquée par Strategeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

4/ Complément de prix

- **INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019 et en 2020, des compléments de prix pour un montant total de 92 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

- **DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

5/Garanties de passif

- **ABGI GROUP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **DIMENSION GROUP BV**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- **LIVING ACTOR**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

6/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360 et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour iPorta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2020	Exercice 2019
Sales & Marketing	355	302
Formation & Consulting	434	416
R&D	132	118
Direction & Administratifs	112	150
Total effectifs moyens	1 033	986

5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2020 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2020.

Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

5.23 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020						Exercice 2019					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	49	35%	49	40%			50	38%	50	51%		
* Filiales intégrées globalement	92	65%	50	41%	129	100%	76	58%	43	44%	148	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur			23	19%			5	4%	5	5%		
TOTAL	141	100%	123	100%	129	100%	130	100%	97	100%	148	100%

20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PROFORMA

Non applicable.

20.3 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX DE VISIATIV SA

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Bilan - Actif

VISIATIV		31/12/2020			31/12/2019
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	445 675	-358 028	87 647	172 692
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	1 211 490	-116 011	1 095 479	246 394
Avances, acomptes immob. Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport	3	539	-539		453
Matériel bureau	3	613 224	-286 685	326 539	284 235
Installations générales, agencements	3	1 941 423	-790 431	1 150 992	1 243 114
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	95 148 174	-25 405 418	69 742 756	53 344 566
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	370 920		370 920	372 420
Prêts, dépôts et cautionnements	3	155 270		155 270	132 434
Autres immobilisations financières	3	3 761 831		3 761 831	3 979 904
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		103 648 546	-26 957 113	76 691 432	59 776 212
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	108 524		108 524	522 743
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	2 439 141	-436 878	2 002 263	20 212 147
Autres créances	4	57 629 616	-2 455 459	55 174 157	36 828 423
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	5				
Disponibilités	5	19 592 987		19 592 987	1 791 893
COMPTE DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	6	881 728		881 728	1 001 386
TOTAL ACTIF CIRCULANT		80 651 995	-2 892 337	77 759 658	60 356 591
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	514 781		514 781	655 538
Ecarts de conversion actif		747		747	747
TOTAL ACTIF		184 816 068	-29 849 451	154 966 617	120 789 087

Bilan – Passif

VISIATIV Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	10	2 416 532	2 416 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	35 894 382	35 894 382
Réserves			
Réserve légale	10	241 085	241 085
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10		
Report à nouveau		9 633 780	6 569 745
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10	-255 919	3 064 035
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	11	393 707	263 750
TOTAL CAPITAUX PROPRES		48 323 565	48 449 529
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	12	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	11	0	248 432
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		0	248 432
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	12	20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	71 531 842	29 089 635
Emprunts, dettes fin. divers	12	16 995	16 370 441
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 049	4 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 364 358	1 504 046
Dettes fiscales et sociales	13	2 107 782	3 243 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	10 424 617	398 900
Autres dettes	13	962 000	598 494
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	9	232 390	881 578
TOTAL DETTES		106 643 032	72 091 107
Ecarts de conversion passif		20	20
TOTAL PASSIF		154 966 617	120 789 087

Compte de résultat

VISIATIV		31/12/2020	31/12/2019
Compte de résultat en euros	Notes		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue	15.1	13 722 010	15 716 778
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		13 722 010	15 716 778
Production immobilisée	15.2	556 734	0
Subventions d'exploitation	15.2	2 000	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2	338 007	158 334
Autres produits	15.2 / 15.3	3 217 724	3 539 850
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		17 836 475	19 414 962
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	15.4	8 889 978	9 794 031
Impôts, taxes et versements assimilés		8 421	391 930
Salaires et traitements	15.4 / 15.5	5 898 240	5 724 493
Charges sociales	15.4	2 335 526	2 450 315
DOTATIONS D'EXPLOITATION		0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	516 837	482 876
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7	146 449	145 011
Dotations aux provisions sur actif circulant		269 486	10 320
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	0	248 432
Autres charges		54 147	59 454
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		18 119 084	19 306 862
RESULTAT D'EXPLOITATION		(282 608)	108 100
Produits financiers	16	8 952 241	9 616 400
Charges financières	16	9 414 667	7 989 210
RESULTAT FINANCIER		(462 426)	1 627 190
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(745 034)	1 735 290
Produits exceptionnels	17	222 484	358 373
Charges exceptionnelles	17	852 175	951 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(629 691)	(593 171)
Impôts sur les bénéfices	22	(1 118 806)	(1 921 915)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(255 919)	3 064 035

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Table des matières

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS	153
1.1 Information relative à la Société et à son activité	153
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2020	154
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2020	155
NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	156
2.1 Principe d'établissement des comptes	156
2.2 Immobilisations incorporelles	156
2.3 Immobilisations corporelles	156
2.4 Immobilisations financières	157
2.5 Créances	157
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie	157
2.7 Opérations en devises étrangères	157
2.8 Provisions pour risques et charges	157
2.9 Indemnités de départs à la retraite	157
2.10 Contrat de liquidité	158
2.11 Subventions publiques à recevoir	158
2.12 Emprunts	158
2.13 Chiffres d'affaires	158
2.14 Frais de logiciels	158
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel	159
NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	160
NOTE 4 : CREANCES	163
4.1 Créances clients	163
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance	163
NOTE 5 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE	165
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie	165
5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond	165
NOTE 6 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	166
NOTE 7 : CHARGES A ETALER	166
NOTE 8 : PRODUITS A RECEVOIR	166
NOTE 9 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	167
NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES	167
10.1 Variations des capitaux propres	167
10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions	167
10.3 Distribution de dividendes	167
NOTE 11 : PROVISIONS	167
11.1 Provisions pour risques et charges	167
11.2 Provisions pour dépréciations	168
11.3 Provisions réglées	168
NOTE 12 : DETTES FINANCIERES	168
12.1 Restructuration de la dette financière	168
12.2 Emprunt obligataire	170
12.3 Emprunt PGE	170
12.4 Dettes financières	170
12.5 Dettes diverses	170

NOTE 13 : ECHEANCES DES DETTES D'EXPLOITATION A LA CLOTURE.....	171
NOTE 14 : DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	171
NOTE 15 : RESULTAT D'EXPLOITATION.....	172
15.1 Chiffre d'affaires.....	172
15.2 Autres produits d'exploitation.....	172
15.3 Crédit d'impôt recherche.....	172
15.4 Charges d'exploitation.....	173
NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	174
NOTE 17 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	174
NOTE 18 : PARTIES LIEES.....	175
NOTE 19 : EFFECTIFS	175
NOTE 20 : ENGAGEMENTS DONNES	176
20.1 Indemnité de départ à la retraite	176
20.2 Avals et cautions.....	177
20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles	177
20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS.....	177
20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV ..	177
20.6 Covenants bancaires.....	178
20.7 Baux commerciaux.....	178
20.8 Engagements au titre des contrats de location.....	179
20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires	179
NOTE 21 : ENGAGEMENTS REÇUS	179
21.1 Abandons de créances accordés.....	179
21.2 Garanties d'actifs et de passifs.....	180
NOTE 22 : INTEGRATION FISCALE	181
NOTE 23 : ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	181
NOTE 24 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	182
NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	182

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 28 mai 2020. Les comptes clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés le 19 mars 2021 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2020

Evolution des participations sur l'exercice 2020

- Prise de participation dans le capital de la société SWARM en juillet 2020, à hauteur de 40 %.
- Annulation des titres SOLO SOLUTION AUTONOME suite à l'absorption de cette dernière par VISIATIV SOFTWARE.
- Annulation des titres NUMVISION suite à l'absorption de cette dernière par VISIATIV SOFTWARE.
- Annulation des titres AUDROS suite à l'absorption de cette dernière par VISIATIV SOFTWARE.
- Prise de participation dans le capital de la société MOMENTUP DIGITAL FACTORY en avril 2020, à hauteur de 19 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de VSSB par voie de rachat d'actions en juin 2020, passant de 50,98 % à 60,78 %.
- Annulation des titres VISIATIV HOSTING suite à l'absorption par cette dernière par VISIATIV.
- Annulation des titres TALENT 4 suite à l'absorption de cette dernière par VISIATIV.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de SPREADING APPS par voie de rachat d'actions en avril 2020, passant de 66,51 % à 100 %.
- Augmentation du montant de la participation AIMCP par voie de souscription à l'augmentation de capital libérée par compensation de créance, maintenant le pourcentage de détention à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV 3D PRINTING par voie de rachat d'actions en novembre 2020, passant de 50,06 % à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV CONSEILS par voie de rachat d'actions en avril, juillet et décembre 2020, passant de 56,60 % à 97,07 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de QOLID par voie de rachat d'actions en novembre 2020, passant de 30,00 % à 46,15 %.
- Transmission à VISIATIV, par voie de fusion avec VISIATIV HOSTING, de 100 % titres VMS.
- Acquisition de 19 % des titres VALLA SAS auprès de la société AIM CP, membre du groupe VISIATIV.

Fusions

- En date du 9 décembre 2020, la société TALENT 4 a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un mali de fusion comptabilisé en charge financière pour un montant de 294 090 euros.
- La société VISIATIV, détenant l'intégralité du capital de la société VISIATIV HOSTING a absorbé cette dernière par voie de fusion en date du 25 Novembre 2020, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2020. L'opération s'est traduite par la comptabilisation d'un boni de fusion de 111 661 euros, enregistré dans les produits financiers.

Attribution d'actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint, et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 € sur l'exercice 2020.

Autres évènements marquants de l'exercice 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement marquant de l'exercice.

Eu égard à la situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'a pas mis en évidence, à ce stade de conséquence significative de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. A la date d'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€. A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'a pas été utilisé.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2020

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

La société VISIATIV détient désormais 100 % des titres de sa filiale LINKSOFT.

Acquisition en mars 2021 de 37 % des titres de la société AJ SOLUTIONS dont l'activité est la distribution de solutions Dassault Systems.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 606 actions pour une valeur de 95 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à - 37 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 43 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a constaté en immobilisations en cours le montant de 1 032 480 euros.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

Les dépenses engagées au cours de l'exercice 2020 correspondent à des frais de mise en place du nouveau système d'information du Groupe. Ces dépenses seront amorties sur une durée de 7 ans à compter de la mise en service du logiciel.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	892 958	912 138	147 931	1 657 165
Total immobilisations incorporelles	892 958	912 138	147 931	1 657 165
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 944 482	149 553	152 612	1 941 423
Matériel de transport	1 242		703	539
Matériel de bureau, informatique, mobilier	718 899	173 240	278 915	613 224
Immobilisations corporelles en cours				0
Total immobilisations corporelles	2 664 624	322 793	432 231	2 555 186
Participations	73 766 621	34 829 266	13 447 713	95 148 175
Autres titres immobilisés	372 420		1 500	370 920
Prêts, dépôts et cautionnements	1 095 583	136 344	178 148	1 053 779
Actions propres	3 016 755	136 934	290 368	2 863 321
Total immobilisations financières	78 251 379	35 102 544	13 917 728	99 436 195
TOTAL	81 808 960	36 337 475	14 497 890	103 648 546

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » inclus les immobilisations en cours.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020	Valeurs nettes 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	473 872	148 098	147 931	474 039	1 183 126
Total immobilisations incorporelles	473 872	148 098	147 931	474 039	1 183 126
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	701 369	241 675	152 612	790 432	1 150 991
Matériel de transport	789	96	346	539	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	434 664	130 937	278 915	286 686	326 538
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	1 136 822	372 708	431 873	1 077 656	1 477 531
Autres participations	20 422 055	5 436 600	453 237	25 405 418	69 742 756
Autres titres immobilisés	0			0	370 920
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 053 779
Autres immobilisations financières	0			0	2 863 321
Total immobilisations financières	20 422 055	5 436 600	453 237	25 405 418	74 030 777
TOTAL	22 032 749	5 957 406	1 033 041	26 957 113	76 691 432

La variation du poste « Autres participations » se décompose comme suit :

Augmentation du poste "Autres participations"	31/12/2020
Titres VISIATIV SOFTWARE (Fusions SOLO SOLUTION AUTONOME ; AUDROS ; NUMVISION)	11 503 K€
Titres SWARM	100 K€
Titres AUDROS	642 K€
Titres MOMENTUP DIGITAL FACTORY	14 K€
Titres NUMVISION	407 K€
Titres VISIATIV CONSEIL	14 128 K€
Titres VISIATIV 3D PRINTING	200 K€
Titres VSSB	371 K€
Titres VISIATIV MANAGED SERVICES	3 261 K€
Titres AIM CP	3 397 K€
Titres SPREADING	806 K€
TOTAL	34 829 K€

Diminution du poste "Autres participations"	31/12/2020
Titres VISIATIV HOSTING (Absorption par VISIATIV)	1 923 K€
Titres SOLO SOLUTION AUTONOME (Absorption par Visiativ Software)	7 962 K€
Titres AUDROS (Absorption par Visiativ Software)	2 681 K€
Titres TALENT 4 (absorption par Visiativ)	22 K€
Titres NUMVISION (Absorption par Visiativ Software)	860 K€
TOTAL	13 448 K€

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (94 541 K€), d'autres titres immobilisés (869 K€), d'emprunts obligataires (110 K€), des dépôts et cautionnements (855 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (155 K€) et d'actions propres (2 863 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 43 K€ au 31 décembre 2020.

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION	31/12/2020			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	14 691 058	1 149 708		15 840 766
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	258 143			258 143
Titres AIMCP	434 145	3 646 530		4 080 675
Titres SPREADING APPS	969 701			969 701
Titres NUMVISION	453 237		453 237	-00
Titres STRATEGEEEX	218 497			218 497
Titres VISIATIV SUISSE	83 403			83 403
Titres SILAB	80 000			80 000
Titres QOLID		45 001		45 001
Titres FEALINX		194 861		194 861
Titres VISIATIV 3D PRINTING		400 500		400 500
TOTAL	20 422 056	5 436 600	453 237	25 405 418

Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	2 439 141	20 381 489
Dépréciation des clients et comptes rattachés	436 878	169 342
Total net des clients et comptes rattachés	2 002 263	20 212 147

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2020.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2020		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	155 270		155 270
Autres immobilisations financières	3 761 831		3 761 831
Total de l'actif immobilisé	3 917 101	0	3 917 101
De l'actif circulant			
Créances clients	2 439 141	1 970 404	468 737
Personnel et comptes rattachés			
Etat - Crédit Impôt	5 307 775	2 801 884	2 505 891
Taxe sur la valeur ajoutée	277 957	277 957	
Divers	16 400	16 400	
Groupe et associés	51 999 092	49 543 633	2 455 459
Débiteurs divers	28 393	28 395	
Total de l'actif circulant	60 068 757	54 638 673	5 430 087
Charges constatées d'avance	881 728	881 728	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	514 781	146 449	368 332
Total général	65 382 367	55 666 850	9 715 520

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 5 178 315 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2016	1 017 292			1 017 292
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	502 836	8 730	1 352 623
2019	596 756		36 900	633 656
2020	504 192		15 420	519 612
TOTAL	4 050 013	1 067 252	61 050	5 178 315

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2020	Provision pour dépréciation au 31/12/2019	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2020	Créance nette
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES	1 032 869					1 032 869
DIMENSION GROUP	706 068					706 068
LINKSOFT	1 070 500					1 070 500
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
TIMELAB	864 254					864 254
VSSB	404 959					404 959
VISIATIV SOLUTIONS	5 808 338		2 014 000		2 014 000	3 794 338
AIM CP	-	1 158 000		1 158 000		0
VISIATIV CONSEIL	15 194 503					15 194 503
VISIATIV SOFTWARE	19 661 890					19 661 890
VALLA	-	1 533 287		1 533 287		0
VISIATIF MANAGED SERVICES	900 000					900 000
VISIATIV 3D PRINTING	2 008 265					2 008 265
ABGI GROUP	2 398 917					2 398 917
SPREADING APPS	507 360					507 360
NUMVISION	-	689 685		689 685		0
TALENT 4	-	300 000		300 000		0
KALISTA	212 372					212 372
VISIATIV AFRICA	441 459	441 459			441 459	0
VISIATIV SUISSE	408 931					408 931
VISIATIV MAROC	320 038					320 038
INNOVA SYSTEMS	23 370					23 370
INTERETS C/C		38 788		38 788		0
TOTAL	51 999 092	4 161 219	2 014 000	3 719 760	2 455 459	49 543 632

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	19 538 018		1 715 060	
Instruments financiers de couverture	54 969		76 833	
Concours bancaires courants	(14 703)		(12 220)	
TOTAL	19 578 283		1 779 672	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2020 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	2 657 143	0,50%	VISIATIV VSSB	14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022	5 000 000 1 200 000	100% 100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Total prêt de Refinancement	2 657 143					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	6 155 385	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	52%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	16 655 385					6 400 000	38%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 881 728 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 la société n'a pas constaté de nouvelle charge à étaler. En revanche, au 1^{er} janvier 2020, suite à l'absorption par voie de fusion de la société VISIATIV HOSTING, la société a repris l'engagement de cette dernière d'étaler le montant des frais d'émission qu'elle avait elle-même étalé.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2020, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 146 449 euros.

Au 31/12/2020, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	146 449	146 449	144 409	61 979	15 495	514 781

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	31/12/2020
Factures à établir visiativ solutions entreprise	759 558
Factures à établir visiativ software	131 129
Factures à établir visiativ solutions	294 464
Factures à établir ABGI Group	169 589
Factures à établir visiativ conseil	18 593
Factures à établir spreading apps	11 215
Factures à établir dimensions group bv	44 155
Factures à établir kalista	7 272
Factures à établir vssb	39 732
Factures à établir Visiativ Managed Service	31 981
Factures à établir suisse	3 720
Factures à établir visiativ africa	3 539
Factures à établir visiativ 3d printing	8 124
Factures à établir innova systems	27 041
TOTAL	1 550 112

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2020
Etat - produits à recevoir	16 400
TOTAL	16 400

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 232 390 euros.

Note 10 : Capitaux propres

10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital						Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	
Au 31 décembre 2019	4 027 553	2 416 532	35 894 382	6 810 830	3 064 035	263 750	48 449 529
Affectation du résultat 2019				3 064 035	(3 064 035)		0
Résultat net 2020					(255 919)		-255 919
Emission d'actions							0
Amortissement dérogatoire						129 957	129 957
Au 31 décembre 2020	4 027 553	2 416 532	35 894 382	9 874 865	(255 919)	393 707	48 323 566

10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 416 532 €. Il est divisé en 4 027 553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2020	31/12/2019
	Capital (en euros)	2 416 532
Nombre d'actions	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Note 11 : Provisions

11.1 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2020				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provision Prud'hommes	2 400		2 400		0
Provision pour départ de salariés	246 032		246 032		0
TOTAL	248 432	0	248 432	0	0

11.2 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2020				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	169 342	269 486	1 950		436 876
Provisions sur comptes financiers	4 161 220	2 014 000	3 719 760		2 455 459
TOTAL	4 330 561	2 283 486	3 721 710	0	2 892 335

11.3 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2020			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	263 750	130 956	1 000	393 707
TOTAL	263 750	130 956	1 000	393 707

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018, puis par l'avenant n° 2 en date du 18 décembre 2020 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 142 857 euros
- VSSB :	<u>514 286 euros</u>
Total de la dette :	2 657 143 euros

A la date du 31 décembre 2020, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	3 839 733	0	976 599	2 863 134
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 736 334	0	434 083	1 302 251
TOTAL	5 576 067	0	1 410 682	4 165 385

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

CAPEX 1 - Total	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	9 235 233	0	976 599	8 258 634
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	4 340 834	0	434 083	3 906 751
TOTAL	13 576 067	0	1 410 682	12 165 385

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5 000 000 euros. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 483 333	0	493 333	1 990 000
TOTAL	2 483 333	0	493 333	1 990 000

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL	2 500 000	0	0	2 500 000

CAPEX 2 - Total	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	4 983 333	0	493 333	4 490 000
TOTAL	4 983 333	0	493 333	4 490 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2020

Un nouvel emprunt a été souscrit en mai 2020 pour 5 000 K€ au taux fixe de 2.5% sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 31/07/2021.

12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

12.3 Emprunt PGE

La société VISIATIV a souscrit un prêt garanti par l'état (PGE) à hauteur de 39M€.

A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'a pas été utilisé.

12.4 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2019	49 089 636	16 370 441	0	65 460 077
(+) Encaissement	44 394 974			44 394 974
(-) Remboursement	-2 673 939	-16 353 446		-19 027 385
(+/-) Autres mouvements	707 143			707 143
Au 31 décembre 2020	91 517 814	16 995	0	91 534 809
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>6 127 542</i>	<i>16 995</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>85 265 272</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>125 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025		20 000 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	2 850 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/03/2025	600 000	2 250 000	
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	7 111 112	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/12/2025	1 402 778	5 583 334	125 000
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	1 125 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	825 000	
PRÊT GARANTI PAR L'ETAT	39 208 000	Fixe	0,50%	06/05/2020	05/05/2022		39 208 000	
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	600 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	300 000	
EMPRUNT VISIATIV BPI 5000K€	5 000 000	Fixe	2,50%	31/05/2020	30/04/2025	625 000	4 375 000	
EMPRUNT VISIATIV SG	1 435 714	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	957 142	
EMPRUNT EX V HOSTING 1650K€	707 143	Fixe	1,50%	14/12/2016	14/12/2023	235 714	471 429	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR A	4 853 134	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	1 453 267	3 399 867	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR B	7 895 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	7 895 500	
INT COURUS SUR EMPRUNTS	731 537					731 537	0	
INTERETS COURUS A PAYER	674					674	0	
TOTAL	91 517 814					6 127 542	85 265 272	125 000

12.5 Dettes diverses

Le montant des dettes diverses s'élève à 17 K€. Il est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. Rappelons qu'à la clôture de l'exercice 2019, ce total intégrait une dette en compte courant pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE d'un montant de 15 434 K€. Ce compte est soldé au 31 décembre 2020.

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 364 358	1 364 358		
Personnel et comptes rattachés	847 084	847 084		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	832 595	832 595		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	428 102	428 102		
Fournisseurs d'immobilisations	10 424 617	10 383 289	41 328	
Produits constatés d'avances	232 390	232 390		
Autres dettes	962 000	962 000		
TOTAL	15 091 147	15 049 819	41 328	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus à payer	14 334
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues hors groupe	350 212
Fournisseurs - Factures non parvenues oveys	20 400
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	370 612
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Provision congés payer	315 979
Personnel - Commissions à payer	462 442
Personnel - frais de déplacements	3 715
Personne - autres charges	56 575
Charges sociales - Congés payés	139 607
Charges sociales à payer	398 116
Etat - Charges à payer	76 530
Total dettes fiscales et sociales	1 452 964
Autres dettes	961 000
Total autres dettes	961 000
TOTAL	2 798 910

Note 15 : Résultat d'exploitation

15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	0	0
Produits des activités annexes	13 722 010	15 716 778
TOTAL	13 722 010	15 716 778

15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	338 007	158 334
Autres produits divers	3 776 458	3 539 850
TOTAL	4 114 465	3 698 184

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Redevances de marques	3 217 112	3 537 654
Autres produits divers gestion	612	2 196
Production immobilisée	556 734	0
Subventions	2 000	0
TOTAL	3 776 458	3 539 850

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Reprise provision clients	1 950	6 380
Reprise provision pour risques et charges	248 432	21 645
Avantages en nature alloués aux salariés	69 985	85 654
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	17 640	44 655
TOTAL	338 007	158 334

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société n'a pas procédé à des opérations de recherches et de développements ouvrant droit au Crédit d'impôt Recherche.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sous-traitance, études et recherches	1 014 111	593 294
Rémunérations Interm. Honoraires	1 323 599	1 508 978
Déplacements, Missions et Réceptions	147 686	434 423
Primes d'assurances	147 720	215 929
Locations immobilières	3 311 616	3 077 581
Frais postaux et télécommunications	218 538	227 991
Publicité, Relations extérieures	1 918 533	2 587 450
Entretien et réparation	442 479	544 119
Services bancaires	122 993	148 915
Prestations groupe		
Autres charges	242 704	455 350
TOTAL	8 889 978	9 794 031

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	5 898 240	5 724 493
Charges sociales	2 335 526	2 450 315
TOTAL	8 233 766	8 174 808

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 785 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint, et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 euros sur l'exercice 2020.

Impôts et taxes

La société a bénéficié d'un dégrèvement de la taxe sur les salaires due au titre des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 348 453 euros. Le produit correspondant est comptabilisé en diminution du poste « Impôts et taxes ».

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	31 592	1 104
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	26 500
Produits financiers de participations	4 635 498	6 616 264
Autres intérêts et produits assimilés	112 154	0
Reprises sur provisions	4 172 997	2 972 532
TOTAL	8 952 241	9 616 400

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	7 450 600	6 628 474
Charges d'intérêts	1 936 670	1 335 843
Autres charges financières	27 397	24 892
TOTAL	9 414 668	7 989 209

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession des éléments de l'actif	24 833	207 001
Autres produits exceptionnels (a)	197 651	151 372
TOTAL	222 484	358 373

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 197 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	1 857	531 503
Dotations exceptionnelles aux amortissements	133 244	123 496
Autres charges exceptionnelles (a)	717 073	296 546
TOTAL	852 175	951 544

(a) Dont :

- Mali rachats actions propres : 104 K€

- Charges except. Sté VALLA : 575 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Autres parties liées
Ventes des stés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	19 334
Achats des stés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	239 167
Dividendes	0
Créances rattachées à des participations et C/C	79 201
Dettes rattachées à des participations	0

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 919 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe annuelle	406 634	455 101
Rémunération variable	210 000	160 800
Rémunération des Administrateurs	36 000	24 000
Avantages en nature Véhicule	13 512	12 537
Avantages en nature GSC Chômage	12 173	11 992
TOTAL	678 319	664 430

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2020	Exercice 2019
Cadres	55	60
Non Cadres	28	32
TOTAL	83	92

Note 20 : Engagements donnés

20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,59%		0,56%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		2,0%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	45,31%	42,00%	44%	44%

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	282 712	287 619

20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d’un montant initial de 1 200 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2020, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s’élève à 514 286 euros.

2 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d’un montant initial de 1 650 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2020, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s’élève à 707 143 euros.

3 – La société VISIATIV s’est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d’un montant initial de 5 209 000 euros qu’elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d’un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2020, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s’élève à 3 906 750 euros.

20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L’emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

20.4 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de la variation de l’EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l’EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d’un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation à la clôture des comptes de l’exercice 2018, par la contrepartie d’une dette de fournisseur d’immobilisation. Un montant de 61 K€ a été versé au cours de l’exercice 2020, ramenant ainsi la dette à un total de 214 K€.

20.5 Engagement de versement d’un complément de prix sur l’acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d’un multiple de l’EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d’un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d’une dette de fournisseur d’immobilisation.

Un montant de 41 K€ a été versé au cours de l’exercice 2020, ramenant ainsi la dette à un total de 83 K€.

20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 3,00 au 31/12/2019 R2 < 2,50 au 31/12/2020 R2 < 2,00 pour les exercices suivants

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé

Compte tenu de la pandémie COVID19, VISIATIV a obtenu un WAIVER sur le Ratio de Levier initialement fixé à 2,5 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, afin de le porter à 3,80.

20.7 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, située 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Baux commerciaux	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 286 710	1 442 914
	1 286 710	1 442 914

20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	239	111	128
Matériel informatique	2 302	890	1 412
Total de l'engagement	2 541	776	1 540

20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), AGBI Group, ABGI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de : - départ en retraite, - incapacité, - décès, - invalidité.
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre.
Living Actor	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tous les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Note 21 : Engagements reçus

21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2020 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2020
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	A	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	A	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	A	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	A	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	A	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	A	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	A	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	B	622 882
STRATEGEEEX	2019	Au remboursement total		C	200 000
Totaux					4 512 827

(1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO

(2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX

(3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

B - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

C - Le retour à meilleure fortune prévoit que la créance renaîtra chaque année jusqu'au remboursement intégral de la créance, à hauteur de 50 % de la marge hors taxes appliquée par Strategeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres Sterling pour chaque demande prise individuellement.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2020, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- KALISTA,
- VISIATIV 3D PRINTING,
- AIMCP,
- VALLA,
- VISIATIV MANAGED SERVICE.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale est nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices inscrit dans le compte de résultat se décompose comme suit :

Détail de la ligne "impôts sur les bénéfices" (Montants en euros)	31/12/2020
Rectification IS exercices antérieurs	89 320
Economie d'intégration fiscale	-1 192 706
Crédits d'impôts	-15 420
TOTAL	-1 118 806

Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et les allègements de la dette future d'impôts sont calculés au taux d'IS en vigueur à la clôture des comptes.

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'accroissement futur
Ecart de conversion actif 2020	747	209
TOTAL		209

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'allègement futur
Provision C3S	4 225	1 183
Ecart de conversion passif 2020	20	6
Provision pour dépréciation des titres de participation	5 436 600	1 522 248
TOTAL		1 523 436

Note 24 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2020 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2020 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2020 (K€)	Résultat au 31 déc. 2020 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 899	67 431	3 119	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-8 737	16 352	-4 886	26 194	10 353
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18	2 599	527	-177	7 946	7 946
ABGI GROUP	15,78%	12 177	1 338	1 157	968	2 654	2 654
VSSB	60,78%	1 275	252	293	161	1 021	1 021
VISIATIV AFRICA	100,00%	9	-1 084	1 575	-378	1 084	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-5 091	23 327	-2 449	2 150	0
STRATEGEEEX (données 31/12/2019)	20,33%	180	111	424	1	218	0
SPREADING APPS	100,00%	23	-198	1 524	-208	2 421	1 451
AIM CP	100,00%	2 072	369	113	-2 333	4 081	0
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	401	-1 226	1 329	-744	401	0
FEALINX (données 31/12/2019)	11,50%	152	1 959	8 066	-690	195	0
LINKSOFT	53,89%	270	-978	202	-221	312	312
VISIATIV CONSEILS	97,07%	5 805	1 906	288	-623	17 868	17 868
QOLID	46,15%	150	-5	230	-2 007	45	0
VISIATIV SUISSE	100,00%	93	-756	1 354	-364	83	0
KALISTA	100,00%	305	-340	907	-290	828	570
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2018)	10,26%	790	-695	401	-304	80	0
TIMELAB	70,57%	14	-16	89	-165	337	337
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	2 166	7 251	760	7 065	7 065
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	0	130	-38	1	1
VISIATIV MAROC	100,00%	28	195	982	120	27	27
SWARM	40,00%	1	(a)	(a)	(a)	100	100
MOMENTUP DIGITAL FACTORY	19,00%	75	(a)	(a)	(a)	14	14
VISIATIV MANAGED SERVICE	100,00%	250	442	8 649	-131	3 261	3 261
VALLA	19,00%	424	15	1 674	-435	0	0

(a) - Données non disponibles ; pas d'exercice clôturé

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2020			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	49 000	100%	49 000	68%
Services autres que la certification		0%	23 400	32%
Total des honoraires	49 000	100%	72 400	100%

20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- Ecart d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- Impôts différés :

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans les notes 4.8 et 5.5 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que les notes 4.8 et 5.5 donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 19 avril 2021
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

Deloitte & Associés

Pascal BLANDIN

Jean-Marie LE JÉLOUX

20.4.2 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Visiativ SA au 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ *Immobilisations financières :*

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique.

Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AVVENS AUDIT

Jean-Marie LE JÉLOUX

Pascal BLANDIN

20.4.3 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 décembre 2020.

20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉES

Publication d'un communiqué de presse le 21 avril 2021 sur les ventes du groupe au 1^{er} trimestre 2021.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de du Groupe depuis le 31 décembre 2020.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A ce jour, le capital social de la Société s'élève à 2.417 K€ composé de 4.027.553 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,60 €, entièrement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 28 mai 2020 a confirmé l'autorisation conférée au Conseil de mettre en place un programme de rachat d'actions. Pendant une durée de 18 mois à compter de cette date, le Conseil d'Administration est ainsi autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 65 €, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2020 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché organisé Euronext Growth de Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 28 mai 2020 :

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Au 31 mars 2021, la Société détenait 73.673 actions propres issues de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, dont 3.611 au titre du contrat de liquidité. La valeur nominale des actions propres s'élève à 44.204 €, la valeur comptable s'élève est de 1.565.174 €.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès à une quote-part du capital.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 23 mai 2019 et du 28 mai 2020 du statut à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Date de l'AG	Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin
28.05.2020	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 1.370.000€ (créances : 20.000.000 €)	26 mois	28 juillet 2022
28.05.2020	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	28 juillet 2022
28.05.2020	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de l'informatique ou des nouvelles technologies, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	18 mois	28 novembre 2021
28.05.2020	Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	28 juillet 2022
28.05.2020	Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	28 juillet 2022
23.05.2019	Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	23 juillet 2022
23.05.2019	Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 10% du capital social	38 mois	23 juillet 2022
23.05.2019	Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société, des options de souscription d'actions nouvelles conformément aux articles L. 225-117 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 5% du capital social	38 mois	23 juillet 2022

Date de l'AG	Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin
28 Mai 2020	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	23 juillet 2022
28.05.2020	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	28 mai 2022

Pour mémoire, le tableau ci-après synthétise l'utilisation par le conseil d'administration des délégations de compétences consenties préalablement et utilisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2020
Utilisation du programme de rachat d'actions par la Société : - programme de liquidité mis en place et tenu par la société Gilbert Dupont	18 mois	28 novembre 2021	
Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	23 juillet 2022	

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Montant brut levé	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital Social
18/04/1994	Constitution	38 112 €	250 000 FRF					
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €	700 000 FRF		1 000		700,00 FRF	1 400 000,00 FRF
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €	-210 000 FRF		-300	1 700	700,00 FRF	1 190 000,00 FRF
	Réduction du nominal	-116 623 €	-765 000 FRF			1 700	250,00 FRF	425 000,00 FRF
	Emission en numéraire	76 263 €	217 500 FRF	282 750 FRF	870	2 570	250,00 FRF	642 500,00 FRF
	Emission en numéraire	116 585 €	332 500 FRF	432 250 FRF	1 330	3 900	250,00 FRF	975 000,00 FRF
	Emission en numéraire	27 174 €	77 500 FRF	100 750 FRF	310	4 210	250,00 FRF	1 052 500,00 FRF
22/10/1999	Emission en numéraire	58 994 €	168 250 FRF	218 725 FRF	673	4 883	250,00 FRF	1 220 750,00 FRF
	Emission en numéraire	137 420 €	34 500 FRF	866 916 FRF	138	5 021	250,00 FRF	1 255 250,00 FRF
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €	1 649 250 FRF	-	6597	11 618	250,00 FRF	2 904 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €	489 000 FRF	-	1 956	13 574	250,00 FRF	3 393 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Black box	38 646 €	253 500 FRF	-	1 014	14 588	250,00 FRF	3 647 000,00 FRF
	Emission en numéraire	4 573 587 €	727 750 FRF	29 273 016 FRF	2 911	17 499	250,00 FRF	4 374 750,00 FRF
	Emission en numéraire	125 691 €	20 000 FRF	804 480 FRF	80	17 579	250,00 FRF	4 394 750,00 FRF
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €	24 250 FRF	975 432 FRF	97	17 676	250,00 FRF	4 419 000,00 FRF
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-	-	-	-	70 704	10,00 €	707 040,00 €
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €	39 450 €	1 445 290,20 €	3 945	74 649	10,00 €	746 490,00 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €	57 240,00 €	-	5 724	80 373	10,00 €	803 730,00 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €	144 370,00 €	1 352 602,53 €	14 437	94 810	10,00 €	948 100,00 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €	144 500,00 €	855 440,00 €	14 450	109 260	10,00 €	1 092 600,00 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €	-124 800,00 €	-	-	96 780	10,00 €	967 800,00 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €	10 220,00 €	-	1 022	97 802	10,00 €	978 020,00 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-	-	-	-	880218	1,11 €	978 020,00 €
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €	263 700,00 €	2 109 626,37 €	237 330	1 117 548	1,11 €	1 241 720,00 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €	30 220,00 €	-	27 198	1 144 746	1,11 €	1 271 940,00 €
17/03/2014	Augmentation de capital par incorp. de prime d'émission	-	101 755,20 €	-	-	1 144 746	1,20 €	1 373 695,20 €
	Division du nominal par 2	-	-	-	-	2 289 492	0,60 €	1 373 695,20 €
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €	393 922,80 €	6 736 079,88 €	656 538	2 946 030	0,60 €	1 767 618,00 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €	17 197,20 €	196 048,08 €	28 662	2 974 692	0,60 €	1 784 815,20 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €	324 675,60 €	7 175 330,86 €	541 126	3 515 818	0,60 €	2 109 490,80 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €	301 355,40 €	14 766 415,00 €	502 259	4 018 077	0,60 €	2 410 846,20 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €	5 685,60 €	359 614,20 €	9 476	4 027 553	0,60 €	2 416 531,80 €
Total des fonds levés		42 233 108 €						

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 31 décembre 2020

À la connaissance de la Société, l'évolution de la répartition du capital se présente comme suit :

CAPITAL VISIATIV AU 31 MARS 2021		
	total détention en capital actions ordinaires	% détention en capital
Ss total Famille Donzel	185 865	4,61%
Ss total Famille Fiard	299 888	7,45%
CAL INVEST	27 980	0,69%
ALLIATIV	1 218 471	30,25%
autres membres concert (managers)	219 107	5,44%
Ss total concert	1 951 311	48,45%
FCPE Visiativ Actionnariat	33 797	0,84%
Public	1 968 772	48,88%
Autodétention au 31/03/2021	73 673	1,83%
TOTAL	4 027 553	100,00%

21.1.8 Nantissement

21.1.8.1 Nantissement de comptes de titres financiers de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

21.1.8.2 Nantissement d'actifs de la Société

À la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les actifs de la Société n'a été accordé à l'exception de :

- Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire (se reporter aux notes 5.10.1 et 5.20.7 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel), sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

21.1.8.3 Nantissements levés

Au cours de l'exercice 2020, le nantissement portant sur les actions de la société Visiativ Hosting a été levé.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-après reflète les dispositions des statuts de la Société dont la dernière mise à jour est intervenue par décision du Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 9 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2017.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- le développement, le conseil et la formation dans le domaine informatique ;
- la commercialisation, sous toutes ses formes, de matériels informatiques et de logiciels ;
- toutes opérations de service se rapportant aux activités ci-dessus définies ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat, de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location gérance de tous biens ou droits, etc. ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Il est renvoyé au chapitre 16 du présent Document d'enregistrement universel.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Actions ordinaires (Article 12 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente (se reporter au chapitre 18.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

21.2.3.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Toutefois, un droit de vote double eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié à tout moment d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris et à défaut de modification statutaire ultérieure dans les conditions légales et réglementaires applicables en la matière, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

21.2.3.4 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.5.1 Convocation aux assemblées et accès (article 24 et 26 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85 II du Code de commerce.

21.2.5.2 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge,

au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

21.2.5.3 Droit de vote (article 12.1 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5%) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de la moitié (50%) et des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)

Les modalités de modification du capital sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

21.3 RAPPORT DE GESTION VISIATIV SA

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26 rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIÈRES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 27 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITÉ ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-20		31-déc-19		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		61%	61%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	61%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		(a)		100%	100%	IG
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	NC	NC	IG
CIR 360		75%	74%	75%	64%	IG
LINKSOFT		54%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		97%	97%	57%	57%	IG
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	97%	84%	54%
ABGI France	100%		98%	97%	53%	IG
OVEUS	95%		93%	96%	52%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	90%	88%	79%	43%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	90%	89%	50%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL	100%	90%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	54%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG – LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG – PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	71%	71%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilhaud Granges		(b)	100%	100%	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farliède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer		(b)	60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	67%	67%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest		(b)	80%	80%	IG
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5		(c)	100%	100%	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	33%	33%	60%	60%	MEQ
QOLID (d)	170 bd Stalingrad 69006 LYON	46%	46%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ Software

(c) Fusion Absorption avec effet au 30 octobre 2020 dans Innova

(d) En cours de liquidation

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

B. Variation de périmètres

Le groupe VISIATIV a enregistré en 2020 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société MSC Associates Ltd UK au 28 février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M£ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M£. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M€.

Mouvement de périmètre

1. Augmentations

- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31 décembre 2019 à 97% au 31 Décembre 2020.
- La société VISIATIV CONSEIL a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société ABGI GROUP qui est désormais détenue à 16% par VISIATIV SA et 84% par VISIATIV CONSEIL au 31 décembre 2020.
- La société ABGI GROUP a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société ABGI USA passant de 79% de détention au 31 décembre 2019 à 90% au 31 décembre 2020, et dans la société ABGI France passant de 97% de détention au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social des sociétés AUDROS TECHNOLOGY et NUMVISION, passant respectivement de 80% et 60% de détention au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société SPREADING APPS passant de 67% au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société VISIATIV SOFTWARE SMART BUILDING (VSSB), Société holding de I-PORTA, passant de 51% de détention au 31 décembre 2019 à 61% au 31 Décembre 2020.

2. Fusions

- La Société SOLO SOLUTIONS AUTONOME (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société AUDROS TECHNOLOGY (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV HOSTING (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 par la société VISIATIV.
- La société TALENT 4 (précédemment non consolidée) a été fusionnée par la société VISIATIV.

- La société CCSL (filiale précédemment détenue à 100% et non consolidée au 31 Décembre 2019), a été fusionnée et absorbée à effet au 30 octobre 2020 par la société INNOVA.
- Les titres de la société VISIATIV 3D PRINTING ont été cédés par la société AIM CP au profit de la société VISIATIV (la filiale reste détenue à 100% et consolidée en intégration globale).

3. Intégrations

- La société MISSION RGPD détenue à 33% par la société VISIATIV est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2020.
- La société LINKSOFT détenue à 54% par la société VISIATIV est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020.
- La société TIMELAB détenue à 71% par la société VISIATIV est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020.
- En novembre 2020, la société VISIATIV a augmenté sa participation dans la société QOLID pour passer de 30% à 46%, cette filiale reste consolidée par mise en équivalence en 2020.

Sorties de périmètre

Néant

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2020 les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2020	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2020
STRATEGEEEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-6	0
AXEMBLE MAROC	31/03/2020	100,00%	100,00%	-190	0	-6	0
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	-	-	-	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2020	26,25%	26,25%	290	993	229	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2019	100,00%	100,00%	75	310	14	5
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	N/A	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	28,60%	N/A	NC	NC	NC	100
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	N/A	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2020	65,00%	65,00%	-59	215	-6	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020 s'élève à 189 945 K€ contre 203 216 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 7 384 K€ au 31 décembre 2020 contre 13 618 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 4 460 K€ au 31 décembre 2020 contre 12 137 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'élève à 1 759 K€ au 31 décembre 2020 contre 5 766 K€ au 31 décembre 2019.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Fusion

- Sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 les fusions suivantes, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 :
 - fusion par voie d'absorption de la société SOLO SOLUTIONS AUTONOME par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019),
 - fusion par voie d'absorption de la société AUDROS TECHNOLOGY par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019),
 - fusion par voie d'absorption de la société NUMVISION par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019).

Autres évènements marquants de l'exercice 2020

- Le 8 janvier 2020, la société VISIATIV a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST vise à affirmer la société VISIATIV en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST se matérialise à travers cinq évolutions prioritaires pour la société VISIATIV : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan stratégique CATALYST vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.
- Le 30 janvier 2020, la société VISIATIV a renforcé sa gouvernance et annoncé la nomination de Monsieur Bertrand SICOT au poste de Directeur Générale Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX) de la société. Monsieur Bertrand SICOT apporte trente années d'expérience en ventes et marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Monsieur Christian DONZEL a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du Groupe.
- Le 28 février 2020, la Société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M£ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M£. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M£.
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0,5% sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur cinq ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société VISIATIV, comme l'ensemble du territoire français, a été touchée par la pandémie liée au COVID19. Le Groupe peut compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Compte-tenu des incertitudes économiques liées à cette crise, la société VISIATIV ne fixe pas d'objectifs financier pour l'exercice 2021, mais garde le cap du plan CATALYST, avec la mise en œuvre des principaux leviers d'optimisation de la performance opérationnelle, et l'intégration des sociétés acquises précédemment. Nous restons confiants dans notre capacité à sortir renforcés de cette crise.
- Renégociation des covenants bancaires en lien direct avec la pandémie du COVID 19. Au 31 décembre 2020, les ratios liés aux covenants bancaires ont été respectés.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint, et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 € sur l'exercice 2020.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, iPorta, et Spreading Apps, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2020, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 8,5 M€ dont 7.4 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Fin février 2021, la société VISIATIV SA a racheté l'intégralité des titres de la société LINKSOFT détenus par des minoritaires, de fait qu'à ce jour elle détient 100 % du capital social.

Depuis la date de clôture de l'exercice social, la société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19 % au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Au mois de mars 2021, VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE ont acquis la société AJ SOLUTIONS pour respectivement 37 % et 63 % du capital social.

Fin février 2021, la société VISIATIV SA a cédé un fonds de commerce Entreprise DU FUTUR à la société VV1 (désormais nommée Entreprise du Futur), et reste filiale à part entière du Groupe Visiativ à 100 %.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

G. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La société a montré sa capacité de résilience en affrontant cette crise sanitaire ; les actions entreprises, les développements réalisés et la mobilisation des équipes permettent sereinement de bénéficier à plein de la reprise économique attendue en 2021.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 1 759 K€ (Dont 1 464 K€ résultat groupe et 295 K€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2020.

II. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales (2 % du CA pour les sociétés Françaises ; 1% pour les sociétés étrangères)
- Des conventions de prestations de services qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 13 722 K€ contre 15 717 K€ lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 114 K€ contre 3 698 K€ lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 18 119 K€ contre 19 307 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -282 K€ contre 108 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à -745 K€ contre 1 735 K€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -1 118 K€ contre un montant de -1 922 K€ pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par une perte de -256 K€ contre un bénéfice de 3 064 K€ lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2020 :

- Prise de participation à hauteur de 40% dans le capital social de la société SWARM, Société par actions simplifiée à capital variable, sise 26, Rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains,

immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 878.715.606 RCS LYON.

- Annulation des titres AUDROS TECHNOLOGY suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Annulation des titres NUMVISION suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Annulation des titres SOLO SOLUTION AUTONOME suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Prise de participation à hauteur de 19% dans le capital social de la société MomentUp Digital Factory, Société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, sise 26, Rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 883.198.160 RCS LYON.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV SOFTWARE SMART BUILDING par voie de rachat d'actions en juin 2020, passant de 50,98 % à 60,78 %.
- Annulation des titres VISIATIV HOSTING suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV.
- Annulation des titres TALENT 4 suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société SPREADING APPS par voie de rachat d'actions en avril 2020, passant de 66,51 % à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV 3D PRINTING par voie de rachat d'actions en novembre 2020, passant de 50,06 % à 100 %
- Augmentation du montant de la participation détenue dans le capital social de la société AIM CP par voie de souscription à une augmentation de capital par compensation de créance, maintenant le pourcentage de détention à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV CONSEILS par voie de rachat d'actions en avril, juillet et décembre 2020, passant de 56,60 % à 97,07 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société QOLID par voie de rachat d'actions en novembre 2020, passant de 30 % à 46,15 %.
- Transmission de 100 % des titres composant le capital social de la société VISIATIV MANAGED SERVICES au profit de la société VISIATIV, suite à la fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV HOSTING par cette dernière.
- Prise de participation dans le capital social de la société VALLA S.A.S en décembre 2020 à hauteur de 19 %.

Fusions

- En date du 9 décembre 2020, la société TALENT 4 a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un mali de fusion comptabilisé en charges financières pour un montant de 294.090 euros.
- La société VISIATIV détenant l'intégralité du capital social de la société VISIATIV HOSTING a absorbé cette dernière par voie de fusion en date du 25 novembre 2020, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2020. L'opération s'est traduite par la comptabilisation d'un boni de fusion de 111.661 euros, enregistré dans les produits financiers.

Attribution d'Actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 Décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur cinq ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 sur l'exercice 2020.

Autres évènements marquants de l'exercice 2020

- La crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement marquant de l'exercice.
Eu égard à la situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'a pas mis en évidence à ce stade, de conséquence significative de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. A la date d'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€. A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'a pas été utilisé et sera intégralement remboursé sur l'exercice 2022.

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la date de clôture de l'exercice social, la société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81 % du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19 % au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Au mois de mars 2021, VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE ont acquis la société AJ SOLUTION pour respectivement 37 % et 63 % du capital social.

Fin février 2021, la société VISIATIV SA a racheté l'intégralité des titres de la société LINKSOFT détenus par des minoritaires, de fait qu'à ce jour elle détient 100 % du capital social.

Fin février 2021, la société VISIATIV SA a cédé un fonds de commerce Entreprise DU FUTUR à la société VV1 (désormais nommée Entreprise DU FUTUR) et qui reste filiale à 100 % du groupe VISIATIV.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2021, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2020, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
- **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
- **Visiativ 3D Printing** (100% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Dimension group BV** (82.5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
- **AIM CP** (100% du capital social) – Société Holding de la société Valla
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Spreading Apps** (100% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Visiativ Software for Smart Building** (60,78% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Maroc** (100% du capital social) - Prestations de services de développement pour les sociétés du groupe Visiativ
- **Visiativ Conseil** (97,07% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15.78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI
- **Linksoft** (53,89% du capital social) – Editeur de solutions RH
- **Timelab** (70,57% du capital social) – Spécialiste IoT
- **VISIATIV MANAGED SERVICES** (100% du capital social) – Cloud Infogérance

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 67 431 K€ contre 75 421 K€ en 2019 soit une diminution de 10,59 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 4 941 K€ contre 6 241 K€.

Le résultat net 2020 est de 3 119 K€ contre 3 464 K€ en 2019.

VISIATIV SOLUTIONS

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 23 327 K€ contre 27 484 K€ en 2019 soit une diminution de 15,12 %.

La société réalise un résultat d'exploitation de -2 259 K€ contre -112 K€ pour l'exercice précédent.

Le déficit 2020 ressort à -2 448 K€ contre -179 K€ en 2019.

VISIATIV SUISSE (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 450 KCHF contre 1 758 KCHF au titre de l'exercice 2019.

La société réalise un résultat d'exploitation de -382 KCHF contre -707 KCHF en 2019.

Elle dégage sur l'exercice un résultat net de -390 KCHF contre un résultat déficitaire de -711 KCHF pour l'exercice précédent.

INNOVA (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 6 412 K£ contre 4 962 K£ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 990 K£ pour un résultat net 892 K£.

VISIATIV AFRICA (Maroc)

Au cours de l'exercice 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 17 064 KMAD contre 18.840 KMAD. Le déficit de l'exercice se porte à -4 100 KMAD contre un déficit 2019 de -6 084 KMAD.

VISIATIV 3D PRINTING

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 329 K€ contre un montant de 2 648 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à -729 K€ contre -744 K€ pour l'exercice précédent.

KALISTA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 907 K€ contre 1 149 K€ en 2019.

Le résultat d'exploitation ressort à -284 K€ contre -18 K€ en 2019.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -291 K€ contre un déficit de -22 K€ pour 2019.

DIMENSION GROUP (Pays Bas)

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 527 K€ contre un montant de 829 K€ en 2019. Son résultat net 2020 s'élève à -177 K€ contre 28 K€ pour 2019. Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

AIM CP

Société consolidée à compter du 1^{er} avril 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 113 K€ sur 2020 contre un chiffre d'affaires de 132 K€ pour 2019. Le résultat net s'élève à -2 333 K€ en 2020 contre -52 K€ en 2019.

VISIATIV SOFTWARE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 16 352 K€ contre 10 599 K€ en 2019.

Le résultat d'exploitation ressort à -3 537 K€ contre -1 413 K€ en 2019.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -4 886 K€ contre un déficit de -1 613 K€ pour 2019.

SPREADING APPS

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 524 K€ contre 1 674 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -187 K€ contre 73 K€ en 2019 et le résultat net à -208 K€ en 2020 contre 88 K€ en 2019.

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING

Cette structure est la holding de la société iPorta. Son Chiffre d'affaires s'élève à 293 K€ sur l'exercice contre 285 K€ pour 2019. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 161 K€ en 2020 contre 261 K€ en 2019.

VISIATIV MAROC (Maroc)

Au cours de l'exercice 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 10 638 KMAD contre 10 896 KMAD. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 298 KMAD contre un bénéfice de 1 033 KMAD en 2019.

VISIATIV CONSEIL

Elle a réalisé sur 2020 un chiffre d'affaires de 288 K€ contre 233 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -26 K€ contre -28 K€ pour l'exercice 2019. Le résultat financier ressort à -538 K€ contre 1 500 K€ pour 2019. L'exercice 2020 se solde par un résultat net de -623 K€ contre 1 418 K€ pour 2019.

ABGI GROUP

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 1 157 K€. Le résultat d'exploitation ressort à -53 K€. L'exercice 2020 se solde par un résultat net de 968 K€ contre -21 K€ pour 2019.

VISIATIV MANAGED SERVICES

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 8 649 K€ contre 9 226 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -14 K€ contre -648 K€ en 2019 et le résultat net à -131 K€ en 2020 contre -626 K€ en 2019.

LINKSOFT

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 202 K€ contre 373 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -255 K€ contre -52 K€ en 2019 et le résultat net à -221 K€ en 2020 contre -66 K€ en 2019.

TIMELAB

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 89 K€ contre 68 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -140 K€ contre -19 K€ en 2019 et le résultat net à -165 K€ en 2020 contre -25 K€ en 2019.

Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2020 est également succinctement présentée ci-après :

VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS SA (Switzerland)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 9 878 KCHF contre 7 782 KCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 410 KCHF contre 1 484 KCHF en 2019.

Le bénéfice net s'élève à -1 049 KCHF contre 254 KCHF en 2019.

C+E FORUM (Switzerland)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 2 140 K€ contre 5 268 K€ en 2019. Son résultat net s'établit à 1 701 K€ contre -356 K€ en 2019. Au 1^{er} décembre 2020 l'activité de C+E FORUM a été transférée à VISIATIV ENTREPRISE SOLUTION SA (Switzerland).

DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 7 826 K€ contre 8 199 K€. Son résultat net s'établit à 431 K€ contre 323 K€ en 2019.

LAYERTEC BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 594 K€ contre 714 K€. Son résultat net s'établit à -194 K€ contre -147 K€ en 2019.

DESIGN SOLUTIONS BVBA (Belgique)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 4 041 K€ contre 3 806 K€ en 2019. Son résultat net ressort à 70 K€ contre 103 K€ en 2019.

IPORTA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 3 587 K€ contre 4 025 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation s'élève à -156 K€ contre 420 K€ en 2019 et le résultat net à -152 K€ en 2020 contre 235 K€ en 2019.

ABGI FRANCE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 17 825 K€ contre 17 948 K€ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 4 875 K€ contre 4 350 K€ en 2019.

Son résultat net s'élève à 3 143 K€ contre 2 967 K€ en 2019.

ABGI USA

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'est élevé à 9 012 KUSD contre 8 261 KUSD pour 2019. Son résultat d'exploitation ressort à 3 103 KUSD contre 2 613 KUSD en 2019 et son résultat net à 2 583 KUSD en 2020 contre 846 KUSD en 2019.

OVEUS

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 2 764 K€ contre 2 300 K€ en 2019. Son résultat d'exploitation ressort à 746 K€ en 2020 contre 353 K€ pour 2019 ; son résultat net ressort en 2020 à 535 K€ contre 245 K€ en 2019.

VALLA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 674 K€ contre 1 972 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation s'élève à -980 K€ contre -831 K€ en 2019 et le résultat net à -435 K€ en 2020 contre -858 K€ en 2019.

ABGI UK

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 5 736 K£ contre 5 305 K£ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 249 K£ pour un résultat net à 970 K£.

ABGI CANADA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 532 KCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 88 KCAD pour un résultat net à 67 KCAD.

VISIATIV INDUSTRY SOL BV

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 336 K€. Son résultat d'exploitation s'élève à 59 K€ pour un résultat net à 1 K€.

LIVING ACTOR

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 474 K€. Son résultat d'exploitation s'élève à -181 K€ pour un résultat net à -219 K€.

ENTREPRISE DU FUTUR

La société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2020.

La société n'a généré aucun chiffre d'affaires sur l'exercice 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à -8 K€ pour un résultat net à -8 K€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2020 est de 0 K€.

MSC UK

La société est consolidée depuis le 1^{er} mars 2020.

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 861 K£ contre 1 172 K£ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 306 K£ pour un résultat net à 241 K£.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2020 est de 809 K£.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13.722 K€ contre 15.717 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4.114 K€ contre 3.698 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 8.890 K€ contre 9.794 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 K€ contre 392 K€ pour l'exercice précédent. Une régularisation de la taxe sur les salaires validée par l'administration fiscale a généré un produit de 348 K€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.898 K€ contre 5.724 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.336 K€ contre 2.450 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 83 contre 92 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 933 K€ contre 886 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 54 K€ contre 59 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18.119 K€ contre 19.307 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -283 K€ contre 108 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -462 K€ (contre 1.627 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à -745 K€ contre 1.735 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -630 K€ contre -593 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1.119 K€ contre -1.921 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de -256 K€ contre un bénéfice de 3.064 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 154.967 K€ contre 120.789 K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -255.919,42 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-255.919,42 euros
---------------------	-------------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 9.633.780,65 euros à 9.377.861,23 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 48.323.566 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 76.267 euros, et qui ont donné lieu à une imposition théorique fixée au taux de droit commun.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons qu'une convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette convention d'accompagnement et de prestations de services, d'une durée initiale expirant le 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'une année, a été conclue le 1^{er} février 2020 avec la Société FCDO, représentée par Monsieur Christian DONZEL,

Elle a pour objet d'assistance commerciale et développement commercial et d'assistance à la direction générale et de conseil, et a été conclue moyennant une rémunération de deux cent cinquante mille (250.000) euros hors taxes par an.

Ladite convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2019.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Renouvellement du mandat d'administrateurs

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de :

- Madame Pascale DUMAS
- Monsieur Laurent FIARD
- Monsieur Christian DONZEL

viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir procéder au renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat d'un Co-Commissaire aux comptes :

Les mandats du Cabinet AVVENS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre EPINAT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat du Cabinet AVVENS AUDIT pour une Nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et de prendre acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Rémunération des Administrateurs

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2021 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer trente-six mille (36.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) RENOVACT (SARL) LFI (SARL) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 3LFI (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE BYBLOS ALDES CLASQUIN LE LYINC AUVERGNE RHONE-ALPES-INVESTISSEMENT MEDEF LYON RHONE	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Vice-Président du Conseil d'Administration
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 47 (Société civile) ZCDO (Société civile) CLINANTES	Président Directeur Général Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE HLJ Consultants SAS SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Gérant Gérant
Benoît SOURY	Mutuelle AXA IARD SOBIO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	MAVIFLEX URSSAF Rhône Alpes Keolis CESER UIMM MEDEF Rhone Alpes Auvergne EZBEEZ devenu PAYSYSYSTEM Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Personne qualifiée au CA Administrateur Elue Membre du Conseil Administrateur Administrateur Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe MEDEF LYON RHONE	Gérante Gérante Co-présidence commission Mutations Technologiques et Impacts Sociétaux
Sylvie GUINARD	THIMONNIER ESSEVELIS (holding Thimonnier) INPI Business France	Présidente Gérante Présidente du Conseil d'Administration Administratrice

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2020 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING s'élève à 514 286 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2020 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SA, qui absorbé par fusion VISIATIV HOSTING en fin d'année 2020, s'élève à 707 143 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2020, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 3 906 750 euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe VISIATIV est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe VISIATIV reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes. Le Groupe VISIATIV est classé parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président Directeur Général.

4. Principaux risques financiers

Une partie des financements bancaires étant souscrite à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

III - ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2020 :

CAPITAL VISIATIV 31 DECEMBRE 2020							
	actions au nominatif	actions au porteur	total détention en capital actions ordinaires	droits de vote exerçables (base CM CIC 31:12)	% détention en capital	% détention du capital hors autodétention	% droits de vote actuels
DONZEL Christian	67 163	6 225	73 388	140 551	1,82%	1,88%	2,38%
DONZEL Danièle	72	2 030	2 102	2 174	0,05%	0,05%	0,04%
FCDO	210 949	9 800	220 749	431 698	5,48%	5,66%	7,30%
Ss total Famille Donzel	278 184	18 055	296 239	574 423	7,36%	7,60%	9,71%
FIARD Laurent	92 039	5 770	97 809	189 848	2,43%	2,51%	3,21%
FIARD Christelle	72	3 450	3 522	3 594	0,09%	0,09%	0,06%
LFI	210 949	5 000	215 949	426 898	5,36%	5,54%	7,22%
Ss total Famille Fiard	303 060	14 220	317 280	620 340	7,88%	8,14%	10,49%
ss total Fondateurs	581 244	32 275	613 519	1 194 763	15,23%	15,73%	20,20%
CAL INVEST	24 300	3 680	27 980	52 280	0,69%	0,72%	0,88%
ALLIATIV	1 085 569		1 085 569	2 171 138	26,95%	27,83%	36,71%
autres membres concert (managers)	219 107		219 107	438 214	5,44%	5,62%	7,41%
ss total concert	1 910 220	35 955	1 946 175	3 856 395	48,32%	49,90%	65,20%
FCPE Visiativ Actionnariat	32 097	1 700	33 797	33 797	0,84%	0,87%	0,57%
Public	109 762	1 810 393	1 920 155	2 024 439	47,68%	49,23%	34,23%
Autodétention	127 426		127 426		3,16%		0,00%
ss total autres	269 285	1 812 093	2 081 378	2 058 236	51,68%	50,10%	34,80%
TOTAL	2 179 505	1 848 048	4 027 553	5 914 631	100,00%	100,00%	100,00%

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
Avril 2020	Laurent FIARD	Président du conseil d'administration	Acquisition de titres	15,86	Actions	47.580,00
Novembre 2020	Christèle FIARD	Epouse Laurent FIARD	Acquisition de titres	15,90	Actions	47.700,00
Novembre 2020	Laurent FIARD	LFI / Gérant	Acquisition de titres	15,8835	Actions	47.650,50

C. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2019 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration dans sa séance du 11 Décembre 2020 a décidé procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des Bénéficiaires visés ci-après et dans les proportions suivantes :

Top management	Nombre d'Actions Gratuites Attribuées				
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
SICOT Bertrand	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
GARCIA Philippe	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
JOURDAN Grégory	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BOUHRARA Senda	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BERTHIER Johanna	625	625	625	625	625
ANELLI Guillaume	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
DOUTRE Romain	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
DUQUESNE Damien	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
MALRAISON Benoît	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BIROT Vincent	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
TOTAL	39.375	39.375	39.375	39.375	39.375

et ce, aux conditions et critères indiqués dans le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2024.

D. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2020 aux termes de sa dixième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2020.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2020, 402.755 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent mille euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 28 Mai 2020).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 28 Mai 2020 et jusqu'au 28 Novembre 2021, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 Mai 2020.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2020 : au 31 décembre 2020, la Société détient 127 426 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2020 :	127 426
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	3.16%
Cours moyen des achats :	0 €
Cours moyen des ventes :	0 €
	- dont contrat d'animation :
	4 606
	- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2020 :	122 820
	- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe :
	- dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2020 :	2 510 292 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	0 ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

IV – DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières (confère Rapport RSE en annexe).

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIÈRES LES BAINS
Le 19 mars 2021**

**Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD**

Annexe au rapport de gestion :**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

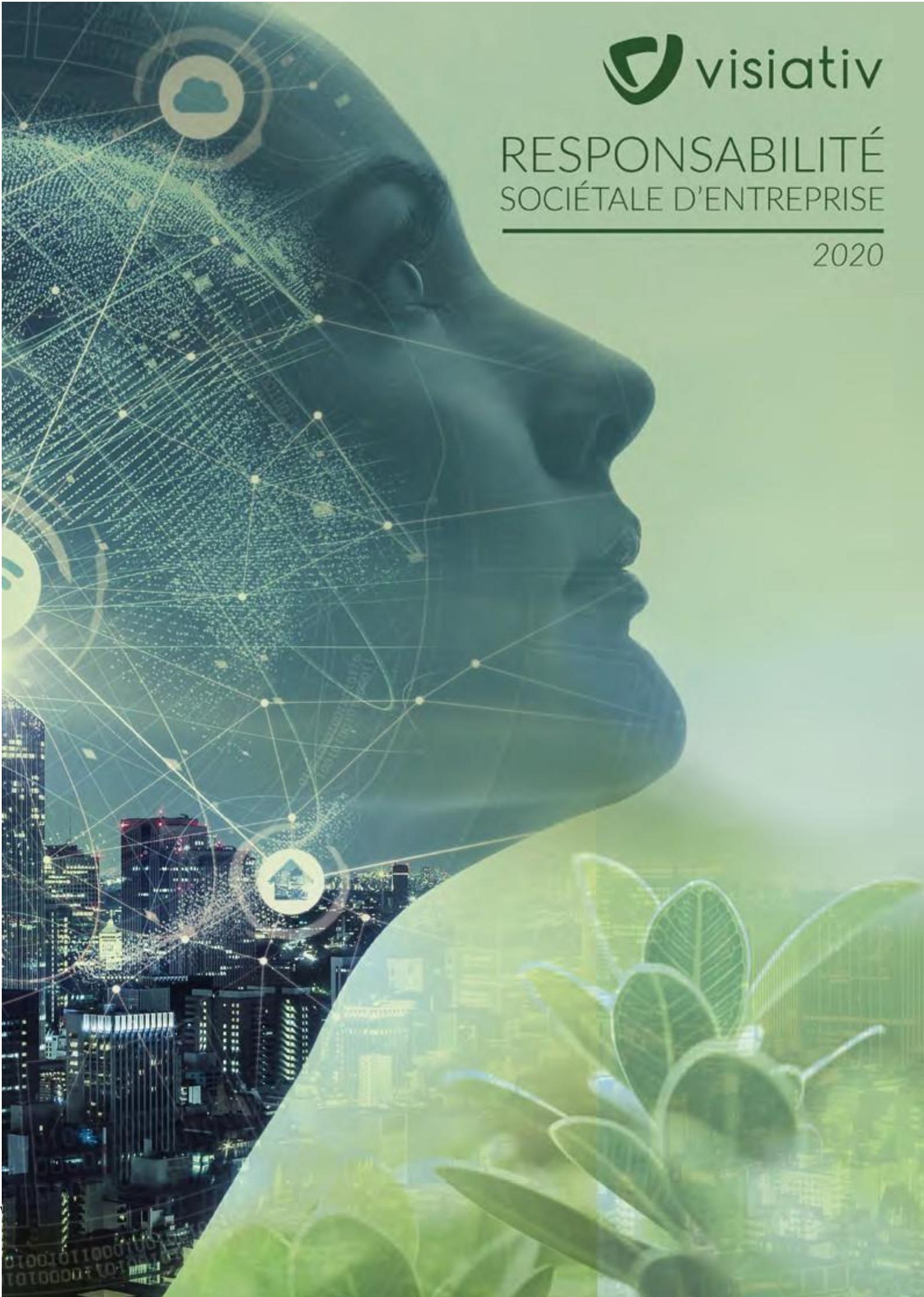
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				132
Montant total des factures concernées (TTC)	190.362 euros	45.538 euros	1.260 euros	107.570 euros	344.730 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1.78 %	0.43 %	0.01 %	1.01 %	3.23 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				1.442
Montant total des factures concernées (TTC)	38.648 euros	98.435 euros	15.746 euros	578.600 euros	731.429 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0.05 %	0.12 %	0.02 %	0.72 %	0.90 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

2020



SOMMAIRE

03- ÉDITORIAL

04- LE GROUPE VISIATIV

Qui sommes-nous ?
Historique
Visiativ en chiffres

08- NOTRE STRATÉGIE RSE

Les 4 axes de la stratégie RSE
Structuration de l'équipe
Une stratégie labellisée



11- RESPONSABILITÉ

Structure & transparence
Leadership & excellence
Les pratiques responsables
La protection des données



18- EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Empreinte sociétale
Empreinte environnementale
Bilan carbone



26- EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

One experience
Coopérative & singulière
Faites pour viser plus haut
Basée sur une workplace phygitale
Portée par le management



36 - ÉCOSYSTÈME

Entreprise DU FUTUR
CONNECT by Visiativ
SWARM
Live for Good

39- OBJECTIFS

ÉDITORIAL



LAURENT FIARD

Co-fondateur et Président Directeur Général
du groupe Visiativ

La crise que nous traversons nous interroge, et nous challenge tous. Les derniers mois que nous venons de vivre ont démontré la capacité de résilience de Visiativ.

Nos premiers réflexes ont été la protection de nos collaborateurs et la continuité de nos services pour nos clients.

Plus généralement, la crise du Covid-19 joue un rôle de catalyseur pour Visiativ. Elle nous permet de nous rapprocher de nos clients, de les aider à traverser cette épreuve et de réadapter notre proposition de valeur. À partir de la dynamique Grand R que nous avons définie, nous sommes parvenus à améliorer notre savoir-faire et élargir notre service. Composée de trois axes : la Résilience (comment rebondir face à l'incertitude ?) ; la Relance (les investissements à entreprendre) ; la Renaissance (la transformation à conduire), nous la déployons désormais aux côtés des dirigeants pour qu'ils puissent formaliser leurs feuilles de route et devenir des entreprises plateformes intelligentes ; une nécessité absolue.

Faire d'une contrainte, une opportunité, c'est aussi cela qui nous anime et qui nous a conduit à repenser et structurer notre responsabilité sociétale. Dans ce contexte si particulier, nous avons souhaité accélérer notre engagement sociétal et environnemental.

Visiativ a toujours été une entreprise ouverte vers son écosystème, investie dans l'expérience collaborateur, une entreprise conviviale et inclusive. Ce ne sont pas que des mots inscrits sur un mur, mais bien une réalité. Nous avons su créer des valeurs singulières et nouer un lien privilégié entre nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires. En concomitance avec la stratégie de notre nouveau

« **ENSEMBLE, NOUS
FAISONS LA DIFFÉRENCE** »

plan stratégique CATALYST, il fallait toutefois impulser une nouvelle vision à notre engagement responsable. Puisque notre entreprise ne doit pas simplement être évaluée sur ses performances financières, mais sur son ouverture, sa maturité digitale, son agilité et sa capacité à participer à la dynamique nationale, d'un pays, de nos territoires, de nos causes. Chez

Visiativ, l'une ne va pas sans l'autre et nous y sommes attachés.

Si nous nous appuyons donc sur des fondations solides et continuons à les porter et essaimer, nous avons néanmoins défini de nouveaux objectifs que nous accompagnerons par des actions concrètes dans les prochains mois. Nous avons d'ores et déjà fait évoluer la gouvernance de l'entreprise pour mieux répondre aux enjeux à venir, nous allons renforcer les initiatives pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour l'égalité femmes/ hommes ou encore faire du changement climatique par l'innovation une priorité en nous impliquant aux côtés de Time for the Planet. Nous voulons que chaque collaborateur vive la même expérience et que nous avancions plus loin ensemble afin de faire grandir l'entreprise collectivement. C'est tout le sens de l'évolution de notre RSE qui donne encore plus de poids à l'ADN de Visiativ. De l'importance du collectif, de l'entraide, de la proximité, de l'écoute, de l'engagement, de la digitalisation, de l'humilité.

Tout ce que la crise a finalement mis en lumière et que nous nous efforçons de développer et d'améliorer depuis notre création. Modestement, c'est notre fierté, notre force. Et nous l'affichons désormais en grand !

Visiativ est le partenaire stratégique des dirigeants des entreprises industrielles pour améliorer leur performance et leur excellence opérationnelle.

— UNE PROPOSITION DE VALEUR GLOBALE

Depuis plus de 30 ans, nous sommes animés par une conviction : une transformation digitale réussie est une transformation collaborative.

C'est pourquoi, ce qui compte le plus pour nous, ce sont les hommes et les femmes qui en sont les moteurs et garantissent collectivement son succès :

- les dirigeants, que l'on accompagne dans l'exécution de leur stratégie d'entreprise et qui recherchent gain de productivité et croissance, pour une plus grande liberté d'entreprendre ;
- les collaborateurs, que l'on doit écouter attentivement pour leur offrir plus d'efficacité dans leur métier au quotidien ;
- les clients, pour qui la maîtrise du produit sur l'ensemble de son cycle de vie va de pair avec efficacité, rapidité et optimisation des coûts ;
- nos experts qui, par leur connaissance pointue de votre secteur, sont capables de vous conseiller et de vous guider tout au long du processus ;
- les communautés, enfin, qui rassemblent des utilisateurs, des clients, des partenaires ou encore des experts et des dirigeants, avec lesquels nous vous mettons en relation, pour encourager le partage d'expériences entre pairs, mais aussi la co-élaboration de nouvelles opportunités et sources de croissance.

Nous avons donc à cœur, grâce à l'innovation et à la digitalisation, de fluidifier, nourrir et démultiplier les synergies créatrices de valeur.

Car, pour développer et accompagner de nouveaux usages, pour amplifier le potentiel de l'entreprise de manière durable, il faut être plusieurs. Non seulement nous en sommes convaincus, mais surtout, nous en faisons, chaque jour, l'expérience.

Passionnés par la transformation digitale, nous le sommes avant tout par les entreprises : nous nous efforçons de comprendre en profondeur leur vision, leur culture, leurs rêves... anticipant ainsi leurs enjeux les plus structurants (désilotage, maîtrise et utilisation de la data...), pour leur permettre d'avoir toujours un temps d'avance.

Et parce qu'il y a autant de transformations digitales que d'entreprises, nous adaptons notre offre à l'ambition et la stratégie de nos clients. Quel que soit l'état d'avancement de leur projet, nous définissons avec eux les différentes étapes de leur plan de transformation digitale ; du diagnostic à la mise en œuvre, en passant par la co-construction de la feuille de route, la formation et le suivi, nous devenons leur partenaire privilégié.

<p>CONSEILLER sur l'ensemble de la chaîne de valeur</p> <hr/> <p>Management et financement de l'innovation</p> <p>Transformation numérique (feuille de route, conduite du changement, système d'information...)</p> <p>Industrie du Futur (CAO 3D, PLM et fabrication additive)</p>	<p>CRÉER avec la plateforme Moovapps</p> <hr/> <p>Créateur d'expériences (Digital Workplace, extranet, e-commerce BtoB...)</p> <p>Créateur de plateformes métier (Innovation, RGPD, SAV...)</p> <p>Créateur de plateformes communautaires (Entreprise DU FUTUR, Lynkoa...)</p>	<p>DÉPLOYER & INDUSTRIALISER avec la plateforme 3DEXPERIENCE</p> <hr/> <p>Continuité numérique (de l'idéation à la maintenance)</p> <p>Usine virtuelle, jumeau numérique et flux de production</p> <p>Matériel technique (imprimantes 3D, stations CAO...)</p>	<p>PILOTER le système d'information</p> <hr/> <p>Définition de l'infrastructure de déploiement (Onpremise, Cloud)</p> <p>Connecteurs avec l'ensemble des solutions existantes (ERP, CRM...)</p> <p>Pilotage de l'infrastructure et de l'infogérance</p>
--	---	---	--

**RAISON D'ÊTRE**

COOPÉRER, AGIR ET INNOVER POUR UNE PERFORMANCE DURABLE DES ENTREPRISES.

**VISION**

L'ENTREPRISE DE DEMAIN EST UNE ENTREPRISE PLATEFORME INTELLIGENTE OUVERTE SUR SON ÉCOSYSTÈME.

**MISSION**

ACCÉLÉRER L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE.

**AMBITION**

DEVENIR LE PARTENAIRE STRATÉGIQUE DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES POUR AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE ET LEUR EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE.

La responsabilité sociétale de Visiativ a été construite en cohérence avec la vision globale du Groupe autour d'une ambition forte : soutenir la transformation et la croissance du Groupe dans le monde à travers l'excellence opérationnelle et le numérique durable. En lien avec les objectifs du plan stratégique CATALYST, Visiativ a pour mission d'accélérer l'innovation et la transformation digitale et cela s'applique à l'ensemble de son écosystème : clients, partenaires et collaborateurs. Ces derniers sont les piliers de la performance, ensemble ils forment une communauté hautement engagée.

— CATALYST

CATALYST est le troisième plan stratégique déployé par Visiativ après AUDEO 2017 et NEXT 100. Il va permettre d'accélérer la création de valeur de Visiativ et de renforcer les synergies et la transversalité internes. Le Groupe entend confirmer son positionnement d'acteur global aux multi-compétences engagé au service des PME et ETI, et de leurs dirigeants.

Une perspective que Visiativ va co-construire avec de nouvelles ambitions financières et sociales embarquant toujours collaborateurs, clients et partenaires autour d'une dynamique collective. Notre objectif est de devenir une véritable plateforme de compétences humaines au service de l'expérience digitale.

« Afin de concrétiser ce plan stratégique, nos projets de transformation se structurent autour de quatre piliers majeurs : bâtir les fondations des expériences clients et collaborateurs ; adapter et unifier la proposition de valeur ; adapter notre go to market et devenir One Visiativ et enfin repenser notre responsabilité sociétale et environnementale au service de notre performance. »

Senda Bouchrara, Directrice Générale Adjointe Offre, Transformation & Innovation



— NOS VALEURS

PROXIMITÉ

Dès son origine Visiativ a construit sa valeur sur les interactions entre toutes les parties prenantes de son écosystème : collaborateurs, clients, partenaires, institutionnels et actionnaires.

AUDACE

Composante essentielle pour pouvoir créer, imaginer, entreprendre et innover et qui s'exprime à travers une proposition de valeur singulière et différenciante.

CONFIANCE

Confiance dans les équipes et dans leur capacité à relever des challenges ambitieux qui permet d'instaurer un climat indispensable à l'innovation et à l'engagement.

ENGAGEMENT

Cette notion s'appuie sur une forte croyance et acceptation des valeurs et objectifs du Groupe de la part de nos clients et collaborateurs.

2 COLLABORATEURS

CRÉATION

Création d'AGS, filiale du groupe Suisse AEL
Prémices de l'édition de logiciels pour la gestion de la qualité (VDoc)
Création d'une structure de distribution de la solution SOLIDWORKS (Start-up américaine à ses débuts)

1987 – 1997

DYNAMIQUE START-UP

Christian Donzel et Laurent Fiard rachètent AGS France
AGS devient Axemble
Lancement de la plateforme myCADservices
Développement de la suite collaborative Vdoc
Création d'un écosystème de partenaires

1997 – 2007

ACCÉLÉRATION

Axemble devient Visiativ
Le Groupe s'implante à l'international
Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris (précédemment Alternext)
Intensification de la stratégie de croissances externes
Développement des communautés Lynkoa et Entreprise DU FUTUR

2007 – 2017

CONSOLIDATION

Finalisation du plan stratégique NEXT 100 en 2019 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan CATALYST
Internationalisation du Groupe dans 10 pays
Nouvelles compétences : conseil en innovation et excellence opérationnelle grâce à l'acquisition du cabinet ABGI et IA avec l'intégration de LivingActor
Développement de la plateforme Moovapps
Évolution de la gouvernance : renouvellement du comité exécutif et nomination de Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué.

2017 – AUJOURD'HUI

+ DE 1 000 COLLABORATEURS



Le groupe Visiativ est coté sur Euronext Growth (FR0004029478, ALVIV)



Visiativ distingué au sein des PME-ETI européennes innovantes



Visiativ qualifiée « entreprise innovante », membre de Bpifrance Excellence et de l'Accélérateur ETI



Visiativ engagé dans la dynamique French Fab et membre de la French Tech

VISIATIV EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS

190,0 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2020
DONT

70% RÉCURRENT
25% INTERNATIONAL
4,5% DÉDIÉ R&D

18 000 CLIENTS
+ DE 1 000 COLLABORATEURS

85/100

INDEX D'ÉGALITÉ

professionnelle et salariale entre
femmes et hommes en 2020

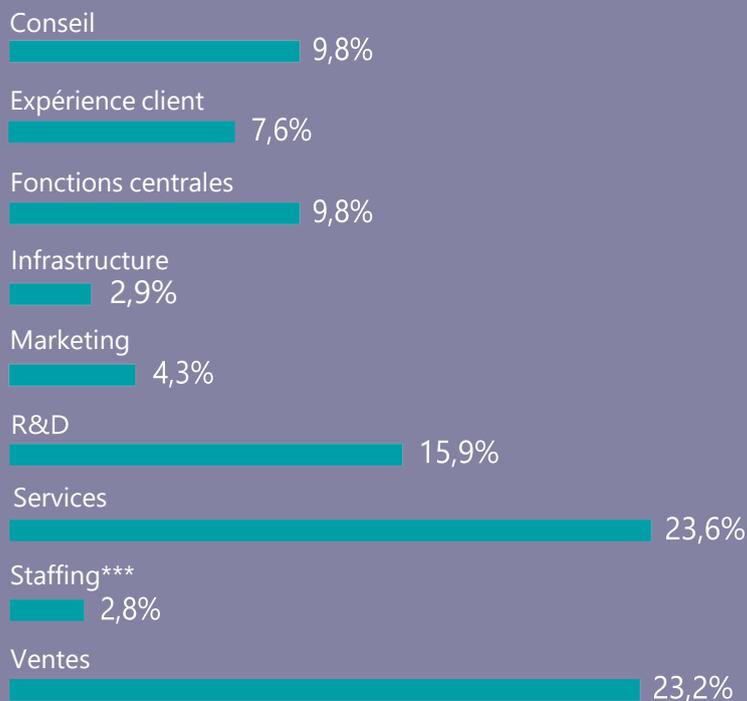
10,7%
DE COLLABORATEURS
ACTIONNAIRES*

77%
TAUX D'ENGAGEMENT**
dont 41% de collaborateurs promoteurs

75%
DES COLLABORATEURS
PARTAGENT LES VALEURS DE VISIATIV**

RÉPARTITION DE L'FFECTIF

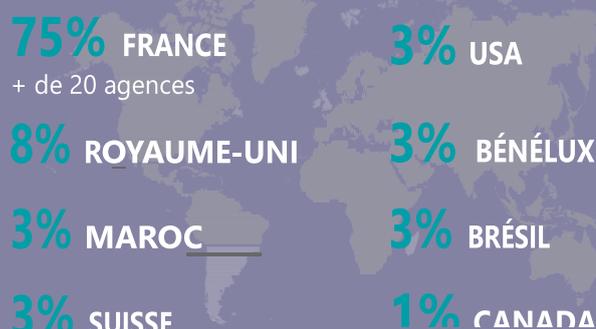
PAR MÉTIER



PAR SEXE



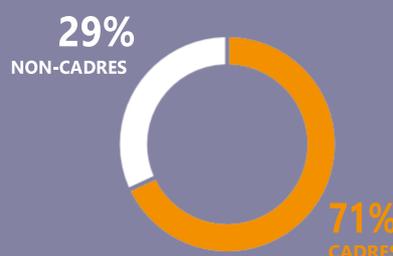
PAR PAYS



LE RECRUTEMENT EN FRANCE



100%
DES POSTES EN CDI
OUVERTS À LA COOPTATION



45 ALTERNANTS
RECRUTÉS EN 2020



**« L'ENTREPRISE EST PERFORMANTE
SI ELLE RÉUNIT L'ENSEMBLE DE SES
COLLABORATEURS AUTOUR D'UNE
VISION COMMUNE. »**

GRÉGORY JOURDAN

Directeur Général Adjoint Ressources Humaines
& RSE

« Si la crise du Covid-19 a perturbé tous les secteurs économiques, elle a aussi été pour Visiativ un moyen de prendre le temps de réfléchir plus profondément à sa nouvelle feuille de route en matière de politique de responsabilité sociétale. Il était inconcevable de la reporter ni d'en faire l'impasse. Au contraire, cette période nous a permis de l'accélérer et de mieux la structurer. Car cette dynamique est indissociable du plan stratégique CATALYST et conditionne aussi sa réalisation.

L'expérience collaborateur et les enjeux sociétaux et environnementaux composent d'ailleurs l'un des 4 piliers de ce plan. Ainsi, pour répondre aux enjeux de développement du Groupe, nous nous devons d'amener notre responsabilité sociétale à un tournant. Si cette dimension a toujours fait sens dans la vie de l'entreprise et l'accompagne depuis sa création, il nous fallait toutefois écrire une ambition plus forte, plus innovante et encore plus collaborative. Nous savons qu'une entreprise est performante si elle réunit l'ensemble de ses collaborateurs autour d'une vision commune : l'esprit collaboratif, créateur de valeur. C'est cela qui nous guide. Notre raison d'être.

QUATRE AXES

À partir de nos fondations, nous avons donc amélioré, réorienté et renforcé notre RSE en faisant le choix de la structurer et de l'organiser autour de quatre axes. Nous avons repensé notre gouvernance en donnant une nouvelle identité au Comité stratégique et au Comité Exécutif. Nous allons renforcer et accélérer notre empreinte sociétale et environnementale par une implication financière et humaine plus importante aux côtés de partenaires, par le biais de notre fonds de dotation Open Initiat'iv.

Nous continuerons à nous investir dans les écosystèmes auprès de nos communautés de clients et de partenaires. Enfin, nous allons repenser totalement notre expérience collaborateur à travers la mise en place de programmes portant sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'égalité femmes/hommes, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le management, le développement des talents et ou encore les nouvelles formes de travail. La plupart des enjeux adressés étaient déjà traités mais en les structurant dans des programmes, nous souhaitons que les objectifs, les initiatives et les ambitions soient clairement affichés.

L'ENTREPRISE ENGAGÉE

L'investissement dans cette nouvelle dynamique RSE est la preuve que nous croyons fermement en l'entreprise responsable, ouverte et durable. En l'entreprise collaborative embarquant le collectif. En l'entreprise où la confiance et l'audace permettent à chacun de s'exprimer et de porter des projets innovants contribuant au développement du Groupe. En l'entreprise engagée qui transmet ses valeurs singulières et sincères à son écosystème. En somme, c'est cela qui conditionne la réussite du projet de notre entreprise de demain. »

LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE RSE

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Visiativ repose sur une démarche continue de transparence et d'intégrité auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Le Groupe est convaincu que sa valeur se trouve dans ses collaboratrices et ses collaborateurs. Cette expérience est structurée par des programmes engagés et inclusifs.

EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Visiativ s'engage en mettant à contribution ses ressources humaines et financières pour mener des engagements sociétaux et environnementaux qui lui sont chers.

ÉCOSYSTÈME

Visiativ supporte et développe des initiatives qui fédèrent son écosystème.



LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En 2015, les 193 états membres des Nations Unies ont adopté un plan pour obtenir un meilleur avenir pour tous. Au cœur de l'agenda 2030, se trouvent 17 objectifs de développement durable et 169 objectifs visant à relever les défis économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance les plus importants de notre époque.

La stratégie de responsabilité sociétale du Groupe a été réfléchiée pour répondre aux objectifs de développement durable établis par les Nations Unies.

**SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GOALS**

STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE RSE



GRÉGORY JOURDAN

Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines & RSE



ÉLODIE CHANSON

Chargée de mission RSE



LENA FERRENBACH

Chargée de mission RSE

Vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations concernant notre démarche RSE :

RSE@VISIATIV.COM

UNE STRATÉGIE LABELLISÉE

Le Groupe a toujours exprimé une volonté forte d'inclure la responsabilité sociétale dans sa stratégie. Dans une démarche de confiance et de transparence avec l'ensemble de nos parties prenantes, nous souhaitons valoriser nos engagements et nos actions à travers des labels reconnus. Au cours de l'exercice 2019-2020, Visiativ connaît une belle progression de ses notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance), récompensant ses efforts en matière de responsabilité sociétale.

ecovadis
Business Sustainability Ratings

La notation EcoVadis s'intéresse à un vaste spectre du système de gestion extra-financier et évalue ainsi les performances des entreprises sur 4 thématiques (social, environnement, éthique des affaires, achats responsables). Cette évaluation reconnue à l'international, s'appuie sur des preuves concrètes.

Grâce au déploiement de sa stratégie RSE, Visiativ ambitionne d'atteindre le niveau Or d'ici 2023.



Gaïa Rating est un indice de référence qui mesure la performance ESG des PME et ETI.

Ce classement est devenu un incontournable pour évaluer des entreprises par le prisme de facteurs extra-financiers et de développement durable.

Sur le dernier exercice, Visiativ obtient la note de 64/100 soit une progression de 25 points par rapport à l'exercice 2018-2019. Visiativ se classe à la 33ème position de sa catégorie (chiffre d'affaires compris entre 150 et 500 millions d'euros) soit une progression de 26 places.



RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Visiativ repose sur une démarche continue de transparence et d'intégrité auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

La responsabilité sociétale de l'entreprise est fondamentale dans le développement de Visiativ et surtout elle fait sens dans le projet du plan CATALYST initié en janvier 2020.

Nous faisons donc évoluer notre structure et notre gouvernance afin d'adapter et d'anticiper nos nouveaux enjeux. C'est la raison pour laquelle, nous avons repensé nos différents organes de décision.

Une nécessité pour assurer transparence, équilibre et suivi des axes stratégiques et impulser la vision du futur. De plus, nous avons renforcé nos pratiques responsables, ainsi que la protection des données de l'ensemble des parties prenantes tant du point de vue du RGPD que dans l'approche de la cybersécurité. Autant de transformations qui s'inscrivent dans la continuité de ce que notre Groupe bâtit depuis sa création en 1987. Et qui permettent d'écrire le futur avec des bases renforcées.

**TRANSPARENCE
INTÉGRITÉ
ENSEMBLE**



STRUCTURE & TRANSPARENCE

Visiativ a mis en place différents organes de décisions adaptés à son fort développement. Cette organisation de la gouvernance assure l'équilibre et le suivi des axes stratégiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration adapté à l'accompagnement du fort développement de Visiativ, en particulier à l'international, se réunit une fois par trimestre pour examiner l'évolution des performances. Sur six administrateurs (hors dirigeants du Groupe), cinq sont des dirigeants d'entreprises de services ou industrielles.



DANIEL DERDERIAN

Fondateur et PDG d'Axelliance,
PDG de CREDIPRO France

CHRISTIAN DONZEL

Co-fondateur et Senior Advisor de Visiativ



PASCALE DUMAS

Ancienne présidente de HP France

LAURENT FIARD

Co-fondateur et PDG de Visiativ



SYLVIE GUINARD

Présidente de Thimonier,
Vice-Présidente de la FIM

HUBERT JARICOT

Gérant de HLJ



ANNE-SOPHIE PANSERI

Présidente de Maviflex, Directrice générale de PIL, Dirigeante de Green On Lyon, Présidente de Femmes Chefs d'Entreprise



BENOIT SOURY

Directeur du marché bio du groupe Carrefour



COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique, constitué de François Enaud, Laurent Fiard, Président Directeur Général de Visiativ, Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué de Visiativ, et Senda Bouchrara, Directrice Générale Adjointe Offre, Transformation & Innovation de Visiativ, a pour mission d'accompagner le plan de transformation de Visiativ et la proposition de valeur associée, et de veiller à sa bonne exécution par le comité exécutif.

SENDA BOUCHRARA

Directrice Générale Adjointe Offre,
Transformation & Innovation de Visiativ



FRANÇOIS ENAUD

Ancien PDG de Sopra Steria



LAURENT FIARD

Co-fondateur et PDG de Visiativ



BERTRAND SICOT

Directeur Général Délégué de Visiativ



COMITÉ EXÉCUTIF

En lien avec le nouveau plan stratégique CATALYST, le comité exécutif a évolué et est composé de profils complémentaires et experts dans leur domaine respectif (voir page 14). Ce comité est à l'origine des décisions stratégiques et veille ainsi à la bonne exécution du plan stratégique.

COMITÉS DE DIRECTION

Les comités de direction se réunissent régulièrement afin d'échanger sur l'avancement des projets en cours et d'assurer le suivi budgétaire. Ils veillent à ce que l'opérationnel soit en lien avec les objectifs et la stratégie globale de l'entreprise.

OPEN COMEX

Dans le cadre du programme Resonance by Visiativ (voir page 30), les collaborateurs ont leur place au sein de l'exécutif grâce aux OPEN COMEX. Cette initiative consiste à inviter trois collaborateurs à participer aux comités exécutifs du Groupe aux côtés des membres de l'équipe dirigeante : un moyen d'être plus transparent et participatif. Un tirage au sort est réalisé tous les deux mois auprès d'un collectif d'une centaine de volontaires.

« J'étais curieuse de découvrir les coulisses du Comex. J'ai constaté que ces réunions donnent lieu à des discussions très concrètes qui ont un impact direct sur le quotidien de l'entreprise. Les sujets sont discutés avec beaucoup de sérieux et de sérénité de la part de l'ensemble des membres. La participation à un Open Comex est l'occasion de mieux comprendre les préoccupations de la Direction et de découvrir comment sont prises les décisions. J'ai réellement apprécié participer à cette expérience et je remercie la Direction de m'avoir permis d'y assister. »

Jennifer Niss, Contrôleur de gestion





Venus d'horizons différents, tous les membres du comité exécutif sont impliqués en tant que sponsor dans les projets de transformation du Groupe.

LAURENT FIARD

Président Directeur Général & co-fondateur

VISION – BUSINESS – STRATÉGIE

Laurent est à la tête de Visiativ depuis sa création en 1987. Il définit la vision de l'entreprise et construit la stratégie globale. Il intervient dans les projets structurants axés notamment sur l'excellence opérationnelle en coordination avec les autres membres du comité exécutif.

BERTRAND SICOT

Directeur Général Délégué

SYSTÈME D'INFORMATION – EXPÉRIENCE CLIENT – INTERNATIONAL – ÉCOSYSTÈME

Bertrand a rejoint l'équipe Visiativ début 2020, apportant trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Il se concentre sur l'expérience client Visiativ à tous les niveaux de l'entreprise et sur le renforcement de l'activité à l'international. Il accompagne le déploiement opérationnel de la stratégie.



GRÉGORY JOURDAN

Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines & RSE

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR – RSE – RESSOURCES HUMAINES

Après 15 ans passés dans des groupes français et internationaux, Grégory a rejoint Visiativ en 2019 afin de repenser et accompagner les nouvelles stratégies Ressources Humaines et RSE en France et à l'international. Au-delà de la structuration, Grégory a pour ambition d'accompagner la transformation de Visiativ en mettant en place, avec ses équipes, une stratégie RH innovante et performante centrée autour de l'expérience collaborateur.

PHILIPPE GARCIA

Directeur Général Adjoint
Finance & Légal

FINANCE – ADMINISTRATIF – LÉGAL – M&A – RELATIONS INVESTISSEURS

L'arrivée de Philippe en janvier 2020 coïncide avec le lancement du nouveau plan stratégique CATALYST.

Ses précédentes expériences, notamment dans l'univers de sociétés cotées et en matière de développement international, sont des atouts déterminants pour soutenir le déploiement de CATALYST.

SENDA BOUCHARA

Directrice Générale Adjointe
Transformation & Innovation

OFFRE PRODUIT – INNOVATION – TRANSFORMATION – SÉCURITÉ

Forte de près de 20 ans d'expérience au sein de groupes technologiques et de logiciels, Senda apporte son expertise depuis 2020 pour garantir la réussite de la transformation de Visiativ en lien avec la stratégie. Senda travaille sur les axes principaux suivants : servir l'expérience client à travers le déploiement des solutions logicielles, renforcer la proposition de valeur en proposant une offre adaptée et innovante en lien avec les ambitions de CATALYST et aligner son déploiement.



LES PRATIQUES RESPONSABLES

Visiatiiv met un point d'honneur à mettre en place des dispositifs et des pratiques responsables visant à prévenir toutes formes de corruption et trafic d'influence. En 2021, Visiatiiv a décidé de renforcer sa politique et ses actions en lien avec les exigences réglementaires :

- Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance.
- Engagement en faveur de la responsabilité fiscale.
- Formalisation d'une politique d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption.
- Process d'identification des conflits d'intérêts potentiels.
- Mise en place d'un référent et de processus de lutte contre toutes les formes de harcèlement.

LA PROTECTION DES DONNÉES

SÉCURITÉ DES DONNÉES

La protection des données personnelles et des informations confidentielles de nos clients, de nos partenaires et de nos collaborateurs est une question primordiale.

L'enjeu de la sécurité de l'information repose aujourd'hui sur quatre axes : la confidentialité, la disponibilité, la traçabilité et l'intégrité des données.

Afin de centraliser et de piloter l'ensemble des démarches et procédures menées par le Groupe en matière de sécurité, une cellule a été mise en place et un comité sécurité a été nommé. Cette organisation transverse a pour objectif de faire respecter ses obligations légales et d'assurer les SLA (Services Level Agreement) qui garantissent la sécurité et le niveau de service engagé par Visiatiiv.

La sécurité des données : un enjeu majeur à tous les niveaux de l'entreprise

Un programme de sensibilisation auprès des collaborateurs est également de mise, ce dernier est adapté

au profil et au métier de chacun. Il est indispensable de former et d'accompagner le plus grand nombre pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

Un savoir-faire certifié

Pour répondre aux exigences de nos clients, nous évaluons régulièrement l'efficacité de nos procédures et d'adéquation de nos services à travers notamment des audits de conformité (voir page 17) pour certaines solutions. Il s'agit de preuves factuelles qui attestent de notre savoir-faire sur la gestion de la sécurité informatique et nous impose une discipline pour maintenir un plan d'amélioration continue.

Gage de qualité et de transparence, Visiatiiv a l'ambition d'étendre le périmètre des certifications dans les prochaines années.

99,95%

Taux de disponibilité du Cloud Moovapps en 2020

« Le comité sécurité a pour mission de renforcer la sécurité informatique de nos systèmes d'information et de nos solutions. Il prodigue également des conseils et des formations aux collaborateurs pour les sensibiliser aux risques en matière de cybersécurité. Enfin, il a un rôle à jouer en termes d'innovation afin de renforcer la proposition de valeur Visiatiiv. »



Roch Auburtin, Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Comité Sécurité



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et s'applique à toutes les organisations traitant des données personnelles de résidents de l'Union Européenne. La mise en conformité au RGPD est un processus d'amélioration continue qu'il faut ancrer dans l'organisation de l'entreprise conformément aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et du Comité Européen de la Protection des Données (CEPD).

En vue de la mise en conformité au RGPD, différentes entités du Groupe ont été auditées et des plans d'actions ont été établis.

Parmi les actions mises en œuvre :

- La désignation d'un Data Protection Officer (DPO) lorsque cela a été nécessaire ;
- La mise à jour de contrats clients/prestataires concernant les données personnelles ;
- Un travail quotidien sur la mise à jour ou mise en conformité de nos politiques et procédures ;
- La sensibilisation des équipes manipulant des données personnelles (marketing, ressources humaines, force commerciale...)

Visiativ utilise la plateforme Mission RGPD au quotidien (voir encart ci-dessous). L'outil permet d'assurer un suivi régulier et de tenir les registres des traitements à jour.

« Pour mener à bien la mise en conformité chez Visiativ, nous avons travaillé en mode projet : un fonctionnement qui permet de s'adapter aux spécificités de chaque entité du Groupe. À l'échelle de Visiativ Managed Services par exemple, nous avons établi une politique de confidentialité accessible par tous. Cette politique centralise toutes les informations concernant le traitement des données personnelles collectées. Nous avons également mis à disposition une procédure de demande de droit pour les collaborateurs et le service juridique. Enfin, nous avons construit et maintenons à jour les registres de responsable de traitement et sous-traitant qui recensent l'ensemble des traitements de données. L'ensemble de ces actions ont contribué au renouvellement de la certification ISO 27001 notamment (voir page 17). » Alison Schoenleber, Juriste IT/IP



Mission RGPD a été élu parmi les **legaltechs françaises de l'année 2019** spécialisées en protection des données (baromètre par Maddyness et Actualités du droit Wolters Kluwer) et a été distingué aux **Trophées du Droit 2020**.

Mission RGPD

À la veille de l'entrée en vigueur du RGPD, en mai 2018, Visiativ annonçait le lancement de Mission RGPD en partenariat avec le Cabinet d'avocats Simon & Associés, expert en protection des données et compliance.

Mission RGPD est une plateforme numérique complète et évolutive soutenue par une assistance juridique experte en RGPD. Outil de gestion du cycle de vie des traitements de données à caractère personnel, Mission RGPD permet aux entreprises de protéger leurs informations personnelles et de pérenniser la démarche.

Le projet, initié par des collaborateurs Visiativ, est désormais une entité indépendante. Mission RGPD a déjà équipé plus de 150 références en Europe et anime la plus grande communauté francophone dédiée au RGPD avec plus de 4 000 membres.

DES CERTIFICATIONS ADAPTÉES

AUX SPÉCIFICITÉS DE NOS MÉTIERS ET AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS

Visiativ Managed Services certifié ISO 27001 et HDS

Visiativ Managed Services, filiale spécialisée dans les infrastructures IT, délivrent des socles informatiques certifiés ISO 27001 & Hébergeur de Données de Santé (HDS) adaptés aux besoins des entreprises qui souhaitent se digitaliser.

« La certification ISO 27001 nous astreint à sécuriser nos services. La gestion des habilitations, la filtration des accès et leur supervision font partie de mesures imposées par cette norme. Nous sommes audités deux fois par an, c'est pourquoi nous vérifions nos processus et nos pratiques dans la durée. Bien sûr, cette norme est facultative, mais la sécurité et celle de nos clients sont essentielles. »

André Frachon, directeur de Visiativ Managed Services

SMSI iPorta SGR, certifié ISO 27001

iPorta développe et commercialise des solutions collaboratives dédiées au marché du smart building. Ce secteur d'activité requiert un haut niveau de sécurité des données. La certification ISO 27001 du SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) qui bénéficie à la solution de SGR (Système d'Information de Gestion des Risques) atteste de notre capacité à traiter des données sensibles et à les protéger pour nos clients.

ABGI certifié ISO 9001 et OPQCM

ABGI est l'entité spécialisée en conseil en management et financement de l'innovation. Amenés à traiter des données hautement confidentielles liées aux innovations de ses clients, les collaborateurs doivent faire preuve d'une éthique irréprochable. ABGI s'est tournée vers des certifications reconnues et adaptées à ses activités.

La norme ISO 9001 atteste de la conformité du système de management de la qualité, garantissant la rigueur et l'efficacité de l'approche, l'amélioration continue des processus et la satisfaction client.

La qualification OPQCM (Office professionnel de qualification des conseils en management) est un gage de professionnalisme et de satisfaction client. Elle permet également d'exercer des prestations juridiques à titre accessoire.

Le référencement Conseil en CIR-CII est un dispositif animé par la Médiation des entreprises. Il vise à distinguer les acteurs s'engageant dans une dynamique de relations durables avec leurs clients, dans le respect d'une Charte comprenant 5 devoirs et 11 engagements.

RESPONSABILITE SOCIALE

Les hommes et les femmes de Visiativ constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines, et met un point d'honneur à s'engager auprès de ses collaborateurs pour leur assurer un environnement de travail sain, plaisant et motivant ; où le partage et l'humain sont au cœur de l'activité du Groupe.

I - DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe respecte les législations relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans les pays où il est présent, et notamment celles des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), traitant en particulier du respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, de l'élimination du travail forcé ou obligatoire et de l'abolition effective du travail des enfants. Le risque social d'atteinte aux droits de l'homme est faible au sein du Groupe, du fait de la nature de ses activités et de la localisation de ses bureaux, il n'en reste pas moins vigilant quant à la veille et au respect de ces principes.

II – ORGANISATION DU TRAVAIL

Toutes les sociétés françaises du Groupe appliquent les dispositions légales sur le temps de travail (35 heures hebdomadaires, tout dépassement faisant l'objet de compensation).

Un accord collectif sur le temps de travail a été conclu avec certaines sociétés du Groupe. Cet accord stipule que les cadres sont au forfait jour, les non-cadres au forfait heure.

III – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Groupe Visiativ veille avec soin au bien-être, à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs ; en faisant des points réguliers avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour discuter des points d'attention en matière de risques psycho-sociaux et d'établir des mesures pour limiter ces risques professionnels. Des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail sont également discutées lors de ces rassemblements.

IV – REMUNERATION

La masse salariale est maîtrisée, et reflète la politique d'investissement de VISIATIV pour accroître la diversification de ses produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe ainsi que la transformation numérique de ses clients.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays. VISIATIV pratique une politique de rémunération équitable en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail.

Certaines sociétés françaises du groupe bénéficie d'un accord d'intéressement, en complément du dispositif légal de Participation des Salariés aux Résultats de l'Entreprise (pour les structures éligibles).

Un Fond Commun de Placement Actionnariés Salariés Visativ a été mis en Place au cours de l'année 2014. Ce fond a permis aux collaborateurs des structures françaises du groupe d'accéder au capital de la Société à des conditions privilégiées.

V - LE DIALOGUE SOCIAL

Conformément aux législations en vigueur en France, un Comité Social et Economique (CSE) a été mis en place au sein de l'UES de Visiativ, ainsi qu'au sein des sociétés suivantes : Living Actor, Valla et ABGI France. Sur le périmètre de l'UES, le CSE a été élu en juin 2019 et ce pour une période de 4 ans. Le dialogue social constitue un élément essentiel dans notre stratégie RSE, qui se veut humaine et collaborative.

Le CSE est compétent pour ce qui concerne la santé, la sécurité, les conditions de travail des collaborateurs, pour les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le CSE assure l'expression collective des collaborateurs.

Il est composé de 13 membres titulaires et 7 membres suppléants. 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 1 trésorier, 1 trésorier adjoint. Le syndicat CFDT est le syndicat représentatif du CSE, et a désigné 1 délégué syndical pour le représenter.

Le CSE est l'unique institution représentative du personnel dans l'entreprise. Les missions et le fonctionnement du CSE varient en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise. Au-delà de certains seuils d'effectifs, les prérogatives du CSE sont plus importantes.

Le CSE est en charge des œuvres sociales, qui se traduisent par la mise en place d'activités sociales et culturelles en faveur des collaborateurs. Le CSE distribue notamment des chèques cadeaux à tous les collaborateurs de l'UES pour les fêtes de fin d'année.

Sur l'année 2020, les commissions suivantes se sont réunies, à hauteur de 4 fois par an pour la CSSCT et de 1 fois par an pour les autres commissions :

- CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) : elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité (la CSSCT ne peut ainsi émettre un avis en lieu et place du CSE) ; la CSSCT participe notamment à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- Commission Formation : cette commission a en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés ;
- Commission Information et Aide au logement : cette commission a en charge de faciliter l'accès au logement et l'accession des travailleurs à la propriété et à la location des locaux d'habitation ;
- Commission Egalité professionnelle : cette commission a en charge de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;

Elue en 2019, une référente en matière de lutte contre le harcèlement moral et sexuel et contre les agissements sexistes se tient à disposition des collaborateurs pour prévenir toutes formes de harcèlement, et représente un contact privilégié en cas de manquement à signaler.

Au sein du groupe 100% des collaborateurs du périmètre France sont couverts par une convention collective (SYNTEC).



Visiativ s'engage en mettant à contribution ses compétences, ses expertises et ses ressources humaines et financières pour mener des engagements sociétaux et environnementaux qui lui sont chers.

« Lorsque la direction de Visiativ m'a proposé de devenir chargée de mission RSE, c'est un sentiment de satisfaction qui m'a traversé à l'idée de pouvoir m'impliquer pour structurer et accélérer la responsabilité sociétale de l'entreprise. Depuis sa création, Visiativ a toujours fait de l'empreinte sociétale et environnementale sa raison d'être. Entrée en 2016, j'ai pu le constater. Ayant moi-même un handicap invisible, pour la première fois de ma carrière, j'ai mesuré cette ouverture, cette bienveillance et cette inclusion qui se dégagent à tous les étages. En somme, cette envie de s'impliquer pour une société meilleure. Visiativ porte dans son ADN cette singularité de vouloir faire évoluer les mentalités tant par le soutien financier à des initiatives qui font sens que par des actions concrètes qui embarquent les collaborateurs, mais aussi tout son écosystème. C'est la raison pour laquelle, dans les missions qui m'ont été confiées, je souhaite que nous puissions mieux structurer et valoriser nos engagements, aller encore plus loin en accompagnant de nouveaux projets qui nous tiennent à cœur grâce au fonds de dotation OPEN INITIAT'IV. Inscrite dans la dynamique du plan CATALYST, l'impulsion donnée à la politique RSE de Visiativ doit permettre à chacun de la comprendre, de s'y reconnaître et surtout de pouvoir impliquer le collectif. Car c'est ensemble que nous irons plus haut et plus loin ! »

Élodie Chanson, Chargée de mission RSE



ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ ENGAGEMENT

Fonds de dotation OPEN INITIAT'IV

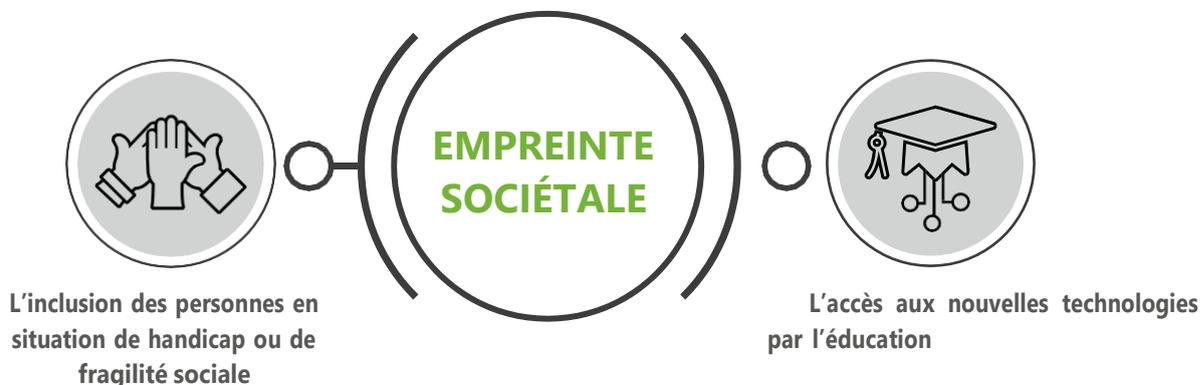
Au cœur de l'engagement sociétal, Visiativ a créé un fonds de dotation pour encourager et soutenir l'engagement des collaborateurs et promouvoir le mécénat de compétences.

Le fonds de dotation OPEN INITIAT'IV a pour but de financer et d'accompagner, avec nos collaborateurs engagés, des projets associatifs ou d'intérêt général œuvrant dans les thématiques sociétales en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fonds de dotation porte nos ambitions d'engagements autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité sociale et l'accès aux nouvelles technologies par l'éducation.



EMPREINTE SOCIÉTALE

L’empreinte sociale de Visiativ est un moteur de croissance structuré autour de deux piliers :



À travers des actions de terrain et de mécénat de compétences souvent proposées par les collaborateurs, Visiativ entend participer au changement de société en donnant une chance à tous. C’est par ces initiatives et dans une démarche collaborative mobilisant et fédérant l’ensemble des équipes autour d’un même objectif que l’entreprise répond aux enjeux sociétaux de la diversité et de l’égalité des chances. Mais Visiativ va plus loin.

Consciente de la croissance et de l’évolution toujours plus rapides des technologies, le Groupe souhaite aussi donner l’accès à l’informatique à tous par l’éducation. Et former dans le même temps, de nouveaux talents. Le développement de l’ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées est une de ses priorités. C’est le rôle d’une entreprise engagée !



INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DE FRAGILITÉ SOCIALE

Le développement de l’ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées (handicap, fragilité sociale) est une priorité pour Visiativ. Celle-ci est partagée et portée par l’ensemble des collaborateurs du Groupe à travers du mécénat de compétences et des initiatives menées sur le terrain.



Visiativ soutient l’inclusion des personnes en situation de handicap et mène des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs. Depuis 2012, elle s’engage aux côtés de Nouvelle Ère pour faire évoluer les pratiques et les mentalités afin d’œuvrer pour l’accès et le maintien dans l’emploi des travailleurs en situation de handicap ou de fragilité sociale. Cette structure, fondatrice du Congrès Nouvelle Ère, porte et essaime un modèle singulier : « Bâtir ensemble la société inclusive en partant du handicap, définit son fondateur Jean-Baptiste Hibon qui aide les entreprises à se transformer. En France, il y a 12 millions de personnes en situation de handicap et 11 millions d’aidants, ce qui fait 23 millions de personnes touchées de près ou de loin. Dès lors, pour réussir une société inclusive, la question du handicap est essentielle, mais elle ne se fera qu’en bâtissant un projet unique. Il s’agit de se transformer avec l’autre en donnant le meilleur de soi-même pour améliorer le bien commun de l’entreprise. »

Une démarche qui passe par des actions réunissant toutes les forces de l’entreprise : clients, fournisseurs et collaborateurs. « L’entreprise de demain est celle où

l’ensemble des parties prenantes sera partenaire de la raison d’être de l’entreprise. » Pour cela, le numérique est un outil sur lequel Jean-Baptiste Hibon et Visiativ entendent s’appuyer. « Nos deux visions convergent. De leur côté, ils ont cette culture du numérique et de mon côté, celle du handicap. » Plus largement, Nouvelle Ère a l’idée de réunir les acteurs du monde de l’entreprise et du handicap autour d’une plateforme afin d’échanger sur les bonnes pratiques.

8 ANNÉES D’ENGAGEMENT

auprès de Nouvelle Ère



SOCIÉTÉ LE SPORT ET HANDICAP EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En s'engageant au sein du Club des partenaires H+ Sport, Visiativ soutient la Ligue Handisport Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser la pratiquesportive des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le Groupe parraine un des meilleurs espoirs de l'escrime fauteuil français, Gaëtan Charlot.



▲ Démonstration d'escrime fauteuil lors d'un afterwork interne.

« Je suis très heureux d'être soutenu par Visiativ et ses collaborateurs. J'ai pu échanger avec eux et partager mon parcours, mes difficultés et mes challenges du quotidien. Les collaborateurs ont été très réceptifs. Nous continuons les échanges via Moovapps Team. »



Gaëtan Charlot, étudiant INSA et espoir handisport français

+ 500 INTERACTIONS
avec Gaëtan sur Moovapps Team

3 QUESTIONS AU CLUB H+ SPORT

Trois questions à Emmanuelle Thomas, responsable des partenariats du Club H+ Sport de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport.

Quels sont les objectifs du Club H+ Sport ?

La vocation du Club des partenaires de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport est de rassembler des entreprises engagées par le sport via les ligues Handisport et du Sport Adapté. Notre souhait est de créer un partenariat qui repose sur un enrichissement mutuel se traduisant par la maxime : « donner – vivre – recevoir ». C'est cela tout le sens de l'échange, de la démarche. Concrètement, les entreprises peuvent apporter leur aide de plusieurs manières : par un don financier soutenant un sportif, l'organisation d'événements, l'achat de matériel ou la formation et également par des dons en nature ou techniques. L'entreprise peut également mettre à disposition ses compétences ou ses services, permettant ainsi de diminuer nos dépenses.

De quelle manière s'est faite la rencontre avec Visiativ ?

Je connaissais les actions menées par le Groupe. Suite à une rencontre avec Laurent Fiard, Visiativ a été notre premier partenaire et donc une vitrine pour en accueillir d'autres, après. Je précise que lorsque Visiativ s'engage, ce ne sont pas que des mots, mais une écoute, une bienveillance et des actions concrètes qui sont conduites ensemble, fédérant de nombreux collaborateurs en interne.

Quelle est la nature des engagements de Visiativ auprès du Club H+ Sport ?

Elle est de deux sortes : à la fois financière, de quoi permettre à la Ligue d'obtenir des moyens supplémentaires. Et par le soutien de l'un des meilleurs espoirs de l'escrime fauteuil français, Gaëtan Charlot. Une initiative qui réunit autour de lui, une communauté d'une centaine de personnes de Visiativ qui ont choisi de le soutenir et qui l'accompagnent dans sa progression. Au fil du temps, une belle relation durable s'est ainsi installée. Et devrait s'intensifier.



initiatives cœur.fr

Depuis 2017, Visiativ est partenaire technique de La Team Initiatives-Cœur qui réalise des courses en voilier à travers le monde. Ce programme sur 4 ans a permis d'accompagner le voilier, skippé par Samantha Davies, sur les principales courses : la Transat Jacques Vabre 2017 et 2019, la Route du Rhum 2018 et le Vendée Globe 2020.

Chaque course est l'occasion de sensibiliser le public à l'action de Mécénat Chirurgie Cardiaque et permet de collecter des fonds pour cette cause. L'association permet à des enfants atteints de maladies du cœur de se faire opérer en France lorsque cela est impossible chez eux faute de moyens techniques ou financiers.

Avec la collaboration de Dassault Systèmes, qui a financé les licences SOLIDWORKS, Visiativ a permis à l'équipe Initiatives-Cœur d'être formée, conseillée et assistée afin d'exploiter au mieux les solutions et ainsi donner vie à leur maquette. Cet accompagnement a été très bénéfique puisqu'il

a rendu possible l'amélioration technique du bateau, aujourd'hui équipé de foils dernière génération qui apportent un gain de performance et de vitesse important. Chaque course est suivie avec attention par les collaborateurs du Groupe : comptes-rendus quotidiens, suivi du classement et des performances du voilier.

Pour appuyer son positionnement, Visiativ accompagne plusieurs projets en lien avec sa stratégie.



Afin de lutter contre la précarité des personnes mal logées ou sans domicile, le Groupe Visiativ est engagé aux côtés du collectif l'Entreprise des Possibles, fondé par Alain Mérieux. La mission étant de réunir des moyens humains, financiers et immobiliers.



Dans le cadre d'un projet de mécénat de compétences, Visiativ a développé une plateforme Moovapps à destination des patients et des médecins de l'association CAMI Sport & Cancer, qui met en place des programmes de thérapie sportive pour les personnes atteintes de cancer.



Visiativ soutient l'association Art For Science qui crée des contenus et des événements mêlant l'art et les neurosciences. L'objectif est de dévoiler le fonctionnement et les bienfaits des activités artistiques sur le cerveau.



Depuis 2013, Visiativ soutient Pachamama, association dont la triple vocation, environnementale, humanitaire et d'insertion par l'économie, permet de mener des projets variés à Madagascar qui ont pour but de favoriser la protection des écosystèmes, la réhabilitation sociale et une plus grande solidarité entre les générations. En 2020, le soutien de Visiativ a permis de finaliser la construction d'un hangar de 250 m², d'assurer les salaires des employés ainsi que les repas des enfants après les entraînements de rugby.



Installation d'une œuvre d'Aurélie Salvaing dans les locaux Visiativ. Les fonds récoltés ont été reversés en partie à l'artiste et à la recherche médicale sur les tumeurs cérébrales. De gauche à droite : Bertrand Sicot, Aurélie Salvaing, David Gros, Laurent Fiard



ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES PAR L'ÉDUCATION

Face au développement toujours plus rapide des technologies, Visiativ souhaite rendre l'informatique accessible à tous et accélérer l'éducation numérique.

Plusieurs initiatives sont soutenues par Visiativ afin de rendre l'informatique accessible à tous. Le Groupe agit aux côtés de l'association WeeeFund qui lutte contre le décrochage scolaire via le réemploi d'ordinateurs auparavant utilisés par les collaborateurs du Groupe. Visiativ soutient par ailleurs la campagne de développement Osons la Confluence, portée par l'Université Catholique de Lyon (UCLy) dans des projets d'investissements comme le renforcement du dispositif de bourse, le financement de la recherche autour de la diversité et de l'interculturalité, mais également le financement du programme e-UCLy de transformation numérique.

ZOOM SUR WEEEFUND

« Avec Visiativ, notre histoire est liée, elle remonte à la création de WeeeFund. Il faut pour cela revenir à la genèse du projet. A l'origine, nous sommes partis du double constat : chaque année, les entreprises se débarrassent de trois millions d'ordinateurs qui sont pourtant en parfait état de fonctionner. De l'autre côté, de nombreuses écoles n'ont pas les moyens nécessaires pour équiper une salle informatique. Dès lors, de deux problématiques, nous avons trouvé la solution. Nous récupérons le matériel, leur donnons une seconde vie et proposons une maintenance et une formation pendant trois ans. À l'époque, l'association était encore en phase d'incubation et ma rencontre avec Visiativ, en mars 2018, va tout changer. L'entreprise avait des ordinateurs à disposition et souhaitait en faire don. Dix jours plus tard, nous validons un partenariat et en septembre de la même année, nous inaugurons la première salle informatique de l'école Cours La Passerelle à Pierre-Bénite (Rhône). L'effet a été immédiat puisque nous avons convaincu d'autres entreprises ! Depuis, avec Visiativ nous allons équiper une 3ème école. L'échange que nous construisons depuis deux ans est ainsi devenu bien plus fort qu'un simple don de matériel informatique. Par l'investissement des collaborateurs du Groupe, nous participons à créer du lien entre deux mondes qui n'auraient pas eu l'occasion de se rencontrer, ce qui donne tout son sens au mot engagement. Un mot qui raisonne en nous comme une évidence et qui conditionne la raison d'être de WeeeFund, engagée à réduire la fracture numérique et l'empreinte écologique. » explique Cyprien Lefebvre, fondateur de WeeeFund.

« Dans le prolongement de nos actions avec l'association WeeeFund, j'ai eu l'occasion de passer un après-midi avec des élèves du Cours La Passerelle pour leur faire découvrir mon métier et le code. Cette expérience enrichissante m'a permis de me rendre compte du plaisir de voir un enfant s'investir et seréjouir du résultat. C'est motivant de voir les enfants revenir après le cours de leur plein gré pour poursuivre des exercices. C'est une belle façon de passer le relais et de transmettre ma passion aux générations futures. »

Christophe Mestrallet, Team leader Moovapps, Visiativ

À travers son engagement avec WeeeFund, Visiativ a équipé l'école Handigital : un programme qui forme et accompagne des jeunes en situation de handicap sur les métiers du numérique. Depuis 2019, ce partenariat nous a permis non seulement d'offrir des PC reconditionnés aux jeunes apprenants, mais elle nous a aussi offert l'opportunité d'accueillir deux stagiaires avec des troubles du spectre autistique. Afin d'intégrer ces jeunes de façon optimale au sein du Groupe, nous avons mis en place, par le biais d'Handigital et de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, une formation interne afin de former collaborateurs et managers sur ce sujet.

69 PC Visiativ RÉUTILISÉS

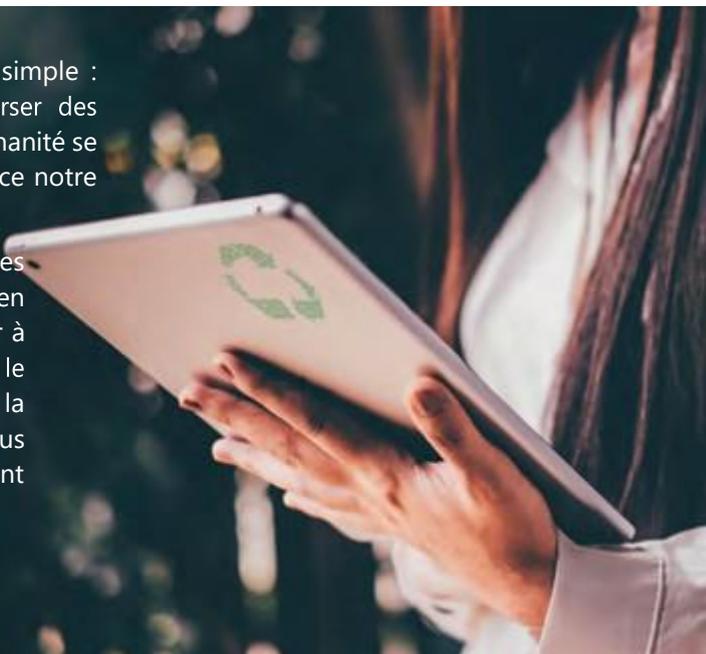


EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVER LES RESSOURCES PAR LA TECHNOLOGIE

Visiativ a connu une croissance forte, basée sur une conviction simple : l'innovation basée sur la foi dans le collectif permet de renverser des montagnes. Or, nous le savons tous, le plus grand obstacle pour l'humanité se dresse aujourd'hui devant nous : le changement climatique menace notre subsistance en tant qu'espèce, et notre économie.

Face à cet enjeu mondial, nous devons impérativement trouver des solutions à l'échelle de la planète. Visiativ est idéalement placée, en tant qu'entreprise digitale, pour savoir que dans le monde 2.0, agir à notre échelle ne veut plus uniquement dire agir à l'échelle locale : le terrain de jeu des entreprises n'a plus de limites ni de frontières. Par la force de l'entrepreneuriat, et la croyance dans le génie humain, nous pouvons trouver les ressources pour lutter contre le changement climatique de façon efficace et pragmatique.



Afin de contribuer aux efforts nationaux et européens en matière de transition énergétique, des mesures de réduction de notre consommation d'énergie ont été mises en place au cours des dernières années.

Parmi ces pratiques, nous pouvons notamment citer

- La mise à disposition d'outils informatiques permettant de dématérialiser nos documents ;
- L'optimisation des systèmes d'éclairage (LED, détecteurs de présence, ampoules basse-consommation...);
- La mise en place d'imprimantes à libération par badge avec d'option d'impression par défaut et le recyclage systématique des cartouches d'encre.

Pour aller plus loin dans notre démarche de préservation des ressources, Visiativ adhérera à partir de 2021 au programme Green Clic. Ce dernier permet de mesurer l'empreinte papier en temps réel et de la convertir en arbres à planter. Le volume d'arbres issu de notre empreinte papier sera automatiquement replanté dans un projet de reforestation.



« Je suis très heureuse de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice en participant activement à la transition énergétique du Groupe. Nous ne pouvons plus aujourd'hui, fermer les yeux face aux grands enjeux écologiques de notre époque. Chez Visiativ, nous pensons que c'est en unissant nos forces que nous parviendrons à relever le défi du changement climatique. Et c'est pour moi un challenge moteur au quotidien que de soutenir l'entreprise dans l'évolution de sa stratégie environnementale. » Lena Ferrenbach, Chargée de mission RSE

LA GESTION DES DÉCHETS

En tant qu'entreprise de service, Visiativ génère peu de déchets. Le tri et le recyclage n'en restent pas moins un sujet d'importance. À l'échelle des collaborateurs, Visiativ a proposé différentes actions pour les sensibiliser à la gestion des déchets lors de la Semaine Européenne du Développement Durable en 2019 (afterwork, affichage rappelant les règles de tri, etc.). D'une manière générale, l'entreprise encourage et soutient les initiatives tant externes comme Ty Waste (voir page 38) qu'internes comme l'organisation de sessions de plogging (acte citoyen qui combine course à pied et ramassage des déchets).

30%
D'IMPRESSIONS
ÉCONOMISÉES

BILAN CARBONE

Visiativ prend la mesure de son impact sur l'environnement en dressant un bilan carbone sur l'ensemble de son périmètre d'activité. L'objectif est d'améliorer considérablement l'empreinte environnementale du Groupe en menant des actions sur les principales sources d'émissions directes de CO2.

LE BILAN

Étant donné l'année 2020 marquée par des périodes de confinement, le plan d'actions a été établi sur la base des résultats du bilan carbone 2019, plus représentatif de l'activité habituelle du Groupe. Les résultats permettent d'identifier les principales sources d'émissions directes que sont les véhicules (42,5 %) et l'informatique (36 %).

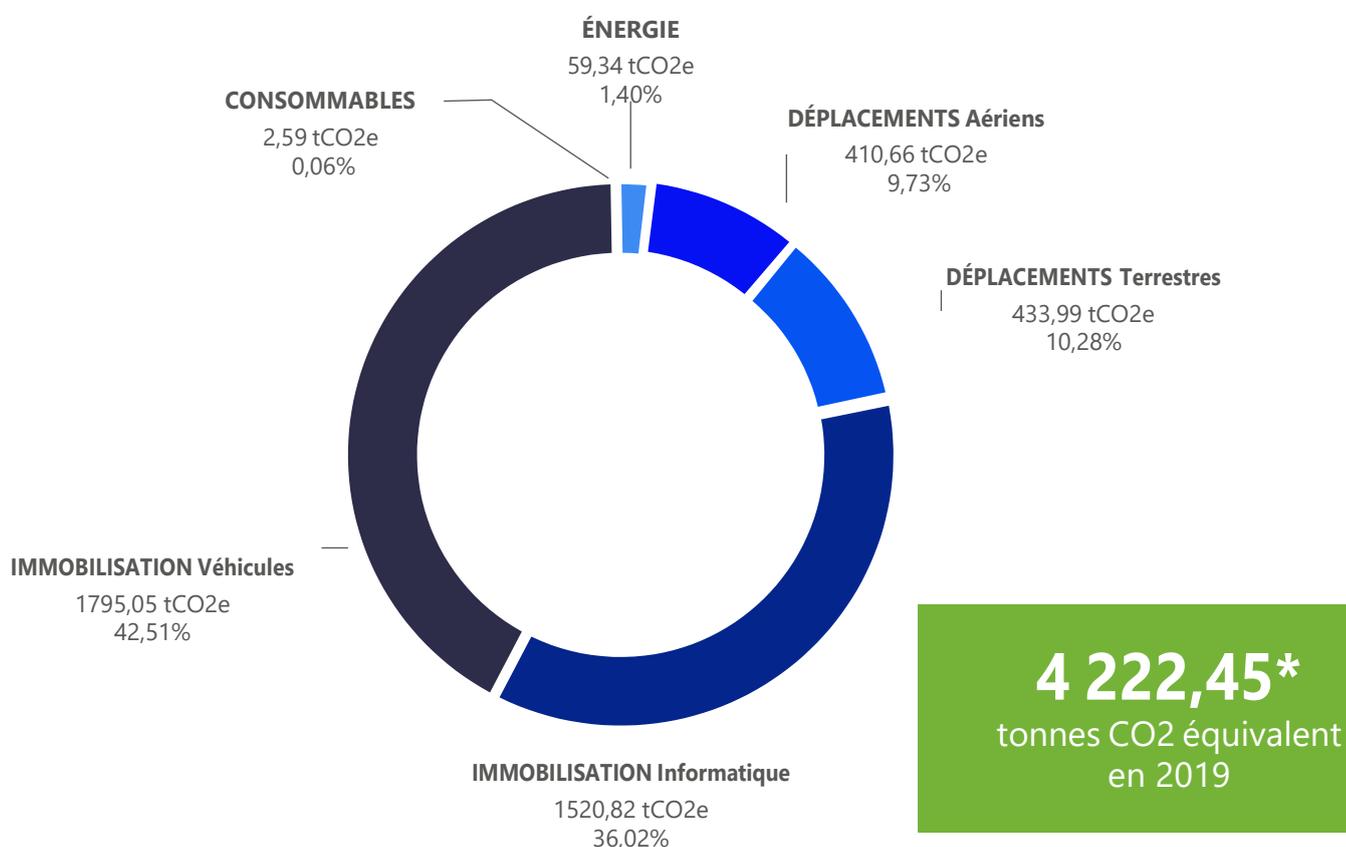
En tant qu'entreprise de services spécialisée dans l'intégration et l'édition de logiciels et de transformation numérique, la part importante de l'informatique (data center, matériel informatique) dans ce bilan carbone n'est pas une surprise. Nous avons la conviction que le numérique, utilisé à bon escient, peut contribuer à la protection de l'environnement.

Les déplacements, toutes formes confondues (terrestres, aériens, flotte de véhicules), représentent 62,5 % des émissions de CO2 du Groupe. Les véhicules personnels et de fonction à eux seuls représentent plus de 42,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour limiter les émissions liées au transport,

une nouvelle Car Policy est en cours d'application. Les véhicules électriques ou hybrides seront privilégiés alors que les véhicules diesel seront désormais exclus du parc automobile (véhicules de fonction et de service). Le Groupe encourage également les collaborateurs à faire du covoiturage et à utiliser des moyens de transports propres (vélos, transports en commun, etc.). Par ailleurs, nous les incitons également à limiter les déplacements internes en privilégiant l'utilisation d'outils collaboratifs, de webconférence ou encore de e-learning.

AUTRES SOURCES D'ÉMISSION DE CO2

Les actions déjà mises en place au cours des dernières années ont permis de réduire considérablement la consommation d'énergie et de consommables grâce notamment à la dématérialisation, à la mise en place d'une politique d'impression, à l'installation d'ampoules basse consommation et de détecteurs de présence.



4 222,45*
tonnes CO2 équivalent
en 2019

*Résultats obtenus grâce à un reporting effectué sur le périmètre France du Groupe



Time for the Planet

TIME FOR THE PLANET

Lutter contre le changement climatique par l'innovation technologique

Visiativ est l'une des toutes premières entreprises à avoir soutenu l'initiative Time for the Planet qui va financer des technologies innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique. Mehdi Coly, son co-fondateur, raconte la genèse de ce partenariat et ses ambitions.

Time for the Planet, ce sont six entrepreneurs réunis autour d'une même cause : lutter contre le réchauffement climatique en soutenant l'innovation technologique. Comment est née cette entreprise ?

Mehdi Coly : L'idée de Time for the Planet n'est pas nouvelle, elle remonte à plus de douze ans. Avec un ami entrepreneur, Nicolas Sabatier, nous avons en tête de développer une entreprise à vocation sociale. Toutefois, lancés dans la création de nos entreprises respectives, nous n'avons pas de temps à consacrer à d'autres initiatives. Puis tout récemment, en prenant conscience de ce que nous vivons, nous avons sauté le pas, réorienté notre projet en le construisant sur la lutte contre le changement climatique, et réuni quatre autres entrepreneurs pour former Time for the Planet. Notre ambition est de pouvoir financer des technologies qui auront un impact important à l'échelle du monde. Nous sommes convaincus que c'est par l'innovation que nous pourrions faire évoluer les choses.

Concrètement, quels sont les objectifs de Time for the Planet ?

Nous voulons financer des entreprises aux projets innovants qui disposent d'une technologie mature. Après une sélection par notre comité scientifique, les premiers investissements seront réalisés dès le 1er semestre 2021. Time for the Planet prend la majorité de l'entreprise soutenue et impose un modèle économique en open source. D'ici à 2030, l'objectif est d'atteindre un milliard d'euros de fonds récoltés auprès d'une communauté d'actionnaires et de financer une centaine d'entreprises.

Comment est née la rencontre avec Visiativ ?

Au départ, il a fallu convaincre et susciter l'engouement. Nous sommes dans une situation d'urgence et seules des technologies émergentes pourront parer à ce problème. C'est par cet argumentaire que nous avons réussi à toucher très vite des entreprises comme Visiativ. Leur conviction s'inscrit en total accord avec la nôtre, à savoir que nous sauverons la planète par l'innovation. Notre projet les a séduit et Visiativ est devenue l'un de nos premiers actionnaires.

Avec Visiativ à vos côtés, comment allez-vous construire ce partenariat ?

Au-delà du financement d'entreprises innovantes, nous avons établi un modèle permettant à chacun qui le désire de s'engager à sa manière. Nous avons donc créé des planètes et des comètes. Les premières réunissent un ensemble de personnes qui ont un intérêt commun (des compétences par exemple). Et si elles veulent agir, elles développent des comètes. C'est la première chose. Ensuite, nous voulons qu'au sein d'une entreprise, il y ait une émulation. C'est pourquoi, sur le modèle initial, Visiativ est la première à créer « la planète Visiativ » et va développer des comètes pour que ses collaborateurs s'engagent sur des actions concrètes en interne ou pour Time for the Planet. Notre force est de co-construire et d'être dans l'action immédiate. C'est cela qui pourra inverser les choses.



Visiativ propose une expérience collaborateur unique. Cette dernière est structurée par des programmes engagés et inclusifs.

L'entreprise est performante si elle embarque ses collaborateurs dans un esprit collectif. Cette vision est créatrice de valeurs. Visiativ en sait quelque chose puisqu'elle en a fait son ADN. Une singularité renforcée par une cohésion et une synergie des équipes à travers des actions de terrain. Si cette expérience collaborateur est inhérente aux valeurs du Groupe, nous souhaitons dorénavant lui donner une nouvelle impulsion en menant une politique engagée, souple et agile basée sur l'inclusion et l'égalité.

À travers le déploiement de la dynamique « One experience » en 2021, nous voulons garantir que l'expérience Visiativ soit la même pour tous grâce à des programmes améliorés et structurés qui laissent une grande place à l'initiative et à l'engagement. Ce qui contribue à l'épanouissement et à l'évolution des collaborateurs, et donne les moyens de construire un projet d'entreprise solide et ambitieux.

PROGRAMME ÉVOLUTION EXPÉRIENCE





ZOOM SUR...

L'ENQUÊTE RESONANCE

Malgré les conditions inédites de 2020, Visiativ a sondé les collaborateurs afin d'analyser le climat et leur taux d'engagement. Réalisée de manière totalement anonyme, l'enquête a mis en lumière les points forts de l'entreprise

Engagement

« Globalement Visiativ est une entreprise qui apporte de nombreux services aux collaborateurs et qui apporte de vrais services à nos clients. Les équipes sont bienveillantes. »

Entraide

« L'entraide est une vraie force de Visiativ, que je n'ai trouvée qu'ici dans toute ma carrière. »

Collectif

« Nous nous améliorons et nous soutenons mutuellement. »

Empathie

« Mon manager apporte des solutions de progression en adéquation avec la stratégie de la société et en ayant validé que toute l'équipe comprend et adhère. »

Adhésion

« Une entreprise centrée sur ses collaborateurs. »

Avenir

« Visiativ a toujours su s'inventer et se réinventer. J'ai une totale confiance dans la stratégie de l'entreprise. »

Leadership

« L'équipe est bienveillante, les idées et initiatives sont très bien reçues avec conseil et entraide pour les mettre en place. »

Légitimité

« Mon manager est à l'écoute et prend le temps d'écouter les idées qui lui sont apportées, ce qui participe à la valorisation du collaborateur. »

78%*

DES COLLABORATEURS CROIENT
EN L'AVENIR DE VISIATIV



* Enquête Resonance menée auprès des collaborateurs en 2020



ONE EXPERIENCE...



C'est par la diversité des hommes et des femmes - quels que soient leurs origines, leurs sexes, leurs handicaps, leurs compétences - que nous souhaitons construire ensemble un projet singulier, solide et ambitieux qui contribue au développement et à l'évolution de l'entreprise. Par une ouverture et une bienveillance qui donnent l'opportunité à chaque collaborateur de vivre une expérience unique.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



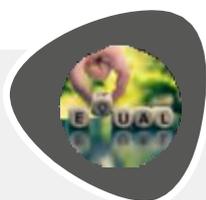
Inclusion by Visiativ

Visiativ s'investit de façon profonde sur la sensibilisation du handicap auprès de ses collaborateurs. Avec le programme Inclusion, le Groupe mène une politique ambitieuse qui fédère et rassemble l'ensemble des équipes autour d'une cause commune. Engagés dans une réelle transformation des représentations, nous entendons renforcer les initiatives avec une ambition clairement définie : devenir une entreprise handi-accueillante.

Pour accélérer notre engagement autour de l'inclusion, nous avons choisi de nommer Élodie Chanson en tant que référente handicap. Une série d'initiatives est en cours d'application comme la mise en place de modules de formation au handicap pour les équipes de recrutement et les managers en lien avec la Charte des relations humaines en entreprise initiée par Nouvelle Ère (voir page 19).

Il est également important de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs : à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap qui s'est déroulée en novembre 2020, nous avons choisi de mettre à l'honneur le handicap invisible à travers une série d'actions sur l'intranet du Groupe.

En parallèle, nous étudions des solutions pour favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap : par l'emploi direct ou indirect en faisant appel à des partenaires du secteur protégé et adapté.



Equality by Visiativ

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une cheville ouvrière de Visiativ. Si le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans des actions concrètes, la signature en 2021 d'un accord interne permettra d'aller encore plus loin et de promouvoir l'égalité à tous les niveaux de l'entreprise.



ZOOM SUR...

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Visiativ ne déroge pas à la sous-représentation des femmes dans le secteur numérique : en 2020, elles représentaient 30 % de l'effectif total du Groupe, contre 28 % en moyenne en France selon le baromètre du Syntec Numérique.

Visiativ souhaite donc renforcer ses actions pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'entreprise en mettant en œuvre des initiatives pour agir et réduire ces inégalités.

Parmi celles retenues, le Groupe s'engage à définir un budget spécifique pour la réduction des inégalités salariales ou encore à la mise en place d'un suivi adapté lors des retours de congé maternité. Pour obtenir une représentativité des femmes appropriée, Visiativ a également retenu la mise en place d'objectifs de recrutement paritaire et la création d'une communauté interne dédiée aux femmes responsables.

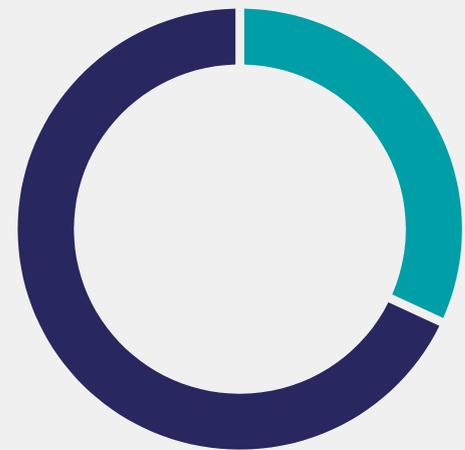
Nous souhaitons également accélérer nos démarches pour un équilibre vie professionnelle et vie personnelle (crèche, temps partiel, conciergerie...) afin d'attirer de nouveaux talents, mais également de fidéliser nos collaborateurs et collaboratrices.

INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise est une des mesures phares de cette loi. Dans ce cadre, un index a été mis en place par le gouvernement. Cet index de l'égalité Femmes-Hommes est composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points.

- Écarts de rémunération
- Écarts des augmentations
- Écarts des répartitions des promotions
- Pourcentage de salariées augmentées
- Mesure de parité

La note globale de l'index de l'égalité Femmes-Hommes pour Visiativ est de 85 points sur 100 au titre de l'année 2020.



70%



30%

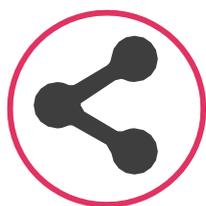
« L'égalité femme homme n'est pas qu'une histoire de statistique, c'est pour moi une philosophie qu'il faut ancrer dans l'expérience collaborateur. Nous devons agir activement et durablement pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation. C'est ma vision d'une entreprise égalitaire. »



85/100

INDEX D'ÉGALITÉ
professionnelle et salariale entre
femmes et hommes en 2020

...COOPÉRATIVE & SINGULIÈRE...



La genèse de Visiativ repose sur la notion de collaboration. Une méthode singulière qui irrigue tous les étages de l'entreprise et continue de s'étendre. Valorisé par des outils innovants et par la contribution aux différents projets internes, l'engagement de chacun permet alors de créer un véritable sentiment d'appartenance. Grâce au développement d'environnements de travail équilibrés et positifs, les collaborateurs peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes et vivre une expérience Visiativ résolument inédite.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Transformers by Visiativ

Communauté composée d'une centaine de collaborateurs volontaires, les Transformers s'investissent dans la transformation de Visiativ et dans la diffusion des valeurs du Groupe auprès de l'ensemble des équipes. Ils sont amenés à réfléchir et à s'impliquer dans des projets transversaux tout au long de l'année. Des initiatives innovantes ont été identifiées et permettent aux collaborateurs de révéler leur talent.



Resonance by Visiativ

Écoute et valorisation. Deux mots qui ont du sens et qui sont précieux pour Visiativ. Convaincu que la valeur se trouve dans l'interaction, le dialogue et les synergies humaines, que chaque idée doit être prise en compte, le programme Resonance permet à l'entreprise de se réinventer et d'évoluer au rythme des innovations et des opportunités qui en découlent.

Le programme permet à chaque collaborateur de s'exprimer de manière constructive à tous les niveaux de l'entreprise à travers différents dispositifs : enquêtes internes, Visiawards (système de valorisation interne), Open COMEX (voir page 13).



Work-life by Visiativ

Visiativ sait combien il est fondamental de développer et améliorer la qualité de vie au travail pour faire vivre à ses collaborateurs un engagement unique. Leur offrir un environnement de travail optimal qui garantit bien-être, équilibre vie professionnelle et vie personnelle tout en promouvant l'accès au sport et à la culture pour tous, le Groupe s'y engage par des actions concrètes nourries pour certaines, par des initiatives de collaborateurs.



ZOOM SUR...

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour accompagner les collaborateurs à trouver leur équilibre entre leur activité et leur vie personnelle, Visiativ a entrepris des actions variées. Souvent le fruit d'initiatives internes et locales, nous désirons insuffler cette dynamique à tous les collaborateurs.

ÉQUILIBRE ET FLEX WORKING

Très tôt, Visiativ a pris conscience que prendre en compte la sphère privée était essentiel pour garantir un engagement optimal des collaborateurs. Pour les accompagner à trouver leur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous avons mis en place un dispositif de flex working qui permet aux collaborateurs d'être plus libres dans la gestion de leurs horaires et de leurs lieux de travail. Dans cette même démarche, un service de conciergerie d'entreprise est en place depuis 2018. Actuellement disponible au siège, le Groupe souhaite étendre ce type de service au plus grand nombre.

DES PROGRAMMES POUR & PAR LES COLLABORATEURS

Pour agir concrètement, nous avons par exemple mis en place Visiativ en Forme. Il s'agit d'un programme qui propose différentes actions pour contribuer au bien-être au travail à travers l'activité physique notamment. En effet, pratiquer une activité sportive régulière peut contribuer à améliorer la qualité de vie au travail. Visiativ en Forme finance par exemple les inscriptions des équipes de collaborateurs à des courses organisées pour collecter des fonds pour des associations (la Course des Héros, Courir pour Elles...). Le siège dispose également, dans un bâtiment récemment rénové, d'une salle de sport équipée. Cette salle est laissée en autogestion aux collaborateurs qui l'utilisent en fonction de leurs disponibilités. De manière plus générale, l'ensemble des initiatives internes qui contribue au bien-être sont encouragées : théâtre, jardinage, lecture...

Le contexte sanitaire en 2020 a limité les réunions et de nombreuses initiatives. Cependant, certaines courses comme le Relais des Héros ont été maintenues en format connecté permettant ainsi à tous de participer. Ainsi, une trentaine de collaborateurs de toutes agences, villes et pays confondus ont pris le départ aux couleurs de l'association Amis FSH.





Dans un monde où les métiers se réinventent et se créent à grande vitesse, le Groupe développe actuellement plusieurs programmes innovants, complets et personnalisables accessibles tout au long de l'expérience des collaborateurs. Nous souhaitons garantir ainsi à chaque collaborateur la même chance de pouvoir être accompagné pour acquérir et développer de nouvelles compétences.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



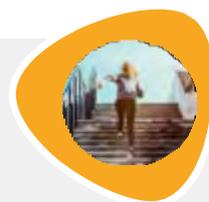
Graduate by Visiativ

Graduate by Visiativ est le programme dédié aux talents de demain. Alternants, stagiaires ou futurs diplômés, le Groupe met à leur disposition ses outils et ses compétences pour leur permettre de se développer.



Academy by Visiativ

Centre de formation interne, Academy by Visiativ proposera à ses collaborateurs des formations innovantes, disponibles également en distanciel grâce à un catalogue de formations digitalisées.



Perspective by Visiativ

Ce programme a la vocation d'accompagner les collaborateurs vers les compétences de demain. En s'appuyant sur une cartographie des métiers et une politique ambitieuse de mobilité interne, Visiativ a la volonté de développer ses talents.

« J'ai intégré Visiativ en alternance lors de mon master à l'IDRAC. Au cours de mon alternance, j'ai réalisé des missions variées dans différents services du Groupe : marketing produit, gestion des communautés clients, relations dirigeants... Cela m'a permis de monter en compétences et d'affiner mes envies et mon orientation de carrière. À l'issue de ma formation, j'ai obtenu un poste en CDI qui correspond à mes aspirations et aux besoins du Groupe. »

Agathe Joly, Chef de projet Marketing





ZOOM SUR...

GUIDER NOS TALENTS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE

2 219

HEURES DE FORMATION
délivrées en 2020

Dans la dynamique de l'expérience collaborateur, nous souhaitons valoriser et accompagner nos talents tout au long de leur carrière. Nous déployons dès leur arrivée un programme de Onboarding pour une intégration optimale. L'un des temps fort de ce programme est le Welcoming Day, une journée dédiée aux nouveaux arrivants qui permet de découvrir le Groupe de manière ludique et collaborative.

Le parcours de chaque collaborateur fait l'objet d'un suivi régulier à travers des entretiens annuels. En 2020, ces derniers ont été repensés pour en faire un moment d'échange privilégié entre manager et collaborateur. Ce partage permet de prendre le recul nécessaire et de préparer au mieux l'année à venir, ainsi que les aspirations et mobilités futures.

La mobilité interne est un incontournable de notre politique de recrutement : nous avons à cœur d'accompagner les collaborateurs à travers des parcours de développement de leurs compétences.



DES COLLABORATEURS

ont passé un entretien
individuel en 2020

« Interlocutrice commerciale dans la filiale dédiée à l'intégration des solutions Dassault Systèmes pendant 9 ans, j'ai récemment intégré ABGI, une autre filiale du Groupe en tant que chargée d'affaires. J'ai découvert le métier très différent du conseil en financement de l'innovation qui m'avait interpellée dès l'annonce de son intégration. Ce changement a été bénéfique à tous les niveaux : pour l'entreprise, car la mobilité interne permet de favoriser les synergies entre services ; pour mes nouveaux collègues, avec qui j'ai pu partager expertise métier et compétences ; et enfin à mon niveau, c'est motivant et challengeant d'intégrer une nouvelle équipe et de découvrir un nouveau domaine. »

Anne-Marie Vigne, Chargée d'affaires



DÉVELOPPER LES TALENTS DE DEMAIN

Pour accompagner le développement du Groupe, nous sommes en recherche perpétuelle de nouveaux talents afin de renforcer les équipes.

Le Groupe a toujours eu une position de proximité avec les écoles spécialisées et instituts, véritable vivier de candidats pour pourvoir les postes en tension.

Ce rapprochement stratégique permet à Visiativ de former et d'accompagner de nombreux alternants sur les métiers de demain. En 2020, le Groupe a fortement accéléré cette dynamique en embauchant 45 alternants.

Ces derniers sont fédérés à travers une communauté qui leur est dédiée. Ils peuvent ainsi échanger sur leurs expériences et obtenir rapidement des informations pratiques.



45 ALTERNANTS

périmètre France, en 2020



1 COMMUNAUTÉ

dédiée

...BASÉE SUR UNE WORKPLACE PHYGITALE...



L'expérience collaborateur n'est plus uniquement physique, elle est aussi digitale, en ce sens, elle est « phygitale ». Visiativ est convaincu que chacun doit pouvoir avoir accès à son environnement de travail sans limite d'espace. Ce que la crise du Covid-19 a confirmé. En 2021, le Groupe a donc décidé d'aller plus loin en développant une nouvelle plateforme innovante capable d'accompagner le collaborateur à chaque instant de son expérience et quel que soit son lieu de travail.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Workplace by Visiativ

Si la réactivité est un enjeu clé, cœur opérationnel de l'expérience collaborateur, la Workplace se doit de garantir à tous l'accès à l'information dans un espace sécurisé et des démarches facilitées. Ce programme sera déployé progressivement pour permettre à chacun de se l'approprier et d'en tirer les bénéfices.



Home-office by Visiativ

Vivre la même expérience collaborateur depuis son domicile, tout en conservant la performance et l'esprit d'équipe, telle est l'enjeu de Home-office by Visiativ. Engagé dans la digitalisation de l'espace de travail, Visiativ entend par ce programme accompagner les collaborateurs en définissant le cadre, l'accompagnement en termes de besoins matériels et de formation, mais également l'accompagnement managérial nécessaire lorsqu'ils travaillent depuis leur domicile.



La crise sanitaire exceptionnelle traversée en 2020 a contraint une grande majorité des collaborateurs à adopter le télétravail et cela s'est fait sans couture. La technique a été assurée et chacun a pu garantir la continuité de l'activité.



PORTÉE PAR LE MANAGEMENT.



Visiativ souhaite faire preuve d'exemplarité et de transparence dans son management, sa gouvernance et sa vision stratégique. Acteur central de l'expérience Visiateam, le manager doit incarner et porter cette dernière au quotidien.

LE PROGRAMME ASSOCIÉ



Drive by Visiativ

Drive est le programme qui permettra aux managers de porter l'expérience Visiateam. Ainsi c'est un programme de conduite accompagnée alliant formation théorique interne comme externe et cours de conduite opérationnels à travers l'accompagnement de l'équipe RH dans les situations quotidiennes.

Drive inclura également une expérience communautaire de partages et d'échanges entre managers pour insuffler une dynamique autour de la fonction.



« À l'image de tous les programmes de l'expérience collaborateur, l'idée de Drive a été de définir, structurer et coordonner les initiatives déjà existantes au sein de Visiativ pour que nos managers puissent mieux s'investir et donner le meilleur d'eux-mêmes. Mais aussi de créer de nouvelles actions avec des objectifs et des ambitions à trois ans. Concrètement, le programme sera composé de deux grands chapitres. Le premier porte sur la formation au management (comment piloter et animer une équipe ?) et la formation aux principes fondamentaux à connaître pour ce poste (les entretiens annuels, les recrutements, le temps de travail, etc.). Le second a pour objectif la création d'une communauté de managers. Cette dernière donnera lieu à des échanges digitaux mais elle se réunira également à l'occasion d'événements physiques annuels. L'ensemble de nos managers a la responsabilité de déployer, porter et faire vivre l'expérience collaborateur auprès de leurs équipes. Acteurs de la transformation, ils sont donc les garants de sa réussite, c'est pourquoi, nous devons les accompagner dans cette mission. »



Johanna Berthier, Directrice Ressources Humaines France



La collaboration et les synergies sont essentielles pour créer de la valeur. C'est en unissant nos forces autour de l'innovation que nous répondrons aux défis de demain.

« L'entreprise au sein de la Cité a un rôle à jouer qui va bien au-delà de sa performance financière. Pour Visiativ, ce sont des femmes, des hommes, des clients, des partenaires qui œuvrent à développer un projet collectif qui fait sens tant sur le plan sociétal qu'environnemental. Et parce que nous sommes un lieu de partage de richesses et d'échanges qui permet à tous de grandir et de se reconnaître dans des valeurs communes, nous faisons la démonstration depuis la création du Groupe, qu'en unissant nos forces autour de l'innovation, nous construisons l'entreprise du futur. Un ADN que nous transmettons et ouvrons largement à notre écosystème à travers la dynamique communautaire.



Portés par nos plateformes digitales et nos rencontres physiques, nous offrons aux PME et ETI industrielles ainsi qu'à tout notre environnement les moyens de mieux répondre aux enjeux à venir, tout en inscrivant notre démarche dans une responsabilité sociétale qui nous est chère. Une singularité qui, demain, nous permettra tous ensemble d'être co-acteurs et co-créateurs de la transformation. »

Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué

COLLABORATION INNOVATION CRÉATION DE VALEUR

Chaque année, nous interrogeons nos clients à l'occasion de la Grande Enquête, afin d'évaluer leur niveau de satisfaction. Les résultats permettent d'innover dans l'expérience que nous leur proposons à travers des initiatives concrètes.

Parmi les actions mises en œuvre en 2020, une direction Expérience Clienta été créée pour travailler à l'amélioration du parcours client et garantir une écoute et une expérience optimale.

6,2/10
MOYENNE DE
SATISFACTION CLIENT*

*Résultats de la Grande Enquête 2020, 445 clients répondants ayant eu au moins un contact avec les équipes Visiativ au cours des 12 derniers mois

ENTREPRISE DU FUTUR

La plateforme phygitale des collaborations transformatives

Réinventer la valeur des entreprises en réunissant une communauté physique et digitale de dirigeants et comités exécutifs de PME et ETI, telle est la singularité de l'Entreprise DU FUTUR depuis sa création.

Cette initiative, créée et portée par le groupe Visiativ aux côtés d'une dizaine de membres fondateurs, se traduit par la mise en œuvre d'une plateforme globale visant à accompagner les entreprises dans l'évolution de leur stratégie ; fédérer et générer un maximum de collaborations transformatives au service de la croissance et de l'innovation.

Cette communauté bénéficie notamment d'un congrès annuel, devenu un rendez-vous incontournable de l'innovation et de la transformation des PME et ETI.

De plus, elle propose une palette de services et d'outils qui répondent à la demande active de partage d'expériences et de rencontres entre membres au service de leur transformation. Aujourd'hui, plus de 19 000 membres composent la communauté Entreprise DU FUTUR, et pour confirmer ce bilan positif, la plateforme va désormais prendre son envol et se développer indépendamment du groupe Visiativ. Le Groupe demeurera immuablement membre fondateur et son partenaire privilégié.

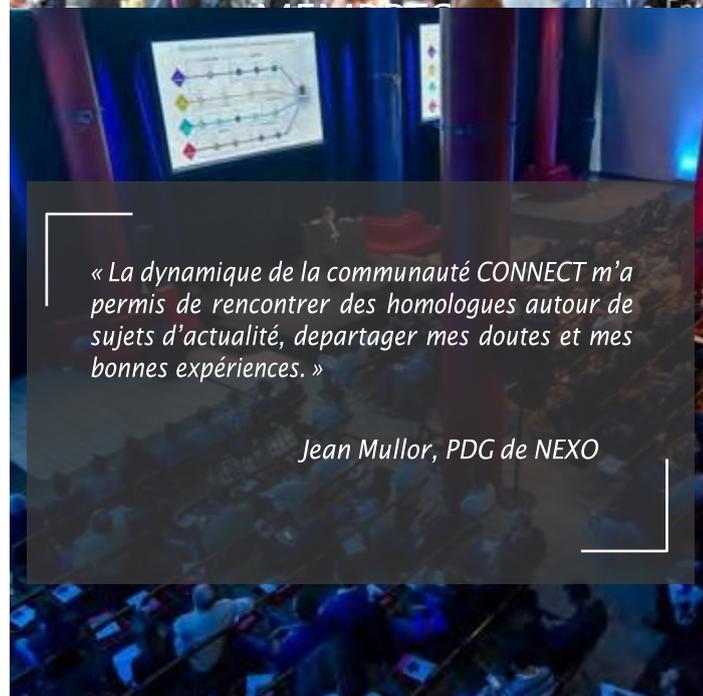
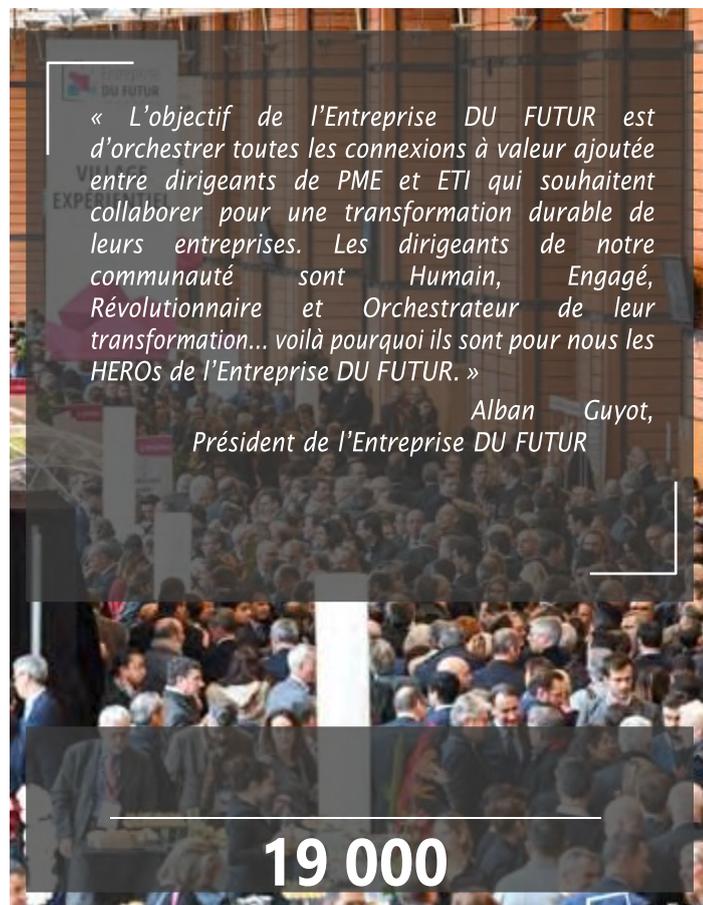
CONNECT BY VISIATIV

Un dispositif communautaire innovant

Persuadé que l'entreprise doit être ouverte à son écosystème et que la valeur se trouve dans l'interaction humaine, Visiativ a créé CONNECT, un dispositif privilégié pour aider ses clients à gagner en expérience sur les sujets de transformation et d'innovation.

CONNECT by Visiativ fédère des communautés thématiques (dirigeants, impression 3D, innovation, production temps réel, commerce augmenté, SAV, excellence opérationnelle, smart building, informatique...) qui se réunissent tout au long de l'année pour tisser du lien et confronter des bonnes pratiques.

Une fois par an, les membres des différentes communautés, décideurs et experts métiers se réunissent lors de la grande journée annuelle des communautés CONNECT by Visiativ pour partager les meilleures expériences. CONNECT by Visiativ c'est aussi une plateforme digitale qui, au quotidien valorise les membres, favorise les échanges et la mise en relation.





SWARM

Centre d'innovation et de transformation

Relocalisation, épanouissement, talents, inclusion, climat, environnement... L'Usine du Futur répond à ces questions clés, autant politiques qu'économiques. SWARM accélère le développement du collectif et la création de nouvelles alliances en intégrant les opportunités technologiques qui répondent à ces défis.

Avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Visiativ est partenaire du projet SWARM aux côtés de MGA Technologies, Pixminds, VR Connection, Moment'UP et Waoup, véritable plateforme opérationnelle au service de la chaîne de valeur destinée à la transformation des PME et ETI industrielles du territoire. Situé au centre du nouveau Campus du numérique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, SWARM a pour mission d'animer un écosystème pour soutenir et accompagner les entreprises du territoire dans leurs innovations et transformations vers une industrie du futur durable et responsable. Impulsé par le Groupe, et mené par un consortium d'entreprises engagées, SWARM s'étend sur 650 m² et se compose de quatre labs qui vont de l'idéation (Creative Lab), transformation (Transformation Lab) jusqu'à la production à la demande (Production Lab) en passant par la formation et la sensibilisation (Learning Lab).



650 M² DE LAB
DÉDIÉ À L'INNOVATION

LIVE FOR GOOD

Entreprendre autrement

Inégalités, gaspillage, vieillissement de la population, mobilité, accès à l'éducation... Autant d'enjeux de société. Et autant de ruptures à opérer par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. À commencer par une nouvelle génération de jeunes venus de tous les horizons prêts à innover.

La mission de Live for Good accompagne cette nouvelle génération au potentiel extraordinaire, avec l'objectif de voir émerger des solutions innovantes, qui créent un impact social à grande échelle.

Visiativ s'est engagé avec Live for Good à travers le parrainage d'un jeune entrepreneur ayant créé une start-up sociale par l'intermédiaire notamment de mécénat de compétences. Le choix de la start-up a été soumis aux votes des collaborateurs du Groupe et ils ont voté massivement pour Aurélien Abel et sa start-up Ty-Waste.



« Ty Waste est une plateforme d'annonces qui accompagne et facilite la mise en relation entre entreprises, associations et collectivités afin de valoriser les surplus, invendus et déchets en ressource. Je suis très heureux que ce projet ait fait l'unanimité au sein de Visiativ et j'ai hâte de le développer grâce au soutien et à l'expérience des équipes. En tant qu'entrepreneur, il est essentiel de pouvoir compter sur la force du collectif et des écosystèmes surtout quand on parle d'économie circulaire. »



Aurélien Abel, Co-fondateur de Ty Waste

OBJECTIFS

RESPONSABILITÉ

OBJECTIFS À 2023

PERFORMANCES AU 31/12/2020

Pratiques responsables	Avoir formé 100% des collaborateurs à l'éthique des affaires et aux pratiques anti-corruption	Nouvelles formations en cours de construction
	Faire signer la charte responsable à 100% de nos fournisseurs	
	Avoir formé 100% de nos collaborateurs au harcèlement	
Protection des données	Avoir formé 100% des collaborateurs à la protection et à la sécurité des données	Nouvelle formation en cours de construction

EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Sociétal et environnemental	Tripler les moyens financiers du Groupe consacrés au soutien des problématiques sociétales et environnementales	101 000 €
	Consacrer 1% des moyens humains du Groupe au soutien des problématiques sociétales et environnementales	0,32% (2,5 ETP)
Environnemental	Réduire de 20% nos émissions totales de gaz à effet de serre (GES)	4 222 tCO2e

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Expérience Visiateam	Obtenir une note d'engagement > 8 dans le cadre de l'enquête Resonance	7,7 / 10
One Experience	Tripler le nombre de collaborateurs en situation de handicap	9 collaborateurs RQTH
	Former 100% de nos managers au handicap et à l'égalité professionnelle	Nouvelle formation en cours de construction
	Atteindre au moins 33% de femmes dans l'organisation et au sein des postes de management	30% au sein des effectifs et 21% au sein des postes de management
	Maintenir une note > à 80 à l'index d'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes	85 / 100
Coopérative et singulière	Maintenir un taux d'absentéisme inférieur à 3 %	1,92%
	Maintenir un taux de turnover subi inférieur à 10%	9,47%
Faites pour viser plus haut	Avoir au minimum 6% d'alternants parmi nos effectifs	5,79%
	Avoir formé 100% de nos collaborateurs sur 2 ans (hors formations obligatoires)	33%
	Pourvoir 25% de nos postes grâce à la mobilité interne	6,6%
	100% des collaborateurs présents bénéficient d'un entretien individuel chaque année	94%
Basée sur une workplace phytitale	Avoir formé 100% de nos managers au management à distance	Nouvelle formation en cours de construction
Portée par le leadership	Former 100% de nos managers dans le cadre du programme Drive	Nouvelle formation en cours de construction

« Au même titre que nos performances financières, nous avons défini de fortes ambitions extra-financières pour le Groupe à travers les quatre axes de la stratégie RSE. En monitorant ces critères ESG, nous assurons la transparence sur nos engagements sociétaux. »

Philippe Garcia, Directeur Général Adjoint Finance & Légal



ANNEXE : NOTE METHODOLOGIQUE DPEF

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET INDICATEURS

I – CARTOGRAPHIE

Une cartographie des principaux risques suscités par l'activité de la Société et créés par ses relations d'affaires et ses services a été réalisée sur les conséquences sociales, sociétales et environnementales. Basée sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe, et s'inscrivant dans les bonnes pratiques suggérées par les cadres de référence internationaux reconnus ; elle catégorise les risques selon deux axes : matérialité du risque et probabilité d'occurrence. La combinaison de ces deux axes permet de distinguer trois niveaux de criticité de risque : risque majeur ; risque modéré et risque faible / inexistant. Elle a été réalisée pour le périmètre de rapport avec les responsables des principales fonctions concernées, à savoir la direction des ressources humaines, le département RSE et la direction financière. La démarche s'est déroulée en 3 temps :

- Identification et évaluation des risques ;
- Consolidation et finalisation de la cartographie ;
- Identification des politiques, plans d'actions et indicateurs de performance associés

À l'issue de la démarche, **quatre** risques extra-financiers ont été identifiés comme majeurs :

Risques reliés à l'expérience collaborateur :

- Le risque d'attrition, à savoir la difficulté à attirer et fidéliser les collaborateurs dans un secteur d'activité qui mise sur les compétences humaines ;
- Le risque lié à l'adéquation des ressources aux besoins en emplois et en compétences, à savoir la capacité du Groupe à atteindre et maintenir le bon niveau de compétences au sein de ses équipes pour répondre aux enjeux de ses clients et conduire les projets business.

Les mesures adoptées pour limiter ces risques sont décrits dans la section « Expérience collaborateur », et les indicateurs de performance associés sont inscrits à la fin du rapport dans la partie « Objectifs 2023 », à travers les sections « Coopérative et singulière » et « Faire pour viser plus haut ».

Risques reliés à la responsabilité :

- Le risque de non-respect de la protection des données personnelles. Les initiatives menées pour assurer la conformité avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) sont détaillées en section « La protection des données » ;
- Le risque de corruption par un collaborateur du Groupe. Le dispositif pour limiter ce risque est abordé en section « Les pratiques responsables ».

Dans un souci d'amélioration de nos pratiques et de veille de mise en place de mesures visant à réduire ces risques, des indicateurs de performance associés ont été définis à la fin du rapport dans la partie « Objectifs 2023 », à travers la section « Responsabilité ».

Les autres risques, considérés comme modérés sont les suivants :

- Le risque de non-respect des principes éthiques dans la gestion des ressources humaines, comme l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination, la diversité et l'inclusion. Les politiques mises en place sont décrites dans la partie « Expérience collaborateur », et les indicateurs correspondants se situent à la fin du rapport, dans la partie « Objectifs 2023 », à travers la section « One Expérience » ;

- Le risque santé-sécurité, avec notamment le risque d'accidents du travail liés aux déplacements et à l'environnement de travail, ainsi que les risques psychosociaux portant atteinte à l'intégrité physique et mentale des collaborateurs et le harcèlement moral et/ou sexiste d'un collaborateur sur un autre. Un CSSCT a été mis en place dans ce cadre et est rassemblé à minima 4 fois par an, comme précisé dans la section « Dialogue sociale », afin de prévenir ce risque. Une référente harcèlement ainsi qu'un processus d'alerte ont également été mis en place pour pallier ce risque, et une formation de tous nos collaborateurs au harcèlement est en cours de construction, comme précisé via l'indicateur associé à la fin du rapport dans la section « Pratiques responsables ».

Aucun risque majeur n'est identifié sur le critère environnement. En effet, la nature des activités du Groupe Visiativ - missions de conseil, d'édition et d'intégration de logiciels - ne sont pas sources d'impacts importants sur l'environnement ou d'émissions importantes de gaz à effet de serre. En revanche, l'environnement constitue une source d'opportunité et de création de valeur, qu'il nous faut considérer au regard de notre offre d'accompagnement des entreprises dans leur transformation digitale. C'est pourquoi des mesures et indicateurs associés à l'environnement ont été définis dans la partie « Empreinte environnementale » et à la fin du rapport dans la section « Environnemental » des Objectifs à 2023.

II - PERIMETRE DE REPORTING

Les informations relatives aux parties Responsabilité et Expérience Collaborateur du rapport sont renseignées sur le périmètre total du Groupe, incluant 100% des filiales détenues par la Société au 1er janvier 2020 et intégrant au moins un salarié.

Seules les filiales sur lesquelles la Société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées dans le périmètre. Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le périmètre 2020 n'intègre pas les filiales consolidées financièrement en cours d'année de reporting.

Le périmètre de reporting inclut alors les entités suivantes, réparties par pays :

- Belgique : Design Solutions BVBA ;
- France : ABGI France, Audros, Iporta, Kalista, Numvision, Solo Solutions, Oveus, Spreading Apps, Valla, Visiativ Managed Services, Visiativ SA, Visiativ Software, Visiativ Solutions, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ 3D Printing ; Timelab ; Living Actor ;
- Maroc : Visiativ Africa, Visiativ Maroc ;
- Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ; Visiativ Industry Solution BV
- Suisse : C+E Forum, Visiativ Suisse, Visiativ Solutions La Neuveville, Visiativ Solution Pratteln ;
- UK : Innova ; ABGI UK ;
- USA : ABGI USA ;
- Brésil : ABGI Sao Paulo ;
- Canada : ABGI Canada.

L'UES France (Union Economique et Sociale) Visiativ inclut les sociétés suivantes :

- Visiativ SA
- Visiativ Software
- Visiativ Solutions
- Visiativ Solutions Entreprise
- Visiativ 3D Printing
- Visiativ Managed Services
- iPorta
- Kalista

Les indicateurs relatifs à la partie Responsabilité sont renseignés sur le périmètre total du groupe.

Les indicateurs relatifs à la partie Expérience collaborateur sont renseignés selon les périmètres de reporting suivants :

- Expérience Visiateam : périmètre France du Groupe
- One Expérience (sauf Index égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes) : périmètre total du Groupe
- Index égalité professionnelle et salariale H/F : périmètre de l'UES France du Groupe
- Coopérative et singulière : périmètre France du Groupe pour l'indicateur du turn over subi ; et périmètre UES France du Groupe auquel s'ajoutent les entités Audros, Numvision, Linksoft et Timelab pour l'indicateur de l'absentéisme
- Faite pour viser plus haut : périmètre France du Groupe
- Basée sur une workplace phygitale : périmètre total du Groupe
- Portée par le leadership : périmètre total du Groupe

Les informations et indicateurs relatifs aux parties Empreinte Sociétale et Environnementale et Ecosystème du rapport sont renseignés sur le périmètre France du Groupe, incluant 100% des filiales détenues par la Société au 1er janvier 2020 et intégrant au moins un salarié sur le sol français.

Le périmètre de reporting France inclut alors les entités suivantes :

- ABGI France,
- Audros,
- Iporta,
- Kalista,
- Living Actor,
- Numvision,
- Oveus,
- Spreading Apps,
- Valla,
- Visiativ Managed Services,
- Visiativ SA,
- Visiativ Software,
- Visiativ Solutions,
- Visiativ Solutions Entreprise,
- Visiativ 3D Printing

III - PERIODE DE REFERENCE

Les indicateurs couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2020. Les données sont collectées au 31 décembre de l'année comme état des lieux à date ou comme fin de période considérée. Dans certains cas explicitement mentionnés, les informations se réfèrent à l'année civile 2019.

IV - INFORMATIONS NON PERTINENTES

Conformément au référentiel de reporting du Groupe, les informations suivantes ne paraissent pas pertinentes, eu égard aux activités de prestations de services intellectuels du Groupe, et ont été exclues du reporting :

- La prise en compte des nuisances visuelles et sonores, et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels, activités peu matérielles, qui ne créent aucune nuisance sonore significative ;
- Les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et l'utilisation des sols : Le Groupe est locataire de plusieurs immeubles de bureau ou parties d'immeubles de bureau. Tous les sites sont implantés en zone urbaine et n'utilisent donc pas des terres arables. Vu les activités peu matérielles de l'entreprise, il n'existe aucun risque de pollutions majeures au regard des rejets et de l'utilisation des sols ; néanmoins Visiativ, à travers l'établissement d'un bilan carbone et d'une volonté de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, participe à réduire ces risques ;
- Les impacts liés à la gestion des principaux déchets générés par son activité : Les activités de prestations de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de déchets significatifs ; néanmoins, Visiativ prend en considération ses déchets à plus petite échelle, en mettant en place des poubelles de tri et en favorisant le recyclage du matériel informatique du Groupe, comme expliqué dans la partie « Empreinte environnementale » du rapport ;
- La consommation significative des ressources : Les activités de prestations de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de consommations significatives de ressources ; Visiativ a néanmoins renouvelé son parc d'imprimantes afin de diminuer la consommation excessive de papier et de compenser son empreinte en participant à la reforestation via son partenariat Green Clic ;
- Les impacts liés au changement climatique : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact majeur sur les changements climatiques ;
- Les impacts liés à la biodiversité et à la protection des animaux : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur la biodiversité.

Les thématiques traitant des conséquences environnementales ne font pas partie des principaux risques identifiés par le Groupe. A ce titre, sont donc également exclus les sujets suivants :

- Économie circulaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable.

21.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE CONSOLIDEE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE VISIATIV SA

VISIATIV SA

26, rue Benoit Bennier,
69260 Charbonnières-les-Bains
R.C.S. 395 008 246

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE CONSOLIDEE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION GROUPE

Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC activité inspection sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre de la DPEF, et couvrent entre 47 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes² ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2021 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les référents RSE et représentant de la direction financière.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

¹ Cf annexe jointe.

² Cf annexe jointe

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Suite à de nouvelles formations en cours de construction, les indicateurs de performance « pourcentage de collaborateurs formés à la protection et à la sécurité des données » et « pourcentage de collaborateurs formés à l'éthique des affaires et aux pratiques anti-corruption » n'ont pas été fournis pour l'année 2020. Ces indicateurs seront renseignés en 2021.

Paris,
L'organisme Tiers Indépendant,
DAUGE FIDELIANCE

Sarah GUEREAU

Signé électroniquement le 09/04/2021 par
Sarah Guereau



ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

1. Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	– Pourcentage de femmes dans l'effectif	Périmètre DPEF
	– Taux d'absentéisme	Périmètre UES France, Audros, Numvision, Linksoft et Timelab
	– Taux de turn over subi – Note d'engagement obtenue dans le cadre de l'enquête collaborateur Resonance – Pourcentage de collaborateurs formés	Périmètre France
	– Nombre d'heures de formation	Visiativ Software, ABGI France, Visiativ Solutions Entreprise
	– Index égalité H/F	Périmètre UES France

2. Informations qualitatives (actions et résultats)

- Note obtenue à l'indice Gaïa
- Certification ISO 27001 du SMSI iPorta SIGR
- Réunions CSSCT

22 CONTRATS IMPORTANTS

Plusieurs filiales du Groupe ont conclu avec des sociétés du groupe Dassault Systèmes des contrats de distribution portant sur les logiciels Dassault Systèmes.

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

22.1 Contrats de distribution de logiciels SOLIDWORKS

22.1.1 Contrat de distribution de logiciels SOLIDWORKS

Les logiciels SOLIDWORKS comprennent :

- SOLIDWORKS
- SOLIDWORKS Simulation
- SOLIDWORKS Electrical
- SOLIDWORKS Enterprise PDM
- SOLIDWORKS Composer
- Subscription Service
- DSSWX EDU Edition Product Offerings to qualified educational institutions
- DSSWX Academic Research Product Offerings to qualified research institutions
- SOLIDWORKS PCB
- SOLIDWORKS PCB Connector

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SOLIDWORKS Corporation un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des logiciels SOLIDWORKS sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions Entreprise (France et Suisse)
- Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA (Suisse et Liechtenstein)
- Design Solutions BV (Pays-Bas)
- Design Solutions BVBA (Belgique et Luxembourg)
- Innova Systems (Royaume-Uni)
- Visiativ Africa (Maroc)

22.1.2 Contrats de distribution des logiciels SOLIDWORKS 3D EXPERIENCE PUBLIC CLOUD

Les logiciels SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE PUBLIC CLOUD comprennent :

- SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE Public Cloud
- SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE Public Cloud for Academia to Educational Institutions
- 3DEXPERIENCE Public Cloud for Academia to qualified Research Institutions
- SOLIDWORKS Mechanical Conceptual

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SE un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des logiciels SOLIDWORKS sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions Entreprise (France, Suisse et Monaco)
- Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA (Suisse et Liechtenstein)
- Design Solutions BV (Pays-Bas)
- Design Solutions BVBA (Belgique et Luxembourg)
- Innova Systems (Royaume-Uni)
- Clwyd CAD Services Ltd (CCSL) (Royaume-Uni)
- Visiativ Africa (Maroc)

22.2 Contrats de commercialisation d'autres logiciels de Dassault Systèmes et de programmes de formation

22.1.3 Contrats de distribution d'autres logiciels de Dassault Systèmes

Les autres logiciels de Dassault Systèmes comprennent :

- 3DEXPERIENCE Collaborative Prerequisites
- 3DEXPERIENCE Open
- 3DVIA Composer
- 3DVIA Studio Pro
- Aerospace & Defense
- High Tech
- Industrial Equipment
- Transportation and Mobility
- Public Cloud Companion for 3DEXPERIENCE
- Governance/Lifecycle
- Manufacturing/Production
- Design/Engineering
- Business Process Accelerators
- Consumer Goods - Retail
- Consumer Packaged Goods – Retail
- CAA V5
- CATIA / ENOVIA DMU
- CATIA Composer
- CATIA V4
- CATIA V5
- CATIA V5 PLM Express Edition 3
- CATIA V6
- DELMIA D5
- DELMIA Process Engineer
- DELMIA V5
- DELMIA V5 PLM Express Offer
- DELMIA V6
- DraftSight
- DraftSight Services
- ELECTRE
- ELECTRE Connectors for V5
- ENOVIA - 3DLive
- ENOVIA SmarTeam V5
- ENOVIA Synchronicity V6
- ENOVIA V6
- ENOVIA V6 Sales Package
- SIMULIA V6 Design Analysis
- V6 PLM Express Offer
- ENOVIA PLM V5
- ENOVIA VPLM V5
- ENOVIAvpm
- EXALEAD V6
- Simulation
- SIMULATION for Designer
- SIMULIA Abaqus Unified FEA
- SIMULIA Isight

- SIMULIA V5
- SIMULIA V6 Design Analysis
- SIMULIA V6 Expert Analysis
- SIMULATION for Designer
- V5 Online Companion
- V6 Online Companion
- CAA V5

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SE un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des autres logiciels Dassault Systèmes sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions (France et Monaco)
- Kalista (France)
- Visiativ Industry Solution BV (Pays-Bas, Belgique et Luxembourg)
- Visiativ Suisse SA (Suisse)

22.1.4 Contrats Education Partner Program

Visiativ Solutions a conclu avec Dassault Systèmes SE un contrat lui permettant de réaliser des formations aux logiciels Dassault Systèmes. L'ensemble des logiciels pouvant être distribués par Visiativ Solutions est concerné.

Visiativ Suisse SA a conclu avec Dassault Systèmes SE un contrat lui permettant de réaliser des formations aux logiciels Dassault Systèmes. La majeure partie des logiciels pouvant être distribués par Visiativ Suisse SA est concernée.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement universel ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'enregistrement universel.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Conformément à la directive transparence, Visiativ dispose d'une rubrique « Investisseurs » sur son site internet www.visiativ.com où le lecteur peut retrouver les archives des documents suivants :

- Le document de base et la note d'opération publiés lors de l'introduction en bourse ;
- Les rapports financiers annuels et semestriels, les communiqués de presse ;
- Les déclarations de droits de vote ;
- Les documents préparatoires aux assemblées générales.

La Société a décidé de communiquer au-delà des obligations légales en publiant son niveau d'activité trimestriel.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

26 TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Rubrique de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Pages
1. Comptes Annuels 2020	148
2. Comptes Consolidés 2020	105
3. Rapport de Gestion 2020 du Conseil d'Administration	202
4. Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2020	7
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels 2020	187
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés 2020	183
7. Honoraires des Commissaires aux Comptes	147

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rubrique de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017, et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017	Pages
1. Modalités d'exercice de la direction générale	88
2. Composition du Conseil d'Administration	79
3. Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et administrateurs	85
4. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale	102
5. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation	194

27 GLOSSAIRE

Big Data (en français « grosses données » ou « données massives ») : expression anglophone utilisée pour désigner des ensembles de données structurées ou non, générées par les nouveaux médias qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques. La capture, le stockage, la recherche, l'analyse et la visualisation des données doivent être redéfinis.

BPM (Business Process Management) : approche consistant à modéliser informatiquement les processus métiers de l'entreprise. L'objectif est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble de ces processus et de leurs interactions afin de les optimiser et de les automatiser.

CA : Chiffre d'affaires

CAO (Conception Assistée par Ordinateur) : comprend l'ensemble des logiciels et des techniques de modélisation géométrique permettant de concevoir, de tester virtuellement et de réaliser des produits manufacturés et les outils pour les fabriquer.

CIR (Crédit Impôts Recherche) : le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises par voie d'octroi d'un crédit d'impôt.

Cloud (ou Cloud computing) : infrastructure dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants afin de pouvoir être adaptés en temps réel aux besoins des utilisateurs.

E-commerce : commerce électronique ou vente en ligne désigne l'échange de biens, de services et d'informations entre les réseaux informatiques, notamment Internet.

E-learning : désigne l'ensemble des solutions et moyens pour apprendre par des moyens électroniques.

GED (Gestion Electronique des Documents) : procédé informatisé qui vise à gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation.

Phygital : contraction des termes « physique » et « digital ».

Product Data Management (PDM) : la gestion des données techniques d'un produit consiste à extraire et à gérer les informations électroniques relatives à un produit afin que ce dernier puisse être réutilisé dans des processus métiers.

Product LifeCycle Management (PLM) : la gestion du cycle de vie des produits désigne une stratégie plus vaste que le PDM. Son but est de gérer les informations et de faciliter la collaboration concernant les produits.

Retail/retailers : vente au détail/commerçants (surface de vente, force de vente, réseau de revendeurs).

SaaS : (Software as a Service) : modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation, mais utilisent généralement gratuitement le service en ligne ou payent un abonnement récurrent.

Smart enterprise : définit une entreprise engagée dans sa transformation numérique autour des quatre enjeux majeurs suivants : dynamiser l'innovation, développer une nouvelle proximité avec son écosystème, mobiliser ses collaborateurs et tendre vers l'excellence opérationnelle.



 **visiativ** | The Phygital Platform Company

WWW.VISIATIV.COM